



Société anonyme au capital de 5 173 434 euros
Siège social : Site Sactar – 84500 – BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Exercice clos le 31 décembre 2020



Le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 2 juin 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017-1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers conformément au règlement (UE) n°2017-1129.

TABLE DES MATIERES

1	Remarques générales	7
1.1	Définitions	7
1.2	Avertissement	7
1.3	Informations prospectives	7
1.4	Facteurs de risques	7
2	Personnes responsables	8
2.1	Responsable du Document d'Enregistrement Universel	8
2.2	Déclaration du responsable	8
2.3	Responsable de l'information financière	8
3	Contrôleurs légaux des comptes	9
3.1	Identité des contrôleurs légaux	9
3.1.1	Commissaires aux comptes titulaires	9
3.1.2	Commissaires aux comptes suppléants	9
4	Facteurs de risque	10
4.1	Risques financiers	11
4.1.1	Risques de liquidité (niveau de trésorerie)	11
4.2	Risques liés au marché	12
4.2.1	Arrivée de nouveaux concurrents (compétition internationale)	12
4.2.2	Risques technologiques	12
4.3	Risques liés à l'activité et à l'organisation du Groupe	13
4.3.1	GPAO (gestion de production assistée par ordinateur)	13
4.3.2	Dépendance du portefeuille client	13
4.3.1	Défaillance d'équipement unique	13
4.3.2	Risques réglementaires	13
4.3.3	Risques matières premières (maîtrise des achats)	14
4.3.4	Risques environnementaux	14
4.4	Autres Risques	14
4.4.1	Pandémie	14
4.4.1	Cyber-attaque	15
4.5	Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	15
4.5.1	Principes généraux de gestion des risques	15
4.5.2	Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne	16
4.5.3	Principes généraux de contrôle interne	16
4.5.4	Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne	17
4.5.5	Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne	18
4.5.6	Rôle des commissaires aux comptes	20
4.5.7	Moyen mis en œuvre pour sécuriser l'activité	20
4.5.8	Limites de la gestion des risques et du contrôle interne	20
5	Informations concernant l'émetteur	21
5.1	Raison sociale	21
5.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	21
5.3	Date de constitution et durée de vie	21
5.4	Siège social et forme juridique	21
5.5	Site internet	21
5.6	Événements importants dans le développement des activités	21
6	Aperçu des activités	23
6.1	Principales activités	23
6.1.1	Les boîtiers hermétiques de protection	23
6.1.2	Les technologies de scellement	23
6.1.3	Le traitement de surface	24
6.1.4	La céramique, de la poudre au composant	25
6.1.5	Les perles de verre	25
6.1.6	Les fonds dissipant et composants métalliques	26
6.1.7	Répartition du chiffre d'affaires par activités	26
6.2	Principaux marchés	27

6.2.1	L'imagerie thermique	27
6.2.2	Les composants de puissance.....	27
6.2.3	L'optronique	27
6.2.4	Les composants hyperfréquences	28
6.2.5	Répartition du chiffre d'affaires par applications	28
6.2.6	Les clients	29
6.2.7	Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques	30
6.3	Evénements exceptionnels et perspectives.....	30
6.4	Stratégies et objectifs de l'émetteur	31
6.5	Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	31
6.6	Position concurrentielle.....	32
6.7	Investissements	32
6.7.1	Principaux investissements réalisés	32
6.7.2	Principaux investissements en cours.....	33
6.7.3	Principaux investissements à réaliser.....	33
6.7.4	Nantissements des actifs	33
6.7.5	Nantissements des biens acquis en crédit-bail.....	33
7	Organigramme	34
7.1	Organigramme du groupe	34
7.2	Liste des filiales et structure du groupe.....	34
8	Propriétés Immobilières, Usines Et Equipements	35
8.1	A - Immobilisations corporelles importantes.....	35
8.1.1	Les sites industriels.....	35
8.1.2	Les équipements industriels.....	35
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	36
8.3	Impact environnemental de l'activité du groupe.....	36
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	36
9	Examen de la situation financière et du résultat	37
9.1	Situation financière.....	37
9.1.1	Analyse de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur	37
9.1.2	Recherche et développement, brevets et licences.....	38
9.1.3	Evolution future probable des activités de l'émetteur et des activités en matière de recherche et développement.....	39
9.2	Résultat d'exploitation.....	39
9.2.1	Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation	39
9.2.2	Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires	39
9.2.3	Eléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés	40
10	Trésorerie et capitaux	42
10.1	Capitaux	42
10.2	Flux de trésorerie.....	42
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	42
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	43
10.5	Sources de financement attendues	44
10.6	Engagements hors bilan.....	44
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	44
11	Environnement Réglementaire.....	45
11.1	Propriété intellectuelle	45
11.2	Réglementations particulières	45
11.3	Assurances	45
11.4	Litiges sociaux.....	45
11.5	Lien de dépendance avec d'autres sociétés.....	45
11.6	Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	46
12	Information sur les tendances	47
12.1	Principales Tendances et changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice	47
12.1.1	Faits marquants de l'exercice 2020	47

12.1.2	Evènements postérieurs à la clôture 2020	47
12.2	Evènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives.....	47
12.2.1	Activité du 1 ^{er} semestre 2021.....	47
12.2.2	Perspectives d'avenir.....	47
12.2.3	Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	47
13	Prévisions ou estimations du bénéfice.....	47
14	Organes d'administration, de direction et direction générale	48
14.1	Composition des organes d'administration et de direction.....	48
14.1.1	Conseil d'administration.....	48
14.1.2	Direction générale	48
14.1.3	Comité de direction du groupe.....	49
14.1.4	Comité de direction d'Egide SA	49
14.1.5	Liste des mandats	49
14.1.6	Informations relatives aux membres du conseil d'administration	50
14.1.7	Informations sur les membres des comités de direction	51
14.1.8	Autres informations.....	52
14.2	Conflits d'intérêts	53
15	Rémunérations et avantages	54
15.1	Rémunération versée et avantages en nature.....	54
15.1.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants.....	54
15.1.2	Principes de rémunération des dirigeants.....	59
15.1.3	Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué	60
15.2	Ratios d'équité.....	61
15.3	Montants provisionnés	61
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	62
16.1	Date d'expiration des mandats.....	62
16.2	Informations sur les contrats de service.....	62
16.3	Comités du conseil d'administration	62
16.3.1	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	62
16.3.2	Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)	62
16.3.3	Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.3 des statuts)	63
16.3.4	Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale	64
16.4	Code de gouvernement d'entreprise.....	64
17	Salariés	65
17.1	Nombre de salariés et répartition	65
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	65
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	66
17.3.1	Situation au 31 décembre 2020.....	66
17.3.2	Situation au 30 mai 2021.....	68
17.4	Impact social de l'activité du groupe	68
17.4.1	Informations relatives à l'impact social de l'activité.....	68
17.4.2	Relations sociales	72
17.4.2.6	Santé et sécurité	73
17.4.3	Formation	74
17.4.4	Egalité de traitement.....	74
17.4.5	Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité	75
17.4.6	Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire).....	75
17.4.7	Utilisation durable des ressources.....	76
17.4.8	Changement climatique	77
17.4.9	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.....	77
17.4.10	Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société	77
17.4.11	Loyauté des pratiques.....	78
18	Principaux actionnaires	79
18.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital.....	79
18.1.1	Répartition du capital et droits de vote.....	79
18.1.2	Franchissement de seuils.....	79

18.2	Droits de vote différents.....	79
18.3	Frais liés à la gestion des titres	80
19	Opérations avec des apparentés	81
19.1	Conventions réglementées	81
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	82
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	83
20.1	Informations financières historiques (2018 et 2019).....	83
20.1.1	Informations financières consolidées 2018, 2019 et 2020	83
20.1.2	Informations financières (comptes annuels) 2018, 2019 et 2020	84
20.2	Informations financières pro forma.....	85
20.3	Etats financiers	85
20.3.1	Etats financiers consolidés 2020.....	85
20.3.2	Etats financiers annuels 2020 d'Egide SA	112
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	131
20.4.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2020	131
20.4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2020	135
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	140
20.5.1	Exposé sur l'activité	140
20.5.2	Exposé sur les résultats	141
20.5.3	Information en matière de délais de paiement (Egide SA)	144
20.5.4	Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA).....	145
20.5.5	Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA).....	146
20.5.6	Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA)	146
20.5.7	Informations sur les dividendes (Egide SA).....	146
20.5.8	Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA)	146
20.6	Politique de distribution des dividendes	146
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	146
20.8	Procédures administratives	146
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	146
21	Informations complémentaires	147
21.1	Capital social	147
21.1.1	Nombre d'actions et valeur nominale	147
21.1.2	Capital autorisé non émis	147
21.1.3	Capital potentiel	147
21.1.4	Evolution du capital social	148
21.1.5	Modifications intervenues au cours des trois dernières années	149
21.2	Acte constitutif et statuts	149
21.2.1	Objet social	149
21.2.2	Organes d'administration	149
21.2.3	Droits attachés aux actions de la société.....	150
21.2.4	Modification des droits attachés aux actions de la société	151
21.2.5	Assemblées générales	151
21.2.6	Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle	152
21.2.7	Franchissements de seuils	152
21.2.8	Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital	152
21.2.9	Rachat par la société de ses propres actions.....	152
21.3	Marché des titres de la société.....	152
22	Contrats importants	154
23	Documents accessibles au public.....	155
23.1	Liste des documents et méthode de consultation.....	155
23.2	Communiqués de presse	155
23.3	Calendrier de parution des éléments financiers.....	155
24	Informations provenant de tiers et déclarations d'intérêts.....	156
25	Ordre du jour et projet de texte des résolutions de l'AGM du 18 juin 2021.....	157
25.1	Ordre du jour	157
25.2	Projet de texte des résolutions.....	157

TABLES DE CORRESPONDANCE

- **Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise** 165
- **Table de concordance avec les éléments du rapport de gestion** 166

1 Remarques générales

1.1 Définitions

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, et sauf indication contraire :

- Le terme la « Société » ou « EGIDE SA » désigne la société mère EGIDE SA dont le siège social est situé Site Sactar – CS 20205 - 84500 Bollène, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon 341 699 106 ;
- Le terme « EGIDE » ou « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales rentrant dans périmètre de consolidation ;
- Le terme « Document » désigne le présente Document d'Enregistrement Universel enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers.

1.2 Avertissement

Le Document d'Enregistrement Universel contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché sur lequel celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes, soit par des sources externes (publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché ou des rapports d'analystes). Le Groupe estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

1.3 Informations prospectives

Le Document d'Enregistrement Universel comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le Document d'Enregistrement Universel pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'AMF et le Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les Abus de marché (« Règlement MAR »).

1.4 Facteurs de risques

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 4 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs du Groupe. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

2 Personnes responsables

2.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur James F. Collins, Directeur général.

2.2 Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion intégré dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bollène, le 2 juin 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Collins', is positioned above the name and title of the signatory.

James F. Collins
Président directeur général

2.3 Responsable de l'information financière

Luc Ardon
Directeur financier
Adresse : Site Sactar – CS 20205 - 84500 Bollène, France
Courriel : finance@fr.egide-group.com

3 Contrôleurs légaux des comptes

3.1 Identité des contrôleurs légaux

3.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

RSM PARIS (anciennement SYC SAS)

Madame Régine Stéphan
26 rue Cambacérès - 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 16 juin 2016

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Thierry Charron
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 11 juin 2019

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

3.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

FIDINTER (anciennement MBV & Associés)

39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés.

Renouvellement : assemblée générale du 16 juin 2016

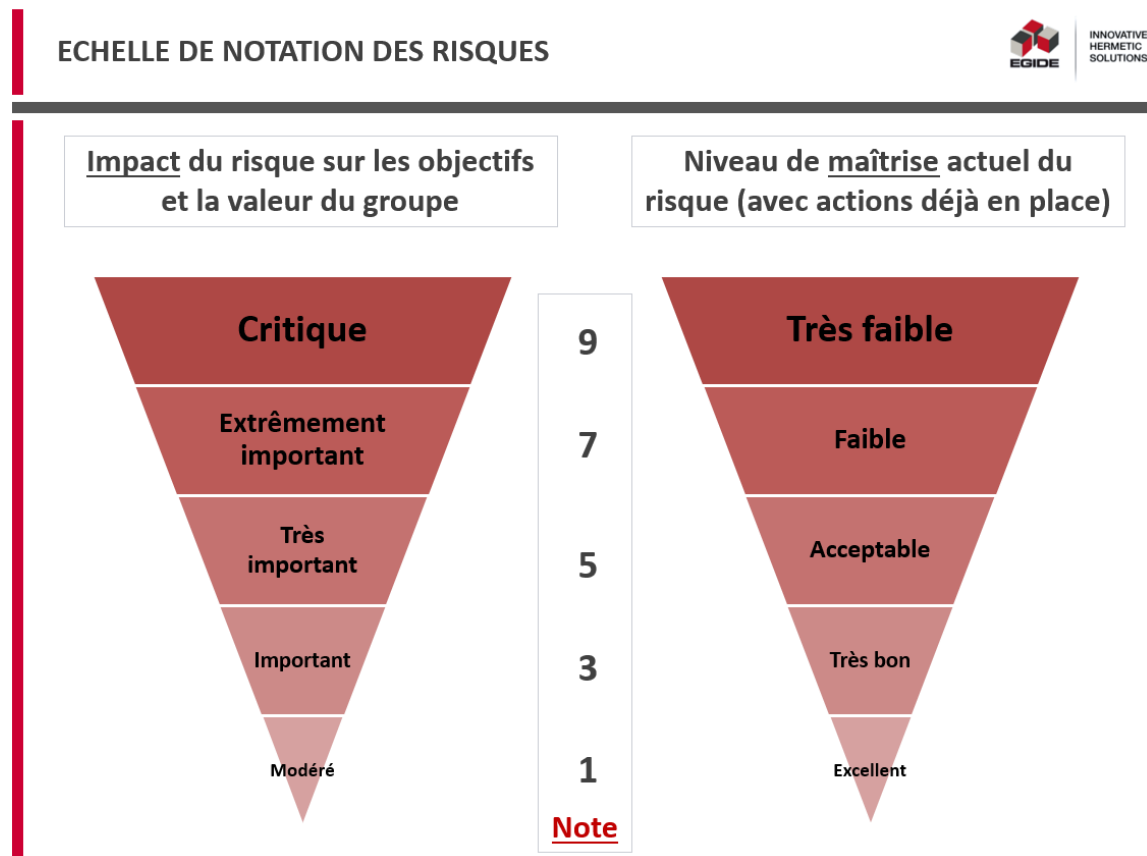
Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

4 Facteurs de risque

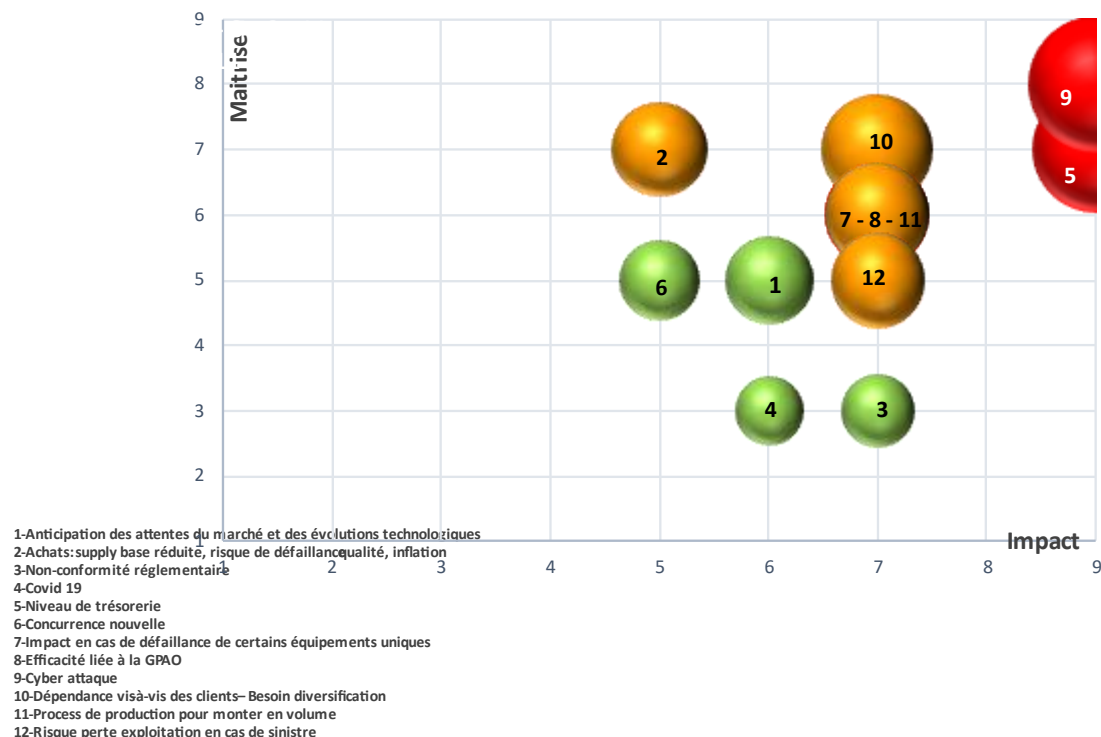
Dans le cadre de l'application du règlement (UE) n°2017/1129, dit « Prospectus 3 » entré en vigueur le 21 juillet 2019 et afin de se conformer aux orientations de l'ESMA applicable en France à compter du 4 décembre 2019, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société et/ou le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date d'approbation du présent Document, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date d'approbation du présent Document, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La société effectue une cartographie des risques chaque année dans le cadre de son processus de qualité, notamment dans le cadre de la Revue de Direction. Il a semblé intéressant de reprendre cette présentation afin d'inscrire l'exposé de quelques risques jugés majeurs dans un contexte plus global. En effet, il y a une double appréciation : l'ampleur du risque mais aussi la maîtrise de l'entreprise. Voici la grille qui est utilisée :



Avec cette double évaluation dans laquelle plus la note est élevée, plus le danger est grand, l'entreprise réalise donc une cartographie des risques, présentée comme suit :



Ces risques sont classifiés en 4 catégories sans hiérarchisation entre elles :

- Risques financiers,
- Risques liés au marché
- Risques liés à l'activité et à l'organisation du Groupe,
- Autres risques.

Au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la Société sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la Société et le Groupe et de la probabilité de leur survenance à la date de dépôt du Document.

Les facteurs de risques ci-dessous sont présentés selon leur matérialité de la plus forte à la plus faible à la date de dépôt du Document et, lorsque cela s'avère possible, une information quantitative sur la matérialité du facteur de risque est fournie.

4.1 Risques financiers

4.1.1 Risques de liquidité (niveau de trésorerie)

Ce risque a été historiquement majeur car l'entreprise a dû faire face à une succession d'adaptations et a généré de nombreuses pertes au fil des années. Depuis la dernière augmentation de capital en 2019, le groupe a mis en œuvre une restructuration et a fait de nombreux efforts d'économies qui ont permis d'abaisser sensiblement son seuil de rentabilité. L'année 2020 aura été très exceptionnelle entre le Covid et l'incendie de Cambridge, mais aura permis de conforter la position financière du groupe. Toutefois, la Société continue à procéder à une revue très attentive de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les informations sur la continuité de l'exploitation et l'endettement sont présentées respectivement en note 20.3.1.5.2.5 et 20.3.1.5.3.6 dans l'annexe aux comptes consolidés inclus dans le présent Document. La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible.

Le Groupe anticipe des besoins de financements pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Les flux de trésorerie opérationnels prévisionnels sont suffisants pour autofinancer la stratégie de développement

de l'activité. Le Groupe a aussi des projets d'investissements pour moderniser son outil de production et a en grande partie sécurisé le financement par des subventions d'investissement et des nouveaux emprunts ou Crédit baux.

Voir également § 10.3 – Conditions d'emprunt et structure de financement

La Société a amélioré l'estimation de sa maîtrise mais évalue toujours le risque à un niveau **élevé**.

4.2 Risques liés au marché

4.2.1 Arrivée de nouveaux concurrents (compétition internationale)

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques ou des composants dissipant spécifiques reste difficile à acquérir et nécessite un processus de qualification préalable long et coûteux. Il faut ensuite être en mesure de produire de façon régulière, dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais également aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, les bouleversements des équilibres mondiaux pourraient favoriser la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif où la technologie utilisée ne requière pas forcément autant de compétences que celles, haut de gamme, détenues par Egide.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.2.2 Risques technologiques

4.2.2.1 Lancement de produits de substitution (évolution technologique)

Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou le médical, et plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées. Avec l'intégration de Santier Inc., société spécialisée dans la fabrication de matériaux dissipant et dont l'activité est complémentaire à celle des boîtiers, le groupe peut dorénavant répondre aux besoins de l'industrie électronique en matière de composants de dissipation thermique sans nécessité d'herméticité.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.2.2.2 Baisse des prix (fabrication en volume)

Certaines applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent sont positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques longue distance, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque en cas de forts volumes de production. Dans le cas où la réduction des coûts de production n'est pas suffisante pour atteindre le prix objectif tout en conservant une marge suffisante, le risque est de ne pas pouvoir prendre la commande du client. Pour ce qui concerne d'autres produits dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques sont souvent mieux placés en termes de prix et Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer aveuglément.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût mais fiables est effectuée pour les composants utilisés dans la fabrication des boîtiers hermétiques, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges et de proposer au client un prix satisfaisant par rapport à la concurrence et aux prix du marché. De plus, des efforts continus visant à améliorer la productivité et les rendements sont déployés sur chacun des sites, de manière à anticiper les baisses de prix qui pourraient être demandées, tout en maintenant les marges.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.2.2.3 Evolution des process de fabrication

L'entreprise se tourne vers l'adaptation de ses process de fabrication afin d'être plus moderne, plus performant et de capturer des marchés de volumes. Cette évolution de ses process n'est pas un risque en tant que tel mais en revanche l'échec serait dommageable. C'est pourquoi l'entreprise a identifié en interne ce risque afin que le besoin d'adaptation soit identifié et affiché. Il s'agit plus d'un enjeu que d'un risque.

La société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

4.3 Risques liés à l'activité et à l'organisation du Groupe

4.3.1 GPAO (gestion de production assistée par ordinateur)

La société utilise en France un outil de gestion de production informatique qui a été modifié et customisé au fil des années. Le logiciel de base a plus de 20 ans et n'est plus maintenu depuis longtemps. Le risque perçu par l'entreprise concerne la possibilité d'un dysfonctionnement de bases de données très anciennes, mais aussi la perception qu'un outil moderne pourrait être plus performant.

Pour y remédier l'entreprise met en place un ERP moderne qui doit démarrer avant la fin de l'année. D'autre part, les projets d'investissements pour la modernisation de la production incluent un MES (manufacturing execution system – pilotage de production en temps réel).

La Société attribue à ce risque un niveau **moyennement élevé**.

4.3.2 Dépendance du portefeuille client

La dépendance à quelques clients est développée dans la note 6.2.6.

La Société attribue à ce risque un niveau **moyennement élevé**.

4.3.1 Défaillance d'équipement unique

Certains équipements comme par exemples une étuve sous vide ou une machine de découpe sont uniques et anciens. Si ces équipements tombaient en panne, des retards de production seraient à craindre. Pour minimiser ces risques, l'inventaire de ces équipements est réalisé chaque année et l'entretien préventif ou le remplacement de ces matériels est priorisé, notamment dans le plan de modernisation.

La Société attribue à ce risque un niveau **moyennement élevé**.

4.3.2 Risques réglementaires

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire notamment dans le domaine des mesures de protection de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la sécurité et l'hygiène du personnel et la sécurité des produits qu'il fabrique et commercialise.

Le respect de ces réglementations impose donc que le Groupe engage des dépenses régulières. Un manquement à ces réglementations ou l'incapacité du Groupe à s'adapter aux futures évolutions en la matière pourrait entraîner des sanctions de diverses natures (financières, civiles, administratives ou pénales). En outre, des changements dans ces lois et règlements et leur interprétation pourraient conduire à des dépenses et/ou à des investissements significatifs concernant principalement l'outil industriel et/ou l'adaptation de la formulation de ses produits, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur son activité, ses résultats et ses perspectives.

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisé.

En matière d'accident du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans

l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à cette allergie.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré** compte tenu des investissements réguliers réalisés par le Groupe pour le respect de ces réglementations.

La Société estime la probabilité de réalisation de ce risque **faible**.

4.3.3 Risques matières premières (maîtrise des achats)

Le groupe Egide utilise principalement de l'ASTM F15 (ou Kovar™), de l'alumine, des métaux précieux ou non comme matière première. L'ASTM F15 est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usieurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est parfois approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises, américaines ou japonaises, mais il l'est plus généralement directement par ses fournisseurs de composants. Au moment où ce rapport est écrit, les prix du Nickel et du Cuivre ont déjà doublé à l'échelle mondiale et d'une façon générale, la tendance est à l'augmentation des prix et à des difficultés de disponibilité de matière. Les conséquences restent assez limitées et nécessitent la qualification de nouveaux fournisseurs afin de pouvoir trouver la flexibilité nécessaire. L'impact sur les prix de revient est suivi avec grande attention et nécessitera sûrement des renégociations avec les clients dont les engagements sont à long terme.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.2).

La Société attribue à ce risque un niveau moyennement élevé.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Les processus de fabrication mis en œuvre entraînent l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure. Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont également régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque. Il en a été de même lors des due diligences relatives à l'acquisition des actifs et passifs d'exploitation qui ont conduit à la création de la filiale Santier Inc. en Californie en février 2017.

L'ensemble des équipements de production utilisés au sein du groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Le groupe respecte également la réglementation REACH, règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Ce règlement encourage également des méthodes alternatives pour l'évaluation des dangers liés aux substances afin de réduire le nombre d'essais sur animaux.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**, le Groupe veille à respecter les réglementations qui lui sont applicables.

4.4 Autres Risques

4.4.1 Pandémie

Le groupe n'avait jamais identifié le risque de pandémie avant 2019 et Covid19 a surpris l'entreprise comme le reste du monde. Globalement l'entreprise devrait passer ce moment difficile sans trop de dommage pour les raisons suivantes :

- Les marchés et les clients du groupe, sans être de première nécessité, sont considérés comme prioritaires et n'ont pas été fortement touchés. C'est aux US que ce statut est le mieux formalisé avec un label DO-DX qui constitue une obligation de performance au service de l'Etat.
- Les implantations industrielles sont compatibles avec la distanciation du personnel, même s'il a fallu modifier l'organisation du temps de travail pour réduire le nombre de salariés présents en même temps sur site.
- Peu de fournisseurs ont ralenti et la stratégie d'approvisionnement multi sources permet une continuité.
- Enfin, les implantations du groupe ne sont pas dans des zones de populations très denses. Même Santier qui est en Californie à San Diego est dans une banlieue assez lointaine de la ville.

En tant que pandémie, le risque semble être réduit pour Egide. Le risque corolaire concerne le contrecoup de l'arrêt économique du monde avec en particulier une interrogation sur les budgets d'investissements financés par les Etats.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**, le Groupe veille à respecter les règles de sécurité en vigueur.

4.4.1 Cyber-attaque

Les attaques se multiplient et concernent toute sorte d'organisations. Les moyens informatiques du groupe sont bien sûr sécurisés et une sensibilisation de l'ensemble du personnel a été réalisée. Aux US, un cabinet extérieur a été mandaté afin de mettre en œuvre les recommandations du NIST. Il a d'autre part été souscrit des assurances spécifiques pour couvrir ce risque. Toutefois, la nature du risque est évolutive et difficilement prévisible.

La société attribue à ce risque un niveau **élevé**.

4.5 Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques

4.5.1 Principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société,
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs,
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité),
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- Un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des directeurs opérationnels,
- Un processus de gestion : une cartographie des risques dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque est ensuite évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place,
- Un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les points d'attention couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) ; la société a recours à ses conseillers juridiques quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction d'Egide SA et les responsables de chacune des filiales reçoivent tous les mois un suivi du chiffre d'affaires, des prises de commandes, du carnet de commande, des effectifs ainsi qu'une situation de trésorerie par entité et au niveau du groupe.

Les responsables d'unités reçoivent également tous les mois un compte de résultat leur permettant de comparer les performances écoulées par rapport au budget. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Le directeur général communique au conseil d'administration, sous forme de slides Powerpoint, un ensemble d'indicateurs concernant le groupe et présentant principalement les éléments liés aux prises de commandes et à la facturation, les prévisions de trésorerie à court terme, les effectifs, les comptes de résultats ainsi que les commentaires nécessaires à la compréhension desdits indicateurs. La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs si nécessaire.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Jusqu'au 31 décembre 2018, la société publiait chaque trimestre le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Depuis le 1^{er} janvier 2019, cette diffusion est uniquement semestrielle. La direction financière publie également une situation intermédiaire consolidée à mi-exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale, revus par le comité d'audit et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation semestrielle, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et de chacune des filiales, puis sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un Document d'Enregistrement Universel également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social ou sur le site administratif de l'entreprise. La date d'exigibilité du nouveau format ESEF ayant été reporté d'un an, son application sera mise en place pour l'URD de l'exercice 2021.

4.5.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

Comme précédemment exposé, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

4.5.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements de chacune des entités composant le groupe,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes des entités du groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- La fiabilité des informations financières,

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2015 (Egide SA) ou AS 9100 (Egide USA et Santier), le groupe Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement des systèmes qualité en place (regroupées au sein de Manuels Qualité). Ces systèmes couvrent l'ensemble des activités de production du groupe (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés chaque année par la direction générale et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par les directions qualité, analysées en comité de direction ou lors des revues de direction sur chacun des sites.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide et les parties intéressées (clients, fournisseurs, salariés et autres tiers).

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Sur chacun des sites, afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec sa direction et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Chez Egide SA, la direction effectue une fois par an une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. Dans les filiales Egide USA et Santier, cette revue est effectuée respectivement tous les semestres et tous les trimestres. Les revues de direction sont préparées par les directions qualité, qui sont chargées d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Ces revues sont réalisées notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Ces revues permettent de mesurer l'efficacité des systèmes de management de la qualité, de redéfinir les objectifs correspondants et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans des plans d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue des entités et du groupe.

4.5.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur dans chaque pays (France et Etats-Unis). Il dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, bureau d'études, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 ou de l'AS 9100 et décrites dans les Manuels Qualités (seul un « processus comptable et financier » existe).

Maison mère Egide SA : la direction financière est assurée par le directeur administratif et financier, qui supervise la responsable comptable et son adjointe. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière, qui dépend directement de la direction générale. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs. Certaines tâches jugées particulièrement sensibles au regard de fraudes éventuelles, comme les changements de coordonnées bancaires des fournisseurs, font l'objet de procédures de contrôles multiples.

Filiale Egide USA Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur du site. Au sein du service, une contrôleuse financière et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière de Santier intervient en support, formation et contrôle. La direction financière d'Egide SA s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Santier Inc. : la société possède sa propre structure comptable et financière, dont la direction en était assurée par une directrice financière locale, qui supervise aussi Egide USA depuis le 1^{er} janvier 2021. Au sein du service, la comptable salariée, s'assure de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA s'assure de l'application de la politique générale du groupe dans la filiale.

Filiale Egide USA LLC : cette structure est la holding qui détient directement les deux filiales américaines du groupe (Egide USA Inc. et Santier Inc.). Elle a pour unique actionnaire Egide SA. La tenue de la comptabilité de cette société est directement assurée par la direction financière d'Egide SA car compte tenu de son absence d'activité, il y a très peu de mouvements à enregistrer. La société n'a par ailleurs pas de compte bancaire.

De manière globale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère, tout en respectant les obligations de leur pays. S'agissant des éléments d'information mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chacune des filiales et d'une révision, le cas échéant, par la direction financière d'Egide SA. La consolidation aux normes IFRS des comptes annuels et semestriels est sous-traitée auprès d'un cabinet d'expertise comptable d'Avignon, ce qui constitue un niveau de contrôle et d'expertise supplémentaire.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, suivi des sociétés de factoring, ...),
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- Des procédures d'inventaire physique et de valorisation des stocks,
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations, gérés en interne ou par l'intermédiaire de sociétés de prestations de services informatiques.

Les responsables des systèmes d'informations (responsable informatique ou directeur d'unité en l'absence de personnel dédié) s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

4.5.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

4.5.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel et en outils informatiques)
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture retenues pour l'établissement des comptes ainsi que les estimations impliquant un jugement de sa part. Elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le comité d'audit. Enfin, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

4.5.5.2 Le conseil d'administration

Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé par le comité d'audit des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès dudit comité que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est par ailleurs, par la voie de son président, régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale et du comité d'audit (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

4.5.5.3 Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé des trois administrateurs indépendants de la société (sur les quatre membres qui composent le conseil, dont le président directeur général). Il se réunit notamment pour prendre connaissance de la cartographie des risques et des projets de comptes semestriels et annuels. Le budget annuel est également étudié et validé. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu qui est ensuite présenté au conseil d'administration.

C'est en réunion de Comité d'Audit que l'examen de toutes les conventions (qu'elles soient réglementées ou courantes) entre l'une des sociétés du groupe et le directeur général, le directeur général délégué ou une relation quelconque de l'un d'eux seront examinés, conformément à l'article 225-37-4 du code de commerce du 10/6/2019. Cette procédure adoptée lors du Conseil d'Administration du 24 avril 2020, sera appliquée à compter de l'exercice 2020. Si jugée nécessaire une évaluation des dites conventions pourra être conduite par le comité d'audit.

4.5.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par le directeur général délégué qui est aidé dans sa mission par le comité de direction.

4.5.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction.

4.5.5.6 Le personnel de la société

Le groupe s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et AS 9100, et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à son activité. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de chaque entité, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

4.5.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes présentées au comité d'audit. Pour toutes les sociétés du groupe, les mêmes cabinets de commissaires aux comptes ont été choisis pour procéder au contrôle des comptes, en faisant appel aux bureaux locaux pour ce qui concerne les entités américaines.

4.5.7 Moyen mis en œuvre pour sécuriser l'activité

4.5.7.1 Protection des droits de propriété intellectuelle

Afin de réduire les risques exposés ci-dessus, le Groupe a recours à des procédures de formalisation et de validation juridique et technique de toutes les étapes de production et d'exploitation d'un produit. Quand un besoin est identifié, des juristes spécialisés assurent la gestion, la surveillance et l'acquisition des droits de propriété intellectuelle pour le Groupe. Le Groupe travaille également avec des cabinets d'avocats réputés pour leur savoir-faire dans ce domaine et utilise des services de surveillance des propriétés intellectuelles le cas échéant. Le Groupe procède à l'enregistrement des marques et copyrights de ses produits dans les pays qu'il juge nécessaires, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

Le Groupe ne dépose pas de brevets pour ses produits et n'est pas dépendant d'un brevet particulier.

4.5.7.2 Carence de fournisseurs

Le Groupe cherche à réduire le risque d'approvisionnement en diversifiant et sécurisant ses sources d'approvisionnements. Les matières premières utilisées pour la réalisation des produits du Groupe sont abondantes sur le marché mondial, le Groupe n'a pas identifié de risque de carence, toutefois dans la période de redémarrage post-covid, il semble que quelques rares matières premières soient sous tension et que quelques prix aient une tendance à l'inflation.

4.5.7.3 Assurances

Le Groupe bénéficie d'une couverture mondiale s'agissant notamment des risques de dommages aux biens, de perte d'exploitation et de responsabilité civile exploitation, professionnelle et propriété intellectuelle. Le Groupe assure également la responsabilité civile de ses mandataires sociaux et dirigeants. D'une façon générale, l'activité du Groupe ne présente pas de risques propres de nature extraordinaire. Les polices sont souscrites au niveau local (notamment en Amérique du Nord) afin de tenir compte des spécificités des marchés nationaux.

4.5.8 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions coûteuses.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi. Son code APE est 2611Z.

5.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site Sactar – 84500 Bollène - France (Tél : 04 90 30 97 11).

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.5 Site internet

<https://www.egide-group.com>

Les informations figurant sur le site Internet ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel.

5.6 Evénements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité "encapsulation" de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la "bulle Internet", qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : crise économique mondiale (subprimes) impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

2012 : une situation économique mondiale qui s'enlise dans la crise, impactant fortement les marchés d'Egide SA. Ceux des filiales américaine et anglaise restent moins touchés.

2013 : la filiale anglaise Egide UK et la filiale marocaine Egima sont cédées.

2014 : le groupe construit une stratégie ambitieuse autour de ses métiers de base, les boîtiers hermétiques pour applications critiques. Il modifie sa gouvernance en dissociant la fonction de président du conseil (assurée par Philippe Brégi) et celle de directeur général (assurée par Eric Michel puis par James F. Collins).

2015 : le plan stratégique est mis en œuvre. La duplication de la ligne de fabrication de boîtiers céramique HTCC de Bollène (France) sur Cambridge (USA) démarre, financée par une augmentation de capital de 5 millions d'euros, dans le but de fournir au marché militaire américain soumis aux restrictions ITAR¹ des boîtiers céramique fabriqués localement. La première commande est livrée à un client américain, leader dans le domaine de l'imagerie thermique. Le déploiement du réseau commercial, démarré fin 2014, s'est poursuivi et les investissements en équipements sur le site de Bollène ont démarré.

2016 : le plan de développement de la céramique aux Etats-Unis est ralenti par l'environnement incertain lié aux élections présidentielles américaines de novembre, qui a entraîné le gel du lancement de nouveaux programmes militaires sur lesquels Egide USA comptait se positionner. Dans le même temps, l'entité française réalise sa meilleure progression de chiffre d'affaires depuis 2010. Monsieur Brégi quitte la présidence du conseil d'administration en juin ; cette fonction sera assurée par Monsieur Collins, directeur général.

2017 : le groupe annonce la création d'une nouvelle filiale américaine, Santier Inc., basée à San Diego en Californie, qui fabrique des composants métalliques et des fonds dissipant la chaleur. L'acquisition des actifs et passifs exploités par Santier Inc. est financée par une augmentation de capital de 8,2 millions d'euros finalisée en février.

2018 : le groupe renforce l'équipe de direction avec l'arrivée de nouveaux profils (Eric Delmas en qualité de directeur du site de Bollène, Vincent Courty en qualité de directeur des ventes Monde et Gabriel Vitorla en qualité de directeur régional des ventes pour la zone Midwest des Etats-Unis). Côté industriel, le plan céramique HTCC s'accélère avec des ventes ayant dépassé le million de dollar.

2019 : Le marché récurrent qui assure 10% des volumes de Bollène s'arrête car le client stoppe son produit. Pour faire face à cette baisse d'activité, Egide SA se restructure et ferme son établissement de Trappes où il n'y avait plus que des services administratifs et un petit atelier d'usinage, pour tout concentrer à Bollène.

2020 : Crise mondiale du Covid et incendie début juillet de la galvanoplastie d'Egide USA à Cambridge.

¹ Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur des produits à usage militaire. Si un produit est classifié « ITAR », la propriété industrielle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Pratiquement, cela signifie que le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France) ; ce qui importe est qu'aucun salarié d'Egide SA n'ait accès aux caractéristiques du produit « ITAR » et que ce produit soit intégralement fabriqué aux Etats-Unis. En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain.

6 Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques².

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique³ et modélisation hyperfréquence⁴. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et a la capacité de fabriquer des perles de verre.



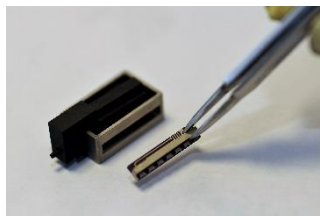
6.1.2 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que par exemple le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou les propriétés amagnétiques présentent un avantage ou encore le poids est critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.



² Science de l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques

³ Etude des composants électroniques qui émettent ou interagissent avec la lumière, base des télécommunications par fibre optique

⁴ Analyse d'une onde radio de fréquence très élevée, comprise entre 1 et 100 GHz, utilisée dans l'électronique

Céramique - métal

Dans cette technologie, qui prends une part de plus en plus importante bien que plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre. Pour les boîtiers HTCC les plus complexes servant notamment les besoins télécom hyperfréquences, RF et capteurs le corps du boîtier dans sa plus grande partie peut être constitué de céramiques multi-feuilles.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipant, TEC⁵, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

De nouveaux développements autour de la fabrication additive visent aussi à terme, au-delà d'intérêt pour le prototypage rapide et la miniaturisation, à permettre l'intégration de ce type de fonctions.

6.1.3 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or, Nickel ou Argent), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage
- pré traitement des composants métalliques
- dorure des boîtiers verre – métal et céramique au stade final de la fabrication
- argenture de joints

La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini, d'autant qu'en matière de produits demandant une herméticité fiable, les processus de traitement de surface ajustés et dédiés à ce type de besoin sont souvent un différentiateur clef pour la société.



⁵ Thermo Electric Cooler ou refroidissement thermoélectrique (technique de refroidissement utilisant la thermoélectricité. On utilise pour cela des composants nommés « modules Peltier » qui transforment un courant électrique en une différence de température)

6.1.4 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de MEMS, de capteurs, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou "green tape")

La céramique "cru" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées en salle blanche.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin d'établir la conduction d'une couche à l'autre.

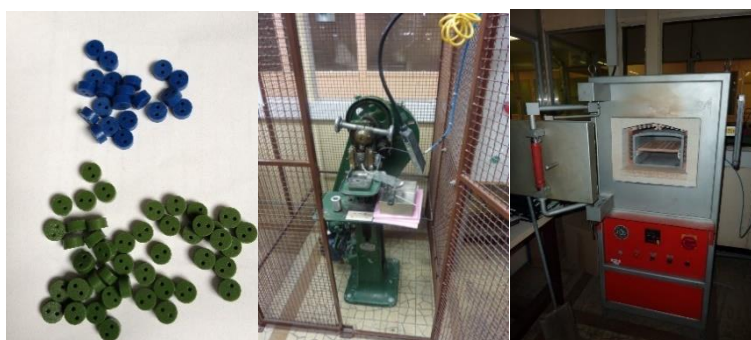
Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "cru" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).



6.1.5 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600°) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.



6.1.6 Les fonds dissipant et composants métalliques

Avec Santier Inc., le groupe dispose d'une capacité de fabrication de composants métalliques et de matériaux dissipant du type CuMo (Cuivre Molybdène) ou CuW (Cuivre Tungstène) sur son site industriel de San Diego en Californie. Les débouchés sont les applications électroniques (hyperfréquences, optronique) à destination des marchés de défense américains (certifiés ITAR), du médical, **de l'aérospatial** et des télécoms. La filiale est un fournisseur potentiel de matériaux dissipant utilisés dans la fabrication de boîtiers hermétiques et un client potentiel de composants céramique HTCC fabriqués à Cambridge, MD.



6.1.7 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2018		2019		2020	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	22 468	70,8	23 185	73,0	21 881	73,0
Produits céramique	8 759	27,6	8 141	25,6	7 753	25,9
Etudes	250	0,8	260	0,8	151	0,5
Autres	258	0,8	196	0,6	188	0,6
Total	31 735	100,0	31 782	100,0	29 973	100

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2018		2019		2020	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre-métal	5 822	40,5	5 275	43,6	5 460	40,7
Produits céramique	8 048	56,0	6 364	52,7	7 613	56,8
Etudes	250	1,7	260	2,1	151	1,1
Autres	258	1,8	196	1,6	188	1,4
Sous total Egide SA	14 378	100,0	12 094	100,0	13 412	100
Produits verre-métal	7 713	91,6	10 526	92,8	8 000	98,3
Produits céramique	710	8,4	817	7,2	139	1,7
Etudes	0	0,0	0	0,0	-	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	-	0,0
Sous total Egide USA	8 423	100,0	11 343	100,0	8 139	100
Produits verre-métal	8 446	94,5	7 384	88,5	7 926	94,1
Produits céramique	488*	5,5	960*	11,5	496	5,9
Etudes	0	0,0	0	0,0	-	0,0
Autres	0	0,0	0	0,0	-	0,0
Sous total Santier	8 934	100,0	8 344	100,0	8 422	100
Total	31 735		31 782		29 973	

*Santier achète les composants céramiques à Egide USA et les distribue à ses clients. Cette activité n'était pas traitée comme telle. Le Chiffre d'affaires historique a été corrigé dans cette présentation.

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge. Un même produit pouvant avoir à la fois un débouché militaire ou industriel, la segmentation des marchés est basée sur les applications, quel que soit le secteur final adressé.

6.2.1 L'imagerie thermique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits utilisant les radiations infrarouges pour former une image. Les composants pour l'imagerie thermique peuvent concerner tant les détecteurs refroidis par cryogénie pour des applications militaires ou spatiales que des détecteurs sophistiqués dits « non refroidis » pour des applications militaires, industrielles, automobiles ou médicales.

Dans le domaine militaire, les produits fournis par Egide sont utilisés dans la fabrication de caméras thermiques très haute définition, avec une portée de plusieurs kilomètres en vision nocturne. Le désir de renforcer la sécurité a rapidement étendu ces applications infrarouge à des domaines multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, ... Dérivées des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

Ce marché de l'imagerie thermique continue de croître année après année (Source : Marketandmarkets). Il est estimé à 3,4 milliards de dollars en 2020. La croissance moyenne annuelle attendue est, toujours selon cette étude, de 6,2 % entre 2020 et 2025.

Faisant principalement appel à la technologie céramique, les boîtiers pour applications infrarouges sont majoritairement fournis par Egide SA, et un peu par Egide USA, pour le marché militaire américain qui requiert une production locale.

6.2.2 Les composants de puissance

Sont classés dans cette famille les boîtiers ou éléments utilisés par les convertisseurs de courant. Les applications les plus fréquentes sont les convertisseurs DC-DC, les moteurs électriques, les variateurs de fréquence, les hybrides de puissance, propulseurs de puissance pour les marchés de la défense, du spatial et de l'aéronautique (calculateurs de régulation des moteurs ou FADEC – Full Authority Digital Engine Control).

Faisant principalement appel à la technologie verre-métal, les composants pour applications de puissance sont majoritairement fournis par Egide USA au sein du groupe.

De nouveaux marchés liés à la puissance, mais cette fois utilisant des céramiques, ont été pénétrés en 2020 et devraient constituer un nouveau vecteur de croissance pour l'entité de Bollène.

6.2.3 L'optronique

Sont classés dans cette famille les composants pour famille de produits émettant, détectant ou recevant de la lumière. L'application finale la plus connue du domaine concerne les télécommunications par fibre optique.

Ainsi, les produits d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques et les éléments dissipant la chaleur sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- Les émetteurs-récepteurs (TROSAs) dont la demande pour les produits fort débit est en forte hausse
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal optique continu en un signal numérique,
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- Les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,

- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal,
- Les commutateurs de longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Actuellement Egide poursuit ses développements dans ce secteur, sur des produits « haut de gamme », c'est-à-dire plus haut en débit (400 Gbps et au-delà), pour lesquels très peu de fabricants au monde sont capables de maîtriser le process HTCC, les transitions à très hautes fréquences (au-delà de 60 GHz) et l'intégration de composants optiques.

Les boîtiers pour l'optronique font principalement appel à la technologie céramique et sont pour l'instant fournis par Egide SA, le site américain restant dédié aux produits soumis aux contrôles ITAR (International Trade in Arms Regulations). Les fonds dissipant la chaleur sont quant à eux fournis par Santier.

6.2.4 Les composants hyperfréquences

Sont classés dans cette famille les composants utilisés par des ensembles qui fonctionnent à des fréquences comprises entre 3 et 100 GHz. Les applications les plus fréquentes concernent les marchés militaires, spatiaux et des télécommunications, notamment les stations de base sans fil (tours cellulaires), les réseaux Wi-Fi, les antennes de satellites, les radars, le contrôle du trafic aérien ou les réseaux de transport de données par fibres optiques.

Ils sont généralement fabriqués en utilisant la technologie céramique HTCC, bien qu'il y ait également des connecteurs verre-métal (GPO, GPPO, etc.) qui répondent aux besoins des clients ; les composants hyperfréquence sont fournis par les trois entités du groupe.

6.2.5 Répartition du chiffre d'affaires par applications

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2018		2019		2020	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	10 720	33,8	9 250	29,1	9 433	31,5
Puissance	6 014	19	8 397	26,4	7 520	25,1
Optronique	5 416	17,1	4 792	15,1	4 303	14,4
Hyperfréquences	6 156	19,4	5 251	16,5	4 965	16,6
Autres	3 429	10,7	4 092	12,9	3 752	12,5
Total	31 735	100	31 782	100	29 973	100

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par applications est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2018		2019		2020	
	K€	%	K€	%	K€	%
Imagerie thermique	9 165	63,7	7 155	59,2	8 791	65,5
Puissance	396	2,8	732	6,1	297	2,2
Optronique	2 179	15,2	2 163	17,9	1 597	11,9
Hyperfréquences	1 278	8,9	1 183	9,8	1 326	9,9
Autres	1 360	9,4	861	7,1	1 401	10,4
Sous total Egide SA	14 378	100	12 094	100	13 412	100
Imagerie thermique	1 096	13	1 522	13,4	533	6,5
Puissance	4 848	57,6	6 250	55,1	6 014	73,9
Optronique	547	6,5	526	4,6	173	2,1
Hyperfréquences	1 169	13,9	1 259	11,1	718	8,8
Autres	763	9	1 786	15,8	701	8,6
Sous total Egide USA	8 423	100	11 343	100	8 139	100
Imagerie thermique	459	5,1	572	6,9	110	1,3
Puissance	770	8,6	1 414	16,9	1209	14,4
Optronique	2 689	30,1	2 104	25,2	2 532	30,1
Hyperfréquences	3 708	41,5	2 809	33,7	2 921	34,7
Autres	1 308	14,7	1 445	17,3	1 650	19,6
Sous total Santier	8 934	100	8 344	100	8 422	100
Total	31 735		31 782		29 973	

Le secteur « Autres » de Santier comprend l'activité médicale, propre à la filiale.

6.2.6 Les clients

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2020, tous segments d'activité confondus, ont représenté 51 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients 40 % et le premier client du groupe 16 %. En 2019, ces chiffres étaient respectivement de 45 %, 34 % et 11 %.

Sur la base de son portefeuille clients, Egide estime être à l'abri de risque de crédit client, ce qui ne rend pas nécessaire une assurance-crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage. Il arrive qu'une avance à la commande soit demandée à des nouveaux clients, lors d'une première relation. Dans la quasi-totalité des cas, la facturation aux clients est déclenchée les livraisons ; toutefois, en France, les marchés d'études, qui ont représentés 151k€ en 2020, sont enregistrés à l'avancement des travaux de R&D, alors que les encaissements sont liés à des jalons avec souvent un acompte important. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de quelques semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois avec un cadencement des livraisons, voire plusieurs années s'il s'agit de contrats cadres. S'il existe des contrats significatifs, ils sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs ainsi que sur un réseau d'agents spécialisés en produits « high-tech » couvrant l'Italie, le Royaume Uni, la Scandinavie, l'Allemagne, l'Espagne, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, Israël, la Turquie, la Corée du Sud et la Russie. Depuis mi-2018, Vincent Courty est à la tête de la direction commerciale monde épaulé par Gabe Vitorla qui a rejoint le groupe pour prendre en charge la zone Amérique du Nord. La direction commerciale compte 10 collaborateurs répartis sur les 3 sites.

6.2.7 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2018		2019		2020	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	8 124	25,6	5 723	18	6 737	22,5
Union Européenne (hors France)	3 045	9,6	2 897	9,1	3 101	10,3
Amérique du Nord	15 643	49,3	18 217	57,3	14 599	48,7
Reste du monde	4 923	15,5	4 946	15,6	5 536	18,5
Total	31 735	100	31 782	100	29 973	100

La répartition sectorielle du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2018		2019		2020	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	8 124	56,5	5 772	47,3	6 737	50,2
Union Européenne (hors France)	1 862	12,9	1 963	16,2	1 409	10,5
Amérique du Nord	789	5,5	786	6,5	876	6,5
Reste du monde	2 029	14,1	3 623	30	4 390	32,7
Sous total Egide SA	14 378	100	12 094	100	13 412	100
France	0	0	0	0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	441	5,2	290	2,6	96	1,2
Amérique du Nord	7 760	92,2	10 998	97	7 821	96,1
Reste du monde	222	2,6	54	0,5	222	2,7
Sous total Egide USA	8 423	100	11 343	100	8 139	100
France	0	0	0	0	0	0,0
Union Européenne (hors France)	741	0,1	643	7,7	1596	19,0
Amérique du Nord	7 094	79,4	6 433	77,1	5 902	70,1
Reste du monde	1 098	12,3	1 268	15,2	924	11,0
Sous total Santier	8 934	100	8 344	100	8 422	100
Total	31 735		31 782		29 973	

6.3 Evénements exceptionnels et perspectives

Créé en 1986, Egide a connu une forte croissance sur le marché des télécoms et a eu jusqu'à 1200 salariés, à Bollène, Trappes, au Maroc et au UK. Après l'éclatement de la bulle télécoms en 2001, puis la délocalisation de ces marchés, Egide a dû se réinventer en se focalisant sur des marchés stratégiques tels que la défense et dans des niches de haute technologie. La fermeture des sites au Maroc et en UK étaient inévitables. La dernière étape de cette mutation difficile date de 2019 avec la fermeture de Trappes et la réunion en un seul lieu (Bollène) de tous les services, à l'exception des Ventes. En 3 ans, le Groupe a fait peau neuve avec l'achat de Santier Inc. en Californie qui permet d'étendre les métiers du Groupe vers la dissipation thermique et le renouvellement des équipes de Direction.

Pour Egide SA, 2020 devait être un galop d'essai dans sa nouvelle configuration avec une équipe de management soudée, un point d'équilibre abaissé et quelques nouveaux clients. La crise sanitaire a un peu perturbé le démarrage mais très vite, une agilité nouvelle a été mise en œuvre pour réduire le temps de travail quotidien afin de supprimer la pause déjeuner à la cantine, faire face aux absences liées aux gardes d'enfants et aux personnes à risques... Au global, cette période aura eu assez peu d'impacts mais aura permis de renforcer la cohésion de l'équipe. Le chiffre d'affaires a été meilleur qu'en 2019, mais

toujours inférieur à 2018, toutefois, le niveau d'activité aura permis d'être à l'équilibre sur le 2^{ème} semestre, ce qui est très encourageant.

Pour Egide USA Inc., après 2019 qui avait vu le retour aux bénéfices, l'année 2020 s'annonçait excellente après un bon 1^{er} semestre. Malheureusement, durant le week-end du 4 juillet, un incendie a ravagé l'atelier de traitement de surface et causé quelques dommages annexes. Cet incendie a été globalement très bien couvert par l'assureur tant au niveau du remplacement des équipements détruits, que des désinfections, nettoyages, réparations et pertes d'exploitation. Financièrement l'impact est limité, voire même positif, puisque les immobilisations remplacées sont comptabilisées en profits exceptionnels, compensés en partie par une dépréciation immédiate pour perte de valeur (voir le détail au chapitre 9.1.1 /2020). L'impact le plus visible se situe au niveau du chiffre d'affaires pour lequel il est estimé un retard de 4 M€. En effet, les clients n'ont pas annulé leurs commandes, c'est pourquoi il s'agit d'un retard. Toutefois, durant la période perturbée, les clients ont passé moins de nouvelles commandes. L'usine de Cambridge est pleinement opérationnelle, y compris son atelier de Galvanoplastie depuis fin mai 2021.

Pour Santier Inc., 2020 aura été une année irrégulière avec une petite amélioration en fin d'année.

Au global, avec beaucoup d'éléments exceptionnels liés à l'incendie et aux subventions américaines anti-covid (PPP : Paycheck Protection Program) le groupe montre un petit bénéfice après de nombreuses années dans le rouge.

Le carnet de commandes de fin 2020 est quasi identique au début d'année, alors qu'il était jugé plutôt bon. L'économie mondiale semble vouloir redémarrer assez fort... Saisissant l'opportunité des plans de relances français, le groupe a décidé de moderniser son outil industriel, d'abord à Bollène où un plan d'investissements de 1,7M€ a déjà reçu le soutien du plan Résilience français pour les secteurs de l'Aéro et de l'Electronique, puis dans les années à venir aux US.

Au-delà de la stratégie commerciale suivie depuis quelques années, afin de conquérir des secteurs nouveaux, le groupe s'est renforcé sur le plan marketing et partenariats. L'objectif de la modernisation industrielle entreprise est de faire baisser les coûts de revient de séries plus longues afin de capter des marchés qui sont aujourd'hui essentiellement servis par l'Asie, alors que les clients occidentaux cherchent à relocaliser l'approvisionnement de leurs composants.

6.4 Stratégies et objectifs de l'émetteur

Après des années de restructurations successives, le groupe semble avoir enfin atteint son point d'équilibre et pouvoir retrouver une perspective de conquête.

Les axes stratégiques sont :

- Renforcer son offre sur les marchés actuels (chapitre précédent)
- Prospector des marchés nouveaux avec des approches nouvelles (marketing et partenariats)
- Renforcer l'effort de R&D avec des projets d'envergure notamment sur la 3D avec des laboratoires extérieurs
- Travailler la cohésion et les synergies entre les trois sites du groupe (Bollène, Cambridge et San Diego)
- Poursuivre les efforts de diversification à long terme dans le domaine de l'hydrogène.

6.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Egide est globalement autonome en matière de savoir-faire, technologies et brevets. Les approvisionnements de matières et composants reposent sur plusieurs sources et aucun contrat ne représente une dépendance particulière par rapport à fournisseur. Il en va de même pour les quelques contrats de sous-traitance pour lesquels une stratégie multi sources est en place afin d'assurer une meilleure flexibilité pour répondre aux dynamiques marchés et afin de limiter les risques de discontinuités. Certains constituants utilisés dans la fabrication des poudres céramique et des encres de sérigraphie peuvent être achetés chez un seul fournisseur afin de garantir une bonne homogénéité et une qualité constante. Compléter ces sources avec des alternatives est à l'étude pour accompagner le développement en volume des de l'activité céramique du groupe.

6.6 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont l'une des divisions fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains sur la technologie verre – métal alors que les japonais sont spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard à bas coût, qu'ils soient en verre – métal ou en céramique, et ils s'adressent généralement à leurs marchés locaux.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Applications ⁽¹⁾	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats Unis	IT, P, O, HY	€ 1,55 milliards ⁽²⁾	New York	€ 26 milliards ⁽³⁾
Kyocéra	Japon	IT, O, HY	€ 2,1 milliards ⁽⁴⁾	Tokyo	€ 19,7 milliards ⁽⁵⁾
Electrovac	Autriche	P, HY	Env. € 75,0 millions ⁽⁸⁾	Non cotée	-
Schott	Allemagne	O	Non disponible	Non cotée	-
Hermetic Solution Group	Etats Unis	P, O, HY	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	O, HY	€ 0,30 milliard ⁽⁶⁾	Tokyo	€ 2,6 milliards ⁽⁵⁾
Metal life	Corée Sud	IT, O, HY	€ 13 millions ⁽⁷⁾	Séoul	€ 80 millions

⁽¹⁾ IT : imagerie thermique – P : puissance – O : optronique – HY : hyperfréquences

⁽²⁾ source : Rapport annuel. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 pour l'activité "électromécanique" - \$1,55 milliard contre \$1,84 milliard en 2019

⁽³⁾ source : New York Stock Exchange. Cours au 10 mai 2021

⁽⁴⁾ source : Résultats au 31 mars 2021. Chiffre d'affaires pour l'activité "semi-conducteurs" - ¥ 263 milliards contre ¥ 247 milliards en 2019-2020.

⁽⁵⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 10 mai 2021

⁽⁶⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Communiqué du 5 février 2021 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 37 milliards contre ¥ 36 milliards.

⁽⁷⁾ source : Investing.com : Metal Life Co

⁽⁸⁾ source : estimation

Dans cet environnement concurrentiel, Egide n'est dépendant d'aucuns brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir-faire et l'expérience de ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications AS9100 des sites américains et ISO 9001 des sites français, audits réguliers, ...), et occupe une position reconnue.

6.7 Investissements

6.7.1 Principaux investissements réalisés

Il n'était pas prévu de faire gros investissements en 2020, à part un peu de renouvellement de machines obsolètes et le déploiement d'un CRM déployé en France et aux US pour mondialiser le suivi des clients.

L'incendie de Cambridge en a décidé autrement et ce sont 2,6M€ qui ont été financé par l'assurance pour remplacer les équipements détruits, dont une grande partie du toit de l'usine de Cambridge.

Les investissements du groupe pour l'exercice 2019 ont été de 888 K€ principalement des équipements industriels répartis sur les 3 sites, avec en particulier des équipements d'usinage modernes à Bollène et à San Diego.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour les années 2018 à 2020 sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020
Immobilisations incorporelles	18	0	38
Terrains et constructions	0	0	1 056
Installations techniques et outillages	666	503	573
Autres immobilisations	190	386	183
Total	874	888	1 850

6.7.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements du groupe pour l'exercice 2021 est de l'ordre de 2 M€ avec la modernisation de l'usine de Bollène. 1,1 M€ seront financés par une subvention d'investissement dont l'impact sur le résultat consiste à annuler l'amortissement au cours de l'utilisation. Le solde des investissements sera financé en crédit-bail pour Egide SA et en utilisant les lignes de financement existantes aux USA.

Il est aussi prévu de compléter la reconstruction de Cambridge avec environ 2,5 M€ d'équipements à nouveau financés par l'assurance. Les investissements en cours à la clôture s'élèvent à 1.015 K€.

6.7.3 Principaux investissements à réaliser

La modernisation/robotisation de Bollène servira de test et laboratoire pour le groupe. Une fois installés et concluants, les processus de fabrication seront déployés aux US.

D'autre part, la crise sanitaire mondiale a ouvert le grand Monopoly industriel et il est fréquent de recevoir des offres de cessions d'activités dans le secteur d'Egide. Même si, la croissance externe ne fait pas partie de la stratégie du groupe, il est nécessaire de rester à l'écoute pour ne pas raté une opportunité majeure.

6.7.4 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant en date du présent document :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles					
Corporelles			Néant		
Financières					
Total					

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

6.7.5 Nantissements des biens acquis en crédit-bail

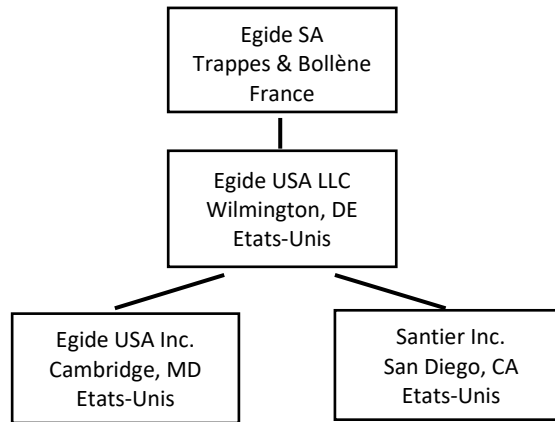
Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements liés aux contrats de crédit-bail existant chez Egide SA en date du présent document :

Date de l'inscription	Equipement	Montant HT	Date d'échéance
15 février 2016	Machine de mesure dimensionnelle	35 000 €	14 janvier 2021
26 mars 2016	Tour d'usinage	57 000 €	15 février 2021
22 juin 2016	Laminoir Tricylindre	35 061 €	1 ^{er} mai 2021
1 ^{er} septembre 2019	Matériels informatique	41 133€	1 ^{er} février 2022
26 septembre 2019	Machine usinage Datron	141 401€	26 août 2024
Total		309 595€	

Il est précisé qu'aucune inscription de même nature n'existe chez Egide USA ou chez Santier.

7 Organigramme

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement 100 % du capital de sa filiale Egide USA LLC aux Etats-Unis, qui elle-même détient directement 100 % du capital de la société Egide USA Inc. et 100 % du capital de la société Santier Inc., filiales basées également aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc. et de Santier Inc.

Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc. sont des sociétés qui ont leur activité économique propre dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion (pour les deux premières citées) et dans le domaine des composants métalliques et dissipant (pour la dernière, qui a nouvellement intégré le périmètre du groupe). A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment les unes des autres. Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA, Egide USA et Santier ont le même président et le même directeur général. Elles sont dirigées chacune par un General Manager et possèdent leurs propres services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, assurance qualité, achats et services de production. La direction financière du groupe supervise celle dédiée à Egide SA et celle des filiales américaines. La direction commerciale est séparée en deux zones : Amérique du Nord (dirigée par Gabriel Vitorla) et Europe et Asie (dirigée Vincent Courty).

Les flux entre les différentes sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter-sociétés. Depuis la modification des dispositions légales par ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui a modifié l'article L225-39 du code de commerce, ces refacturations ne répondent plus aux règles des conventions réglementées.

8 Propriétés Immobilières, Usines Et Equipements

8.1 A - Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'équipements de production industriels sur trois sites : Bollène (France), Cambridge (Maryland, USA) et San Diego (Californie, USA) :

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique – métal ainsi que la fabrication de perles de verre très spécifiques. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010, et qui a été prolongé de 3 ans en mai 2015. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge, MD (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre – métal ou céramique métal. Depuis mi-2015, le site est équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 300 m² et d'équipements de production pour le traitement de la céramique crue reçue d'Egide SA. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre – métal et céramique. Le bâtiment est détenu en pleine propriété.

Le site de San Diego, CA (filiale Santier)

Dans un bâtiment de 2 400 m², le site assure principalement pour le marché américain la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant. Il fournit également quelques ensembles incorporant des composants céramique HTCC achetés à l'extérieur ou fournis par Egide USA. Le site est équipé d'un atelier de fabrication de composants métalliques et d'une zone d'assemblage (similaire mais plus petite que chez Egide SA ou Egide USA) ainsi que d'une installation de traitement de surface. Il comporte son propre bureau d'études. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans qui démarre le 1^{er} janvier 2018. A ce jour, c'est le contrat de location signé avec l'ancien exploitant à qui ont été rachetés les actifs et passifs d'exploitation qui était resté en vigueur (transfert effectué le 28 février 2017).

Autre site

Un bâtiment d'environ 800 m², situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), abrite encore le service commercial, en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2016. Suite à la relocalisation à Bollène en 2019 des services administratifs, achats, marketing et usinage graphite d'Egide SA, les locaux sont sous-occupés en attente d'une reprise de bail ou d'une colocation.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites du groupe, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique (chez Egide SA) avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- De deux salles blanches contenant des équipements pour transformer la céramique crue (une chez Egide SA et une chez Egide USA) : machines de poinçonnage des vias⁶ et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- Une salle propre pour assemblage de composants sensibles, telles les billes de verre (chez Egide SA),
- D'équipements de fabrication de perles de verre,
- De fours de déliantage⁷,

⁶ Trous percés dans les feuilles céramique

⁷ Elimination des liants avec un impact quasi nul sur les pièces

- De fours pour le frittage⁸ à haute température (1 600°) de la céramique,
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- De machines de sérigraphie des extrémités,
- De fours pour le brasage⁹ sous vide,
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- D'installations de galvanoplastie¹⁰ manuelles et/ou contrôlées par ordinateur,
- De machines de contrôle d'herméticité,
- De plusieurs centres d'usinage graphite,
- De plusieurs centres d'usinage métallique, dont un tour numérique et un centre 5 axes,
- De plusieurs équipements de découpe de métal (W-EDM – Wire Electrical Discharge Machining),
- De plusieurs équipements de polissage tri-planétaire,
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont des mesures 3D),
- De machines de cyclage thermique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000. Ceux installés sur le site de Cambridge l'ont été en 2015 ; pour certains d'entre eux, il s'agit de matériel d'occasion transféré du site de Bollène. Les équipements de Santier dédiés à la fabrication de composants métalliques et de fonds dissipant la chaleur ont été acquis début 2017 en valeur d'occasion.

Voir § 6.7 – Principaux investissements réalisés

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3.2 et 4.3.4 – Risques réglementaires et environnementaux

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

Voir § 17.4.5 – Impact environnemental

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Voir § 17.4.9 – Engagements sociétaux en matière de développement durable

⁸ Le frittage est un procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

⁹ Le brasage des métaux est un procédé d'assemblage permanent qui établit une continuité métallique entre les pièces réunies.

¹⁰ La galvanoplastie est un traitement de surface sur un objet par un dépôt électrolytique.

9 Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière

9.1.1 Analyse de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur

- **Exercice 2019**

Les résultats opérationnels 2019 par entité sont les suivants :

En millions d'euros	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	12,09	11,33	8,36	31,78
Résultat op.(avant restruct.)	(1,42)	0,14	(0,08)	(1,40)
Restructuration	(0,93)	-	-	(0,93)
Résultat opérationnel	(2,35)	0,14	(0,08)	(2,33)

Chez Egide SA, la perte opérationnelle augmente de 0,6M€ alors que le chiffre d'affaires a baissé de 2,2M€. L'ajustement des frais de personnel et la réduction des coûts directs n'ont pas été suffisants pour compenser la baisse d'activité constatée au second semestre, notamment car la restructuration n'a quasiment pas d'impact sur 2019. Chez Egide USA, la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires en 2019 a permis de générer un premier bénéfice depuis 7 ans. Enfin, chez Santier, la baisse des ventes et des difficultés de production ont fortement pesé sur les résultats au point de générer une première perte, générant le remplacement du Dirigeant local. Enfin, les résultats consolidés 2019 intègrent une charge complémentaire sur acquisition de Santier (transfer tax) qui a été comptabilisée en charge pour 0,035M€.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie disponible est de 1,46 M€, répartie entre Egide SA (0,60 M€), Egide USA (0,38 M€) et Santier (0,48 M€). En 2019, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA tandis qu'Egide USA et Santier auront la faculté d'utiliser leur ligne de crédit-revolving basée sur une partie de leurs créances clients et stocks, afin de concourir au financement de leur besoin en fonds de roulement. On peut noter qu'au 31 décembre 2019 0,80 M€ de ligne de crédit disponible n'était pas utilisée. Santier disposera aussi d'une enveloppe de financement d'équipements à hauteur de 0,50 M\$. Enfin, le CIR de l'exercice 2019 sera financé en partie par la BPI dans le courant du 2ème trimestre pour 0,24M€.

L'endettement du groupe à fin 2019 (hors organismes d'affacturage et dettes de loyers) est de 5,44 M€ (Egide SA à hauteur de 0,89 M€, Egide USA de 2,59 M€ et Santier de 2,43M€ contre 5,12 M€ à fin 2018. Les emprunts d'Egide USA et de Santier sont assortis de covenants et Santier ne respectait pas celui concernant la couverture des frais fixes ce qui a conduit le retraitement en court terme de la totalité des emprunts de Santier. Le ratio d'endettement du groupe (dette financière hors affacturage et dettes de loyers – trésorerie / capitaux propres) est de 38 % à la clôture 2019 ; il était de 25 % à fin 2018.

- **Exercice 2020**

Les résultats opérationnels 2020 par entité sont les suivants :

En millions d'euros	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Chiffre d'affaires	13,41	8,14	8,42	29,97
Résultat opérationnel	(0,66)	2,39	0,24	1,97

Chez Egide SA, l'amélioration de la rentabilité est mesurable sur toutes les lignes de dépenses et correspond à l'effort de restructuration menée en 2019 et poursuivie en 2020. Il est particulièrement notable que la perte intégrée dans la consolidation de mi-année était supérieure à celle présentée ici, ce qui signifie que le second semestre 2020 était légèrement positif, sans effet comptable particulier et avec une amélioration du chiffre d'affaires qui reste encore inférieur à 2018.

Globalement ces résultats confirment les économies annoncées au moment du plan de restructuration de 2019 et l'abaissement de 2M€ de CA du seuil de rentabilité.

Chez Egide USA, l'incendie de juillet a généré un grand nombre d'effets comptables au-delà de la baisse du chiffre d'affaires ; la valeur nette comptable des immobilisations détruites s'établit à 0,46 M€, remplacées pour 2,40 M€ d'immobilisations neuves, financées par l'assurance. Les coûts exceptionnels de remises en état s'élèvent à 6,88 M€, couverts à hauteur de 6,73 M€. Par ailleurs, une dépréciation des immobilisations d'Egide USA a été comptabilisée en 2020 suite à un constat de perte de valeur, pour un montant de 1,07M€. Enfin, les pertes d'exploitation ont été couvertes à hauteur de 1,52 M€. Indépendamment de l'incendie, Egide USA a bénéficié d'une subvention anti-covid intitulée PPP (Paycheck Protection Program) pour 0,70M€.

Chez Santier, une subvention PPP a également pu être encaissée pour 0,74M€.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible est de 1,40 M€, répartie entre Egide SA (0,72 M€), Egide USA (0,23 M€) et Santier (0,46 M€). En 2021, le recours à l'affacturage sera maintenu ou remplacé par une solution similaire de financement du poste clients chez Egide SA, tandis qu'Egide USA et Santier auront la faculté d'utiliser leur ligne de crédit-revolving basée sur une partie de leurs créances clients et stocks, afin de concourir au financement de leur besoin en fonds de roulement. On peut noter qu'au 31 décembre 2020 1,78 M€ de ligne de crédit disponible n'était pas utilisée. Santier disposera aussi d'une enveloppe de financement d'équipements à hauteur de 0,50 M\$. Enfin, le CIR de l'exercice 2020 sera financé comme en 2019 pour environ 0,12 M€ (alors qu'il avait été envisagé qu'exceptionnellement, il soit payé immédiatement par l'Etat).

L'endettement du groupe à fin 2020 (hors organismes d'affacturage et dettes de loyers) est de 4,56 M€ (Egide SA à hauteur de 1,23 M€, Egide USA de 1,28 M€ et Santier de 2,05M€ contre 5,63M€ à fin 2019. Les emprunts d'Egide USA et de Santier sont assortis de covenants et Santier qui sont toutes respectés cette année, contrairement aux années précédentes.. Le ratio d'endettement du groupe (dette financière hors affacturage et dettes de loyers – trésorerie / capitaux propres) est de 30 % à la clôture 2020 ; il était de 38 % à fin 2019.

9.1.2 Recherche et développement, brevets et licences

Les activités de R&D d'Egide SA sont pilotées par la direction technique et innovation. L'équipe dédiée d'ingénieurs et de techniciens, qui s'appuient également sur les responsables d'applications (infrarouge, hyperfréquence) et sur les équipes de la transformation industrielle, a pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Les programmes engagés ou poursuivis au cours de l'exercice ont notamment concerné :

- Des développements autour des procédés céramique (barbotine, matières premières céramique, sérigraphie, encres, vias, frittage,) ;
- Des développements autour des procédés d'assemblage (techniques de nettoyage, scellement basse température, dorure électrolytique et chimique) ;
- Des développements autour des simulations hyperfréquence ;
- Des marchés d'études :
 - o Développement d'un boîtier pour contrôle actif d'un drain à calories pour l'électronique embarquée ;
 - o Développement de nouvelles briques technologiques pour la réalisation de boîtiers pour applications spatiales à forte dissipation thermique ;
 - o Développement d'une nouvelle technologie pour applications millimétriques destinées aux télécommunications par satellite ;
 - o Développement de solutions de packaging haute fréquence en céramique ;
 - o Développement de fonds dissipant à base de composites ;
 - o Développement de procédés de traitement de surface portant sur les solutions technologiques liées à « l'avion plus électrique ».

Certains de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés généralement à hauteur de 25 % à 30 % (voir 100 % pour certains projets européens), indépendamment ou conjointement, soit par les régions, soit par Bpifrance, soit par la DGA dans le cadre de projet RAPID ou bien par les instances européennes. Les projets non financés (développements internes) sont pris en charge en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020
Dépenses de R&D	995 k€	1 003 k€	589 k€
% du chiffre d'affaires consolidé	3,15 %	3,16 %	1,96 %
Effectif (en équivalent personne)	10,4	11,8	6,5

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2015. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA et Santier sont certifiées AS9100:D et ISO 9001:2015 depuis septembre 2018.

9.1.3 Evolution future probable des activités de l'émetteur et des activités en matière de recherche et développement.

A court/moyen termes, de nouveaux développements comme le scellement hermétique dans le titane ont été engagés. Ce dernier vise notamment les applications de recherche de d'exploitation pétrolières pour lesquelles les propriétés amagnétiques de ce matériau sont nécessaires.

La poursuite des développements utilisant les nouvelles technologies de fabrication additive sera également un axe fort d'innovation, tant pour industrialiser les procédés dont la faisabilité aura été démontrée dans les études précédentes que pour explorer les nouvelles techniques se faisant jour très rapidement dans ce domaine.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Eléments importants susceptibles d'influer sensiblement sur les revenus d'exploitation

- Evolution des marchés (voir § 6.2) ;
- Risques de change (voir § 4.1.2) ;
- Baisse des prix (voir § 4.4.2) ;
- Evènements exceptionnels (voir § 6.3) ;
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.5.).

9.2.2 Facteurs historiques ayant influé sur le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 avait entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 avait fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a encore eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'année 2012. De plus, l'absence de commandes d'un client militaire export (produits infrarouge) d'Egide SA en 2012, pour des raisons politiques et économiques, a montré que bien qu'Egide ne soit pas particulièrement dépendant d'un ou plusieurs clients (voir § 6.2.6), la société reste malgré tout très sensible à ce phénomène quand le niveau de chiffre d'affaires total est bas.

En 2013, ce sont les budgets de défense américains qui ont été pour la toute première fois restreint, avec un impact significatif sur les ventes de la filiale Egide USA. En 2014, les ventes du groupe dans le secteur des télécoms ont encore baissé, à cause notamment de la disparition d'un client (dépôt de bilan), de la réduction de la demande d'un autre et du moins bon démarrage que prévu du marché chinois sur les produits 100 Gb/s pour lequel Egide est qualifié. En 2016, c'est à nouveau les budgets militaires américains qui ont été touchés, à cause cette fois des élections présidentielles aux Etats-Unis et le contexte incertain qu'elles ont entraîné ; l'impact s'est fait ressentir chez Egide USA, avec le décalage de la croissance attendue sur les produits céramique HTCC à destination des marchés militaires locaux. En 2017, c'est la perte d'un client important d'Egide USA (suite à l'arrêt d'un programme militaire par l'administration américaine) qui a pesé sur la rentabilité, de même que les coûts d'entrée sur le marché des data-centers supportés par Egide SA ont pesé sur sa propre rentabilité. En 2018, le contexte politique et économique lié aux tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit au renforcement de la réglementation européenne en matière d'exportation, ce qui a temporairement mais significativement pesé sur le chiffre d'affaires d'Egide SA. En 2019, une baisse très sensible de l'activité du premier client a conduit à la nécessité d'une restructuration en France avec la quasi-fermeture de l'établissement de Trappes en région parisienne. En 2020, le Covid a eu peu d'impact, en revanche l'incendie de Cambridge aux USA a eu un gros impact.

Face à ces évènements, la structure du groupe a constamment été adaptée au niveau d'activité réel mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.3 Eléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés

Etat de résultat global au 31 décembre 2019 et 2020 (en millions d'euros)

	2019		2020	
CHIFFRE D'AFFAIRES	31,78	100 %	29,97	100%
Achats consommés	- 13,86	41 %	-11,70	-42%
Var. stocks produits finis et encours	+ 0,74		-0,82	
Charges de personnel	- 13,71	43 %	-13,64	-45%
Charges externes, impôts et taxes	5,19	16 %	- 2,62	-9%
Eléments non récurrents ⁽¹⁾	0,53	2 %	2,33	8%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	0,76	-2 %	3,52	12%
Amort. et dép. des immobilisations, prov.	1,42	4 %	- 1,55	-5%
RESULTAT OPERATIONNEL	- 2,18	- 7 %	1,97	7%
Eléments financiers	0,62	2 %	- 0,59	-2%
Eléments financiers non récurrents ⁽²⁾	0,02	0 %	0,03	0%
RESULTAT AVANT IMPOTS	-2,82	- 9 %	1,41	5%
Impôt sur le résultat ⁽³⁾	0	0 %	-0,42	-1%
RESULTAT NET	- 2,82	- 9 %	0,99	3%
Autres éléments du résultat global	+ 0,17	1 %	-0,81	-3%
RESULTAT GLOBAL	-2,65	- 8 %	0,18	1%

Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)

9.2.3.1.1 ACTIF		9.2.3.1.2 PASSIF	
Immobilisations	8,8	Capitaux propres	10,6
Autres actifs financiers	0,5	Provisions non courantes	0,8
Impôts différés actifs	0,8	Dettes financières + 1 an	2,9
Stocks et encours	8,1	Autres passifs non courants	2,1
Clients et autres débiteurs	5,0	Dettes financières – 1 an	4,1
Trésorerie disponible	1,4	Fournis. et autres créditeurs	7,2
Autres actifs courants	3,2	Autres passifs courants	0,0
Total	27,8	Total	27,8

Tableau de flux consolidé au 31 décembre 2019 et 2020 (en millions d'euros)

	2019	2020
Trésorerie en début de période	2,36	1,46
Marge d'autofinancement	-1,14	2,48
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-0,19	-0,79
Variation des actifs immobilisés	-0,89	-0,83
Variation des dettes de location	-0,66	-0,69
Variation des dettes financières (hors factor)	-0,09	-0,73
Variation des dettes d'affacturage et crédit revolving	-0,37	0,58
Augmentation de capital	2,41	-
Incidence des variations de cours des devises	0,02	-0,06
Trésorerie en fin de période	1,46	1,40

La consommation nette de trésorerie de l'exercice 2019 a été de 0,9 million d'euros ; la consommation nette en 2020 a été de 0,06 million d'euros. Elles s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2019		2020	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
Marge d'autofinancement	1,14			2,48
Besoin en fonds de roulement	0,19		0,79	
Acquisition d'immobilisations	0,89		0,83	
Dettes de location	0,66		0,69	
Dettes financières	0,45			-0,16
Augmentation de capital		2,41		
Variation des devises		0,02	0,06	
Total	3,33	2,43	2,38	2,33

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.5.4 – Capitaux propres et résultat par action

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 9.2.3 – Eléments synthétiques du tableau de flux consolidé et § 20.3.1.4 – Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit en date du présent document :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- Un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) avec un plancher à 0,6 %,
- Un prêt Sofired-PME Défense sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) d'un montant brut de 600 000 euros, obtenu en 2015 de Bpifrance, à taux fixe de 3,85 %,
- Un emprunt obligataire d'un montant brut de 978 974 euros, obtenu en novembre 2017 auprès de Vatel Capital, à taux fixe de 7 %, remboursable par mensualités fixes sur une période de 4 ans,
- Un prêt BPI Assurance Prospection de 49 K€.

En France, en mai 2020, Egide SA avait obtenu auprès du Crédit du Nord un Prêt Garanti par l'Etat de 400 K€ dont les conditions de remboursement ont été précisées ultérieurement avec 1 nouvelle année de franchise suivi de 4 ans de remboursement.

Chez Egide USA

Une ligne de financement souscrite auprès de la Pacific Mercantile Bank (Californie) le 28 septembre 2018, en remplacement du financement accordé par la société Midcap Business Partners, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant maximum de \$2 000 000, accordé initialement jusqu'au 28 septembre 2020 et renouvelé, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,50 point (taux plancher de 5,50 %) ;
- Un prêt de financement des équipements d'un montant de \$1 500 000 adossé à la valeur marché des actifs mobiliers, remboursable mensuellement sur 4 ans à compter du 28 octobre 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,75 point (taux plancher de 5,75 %),
- Un prêt immobilier d'un montant de \$1 500 000 adossé à la valeur marché du bâtiment, remboursable mensuellement à compter du 28 octobre 2018 sur une base d'amortissement de 25 ans, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,75 point (taux plancher de 5,75 %), dont le solde dû au 28 septembre 2023 sera à refinancer

Au 31 décembre 2020 Egide USA Inc. n'utilisait pas la ligne de crédit-revolving octroyée par Pacific Mercantile Bank. Le calcul de la base d'emprunt (BBC) aurait permis d'emprunter 1.303 KUSD si nécessaire. De la même façon, Santier Inc. avait à cette même date une ligne de crédit non utilisée de 1.160 KUSD.

Ces lignes de financement sont assorties de deux covenants respectés au 31 décembre 2020 :

- « Tangible Net Worth » : actif net (immobilisations corporelles brutes moins les dettes) à chaque fin de trimestre d'un montant minimum de \$2 250 000 du 30 septembre 2018 au 31 mars 2019, de \$2 550 000 jusqu'au 30 septembre 2019 et de \$2 750 000 à partir du 31 décembre 2019,
- « Fixed Charge Coverage Ratio » : ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme supérieur à 1,25 à compter du 31 mars 2019, calculé trimestriellement.

Chez Santier

Une ligne de financement souscrite auprès de la Pacific Mercantile Bank (Californie) le 11 mai 2017 et renouvelée le 5 avril 2019, qui se décompose comme suit :

- Un crédit revolving basé sur la valeur de l'encours client et des stocks, d'un montant maximum de \$2 500 000, accordé jusqu'au 5 mai 2021, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,50 point (taux plancher de 6,00 %),
- Un prêt de \$1 000 000 remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} juin 2017, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de financement des équipements acquis en 2018 d'un montant de \$715 580, remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} avril 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de \$1 000 000 remboursable mensuellement sur 5 ans à compter du 1^{er} mai 2019, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %),
- Un prêt de financement de nouveaux équipements à acquérir entre le 5 avril 2019 et le 1^{er} avril 2020 pour un montant maximum de \$500 000, remboursable mensuellement sur 4 ans à compter du 1^{er} avril 2020, à taux variable Prime Rate publié par le Wall Street Journal augmenté de 1,00 point (taux plancher de 5,50 %)

Le prêt à terme de 1000KUSD d'avril 2019 était garanti par un gage espèces de 500 KUSD à récupérer trimestriellement au fur et à mesure de l'amortissement du principal du prêt et d'une limite de financement de 500 KUSD sur le crédit revolving. Ce prêt dont il reste 666 KUSD à rembourser au 31 décembre 2020, avec 35 KUSD de garantie a été remboursé par anticipation en janvier 2021.

Ces lignes de financement sont assorties d'un covenant :

- « Fixed Charge Coverage Ratio » : ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme supérieur à 1,25 à compter du 31 mars 2019, calculé trimestriellement.

Il est précisé que le covenant « Tangible Net Worth » qui était en vigueur depuis le 11 mai 2017 a été supprimé à compter du 5 avril 2019.

Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis d'un covenant « Fixed Charges Coverage Ratio », calculé à la fin de chaque trimestre civil, (ratio d'Ebitda sur intérêts et principal relatifs à tout l'endettement, sauf pour le crédit revolving, + investissements non financés par le prêt + dividendes et assistance comptabilisés et/ou payés, sur la période, entre 1,25 et 1,00). Ce covenant est respecté au 31 décembre 2020 et les emprunts sont donc classés normalement contrairement à l'année précédente.

Egide USA et Santier avaient obtenu en avril 2020 un prêt respectivement de 794 k\$ et 850 k\$ au titre du Paycheck Protection Plan avec le soutien du Gouvernement Américain, destiné à éviter les licenciements liés à la crise sanitaire de la Covid 19. Conformément aux conditions d'attribution, ces emprunts ont été abandonnés en totalité et constituent donc une subvention exceptionnelle.

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus.

Voir § 20.3.1.5.3.5 – Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il est précisé que les financements accordés par Pacific Mercantile Bank (PMB) ne peuvent être utilisés que par les filiales américaines du groupe ou, avec l'accord écrit de la banque, à Egide SA sous forme de prêt octroyé par Santier ou Egide USA à leur maison mère.

Voir § 20.3.1.5.7.1.1 – Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

Au niveau exploitation, le groupe n'anticipe pas d'avoir besoin de financements nouveaux, d'autant qu'un nouveau PGE a pu être souscrit en début d'année 2021 pour 0,5M€ en France et un nouveau PPP pour 0,6M€ aux US.

Pour financer les projets de modernisation prévue en France, des dossiers de demande d'aides ont été présentés et déjà acceptés pour 1,34M€ et d'autres opportunités de ce type seront saisies. Le principe d'un complément de financement en Crédit-Bail a déjà été validé avec les banques pour un montant de 0,5M€.

Les projets d'investissements aux US ne nécessiteront pas d'accord spécifique au-delà de ceux qui existent déjà.

A moyen terme, il est probable que la modernisation de la production réalisée en France soit étendue aux US et que des besoins de financement nouveaux doivent être trouvés, mais par hypothèse, la modernisation française aura montré ses effets bénéfiques et permettra d'étayer le dossier.

Egide SA a le statut d'ETI au sens européen et à ce titre ne bénéficie plus du remboursement immédiat du CIR par le Trésor Français. Il lui faut attendre 3 ans. C'est pourquoi un financement est en cours de montage auprès de la BPI, pour environ 0,12M€.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.1.5.7

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2020 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de ses filiales à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (k€)	Paiements dus par période (k€)		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	700	120	580	
- Egide SA (emprunt obligataire)	271	271	0	
- Egide SA (Affacturage)	2 019	2 019	0	
- Egide SA (Prêt BPI)	256	0	256	
- Egide USA (emprunts)	2 048	302	1 746	
- Santier (emprunts)	1 284	930	354	
Sous total dettes financières	6 578	3 642	2 936	
Dettes loyers IFRS 16				
- Egide SA	1 231	301	887	43
- Egide USA	12	11	1	0
- Santier	1 281	154	520	607
Sous total dettes loyers	2 524	466	1 408	650
Total des obligations contractuelles	9 102	4 108	4 344	650

11 Environnement Réglementaire

Voir §20.8 – Procédures judiciaires et d'arbitrage

11.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. Le cas échéant, la société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

11.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

11.3 Assurances

Egide SA et ses filiales Egide USA et Santier ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Limites contractuelles d'indemnité		
	Egide SA	Egide USA	Santier
Risques industriels	40 M€	15 M\$	12 M\$
Responsabilité civile	10 M€	8 M\$	5 M\$
Déplacements professionnels	5 M€	1 M\$	1 M\$
Auto-mission	Illimitée	1 M\$	1 M\$
Automobiles	Illimitée	1 M\$	1 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	N/A	N/A
Responsabilité civile des dirigeants	5 M€	5 M€	5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	5M\$	5M\$
Responsabilité civile employeur	0,15 M€	0,5 M\$	1 M\$
Cyberfraude	1M€	1M\$	1 M\$

Le montant total des primes enregistrées en 2020 s'élève à 354 k€ (182 k€ pour Egide SA, 99 k€ pour Egide USA et 73 k€ pour Santier). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

11.4 Litiges sociaux

En France, suite au plan de restructuration qui a conduit certains licenciements pour motif économique à Trappes, des procédures ont été introduites devant le Conseil des Prud'hommes. Un premier jugement favorable à l'entreprise a été rendu mais a fait l'objet d'un appel. La société a laissé inchangée la provision de 0,20 M€, constituée en 2019.

11.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Dans le secteur de niche sur lequel intervient Egide, il existe immanquablement des clients et des fournisseurs plus importants que d'autres qui, sans rendre la société dépendante, la mettent en risque quand surviennent des soubresauts dans leurs activités respectives.

En 2020, le premier client a représenté 16 % et le deuxième 10 % du chiffre d'affaires consolidé contre respectivement 11 % et 7 % en 2019. 51% des ventes ont été réalisées avec les 10 premiers clients du groupe en 2020, contre 44 % en 2019. Le risque, quand l'un d'eux réduit son activité, est l'impact important qu'il a sur l'entité qui est touchée (cas du premier client d'Egide SA dans le domaine de l'infrarouge en 2018 par exemple). Pour limiter ce risque, la direction commerciale a pour objectif d'élargir le portefeuille client ainsi que les secteurs d'activités adressés. En apparence, ce n'est bien sûr pas une réussite puisque la concentration s'est encore accrue, toutefois la baisse du CA liée à l'incendie a pour effet de réduire le dénominateur du ratio.

En 2020, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 26 fournisseurs (sur un total de 154 actifs). Le premier fournisseur du groupe a représenté 8.45 % des achats, les 5 premiers 36.4 % et les 10 premiers 56.6 %.

En 2019, 80 % des achats techniques du groupe (principalement des composants) ont été effectués auprès de 31 fournisseurs (sur un total de 176 actifs). Le premier fournisseur du groupe a représenté 9.4 % des achats, les 5 premiers 32.6 % et les 10 premiers 50.7 %.

On voit donc une tendance à la réduction du nombre de fournisseurs afin de favoriser une relation de partenariat avec les fournisseurs, sans pour autant risquer d'être dépendant de quelques fournisseurs.

11.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le groupe Egide réalise 22 % de ses ventes en France, 10 % en Europe et 49 % en Amérique du Nord (USA et Canada). Les 19 % restant se répartissent entre Israël (7 %), la Chine (4 %), la Thaïlande (2 %), la Turquie, la Corée du Sud, la Malaisie, l'Inde... Dans ces pays, les clients sont souvent des filiales de clients européens ou américains, des entreprises locales à forte renommée ou cotées en bourse, ce qui met le groupe à l'abri des risques potentiels. En cas d'incertitudes sur un nouveau client, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé afin de minimiser le risque d'impayé.

Les restrictions ITAR (International Trade in Arms Regulations) concernent toute société qui travaille avec des clients américains sur certains produits spécifiques à usage militaire. Lorsqu'un produit est classifié « ITAR Restricted », la propriété intellectuelle dudit produit (design, procédé de fabrication voire usage) ne peut en aucun cas quitter le territoire américain, y compris par voie électronique (via e-mail), sans autorisation de son propriétaire. Aussi, le produit doit être fabriqué sur le sol américain par une société locale. Cette dernière peut appartenir à une société étrangère (cas d'Egide USA ou de Santier, dont l'actionnaire unique est indirectement Egide SA en France), dès lors qu'aucun salarié d'Egide SA n'ait accès aux caractéristiques du produit « ITAR ». En cas de violation de cette règle, le site américain pourrait perdre sa licence ITAR, ce qui l'empêcherait d'avoir accès au marché militaire américain. Le département d'Etat américain a cependant accordé un droit, dans le cadre d'un « Technical Assistance Agreement », à tout salarié d'Egide SA porteur d'un passeport européen, de circuler librement sur les sites de production d'Egide USA et de Santier, et de travailler sur les produits « ITAR » avec les équipes locales. Les restrictions en matière d'export de données techniques et/ou de produits en dehors du territoire américain restent cependant en vigueur.

Pour ce qui concerne les risques politiques : ils ne sont pas uniquement attachés aux pays dits « à risque » mais de plus en plus aux impacts liés à la « guerre économique » qui a lieu entre la Chine et les Etats Unis qui se traduisent par des menaces d'embargos et de hausses de tarifs douaniers et qui peuvent se répercuter in fine sur les clients européens du groupe Egide. C'est pour cette raison qu'un travail important est mené au niveau des équipes commerciales renouvelées d'Egide, afin de diversifier les activités des différents sites sur des marchés stratégiques nouveaux et des zones géographiques peu prospectées jusqu'alors, afin de compléter la solide base de clients actuelle. Cette diversification est génératrice de croissance durable.

12 Information sur les tendances

12.1 Principales Tendances et changement significatif de performance financière depuis la fin du dernier exercice

12.1.1 Faits marquants de l'exercice 2020

12.1.2 Evènements postérieurs à la clôture 2020

La pandémie mondiale n'est pas terminée mais ne constitue toujours pas un frein majeur au fonctionnement du groupe. Chez Egide USA, la fin des travaux de rénovation post-incendie est prévue pour le milieu du 2^{ème} trimestre, signifiant redémarrage de l'activité normale dans une usine rénovée, mais signifiant aussi des profits comptables liés aux immobilisations remplacées par l'assureur. Il convient aussi de signaler qu'Egide USA a pu bénéficier d'un nouveau prêt PPP, qui sera sans doute encore abandonné.

Egide SA a répondu à des appels à projets dans le cadre des plans de relance du Gouvernement et de la Région Sud. Deux dossiers ont été acceptés pour 336K€ et 800K€ dans le cadre des projets Aéro et Electronique. Cela signifie que les plans de modernisation et d'automatisation de l'usine de Bollène ont démarré puisque les financements sont sécurisés par les aides et les banques pour le complément. Les plans prévoient 1,7M€ d'investissements et des efforts en matière de R&D. Enfin, Egide SA a obtenu un nouveau prêt PGE pour 500k€.

12.2 Evènements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives

12.2.1 Activité du 1^{er} semestre 2021.

Le chiffre d'affaires sera communiqué le 23 juillet 2021. Toutefois, la société confirme ici que la crise sanitaire a toujours assez peu d'impact sur l'activité et que l'objectif de chiffre d'affaires interne devrait être atteint.

12.2.2 Perspectives d'avenir

Malgré la Pandémie, le groupe est optimiste et compte bien utiliser cette phase positive pour saisir les opportunités, se moderniser et tenter de répondre aux demandes de ses clients pour relocaliser en Occident leurs sources d'approvisionnement. L'objectif pour réussir dans cette voie est de faire baisser les prix de revient afin de pouvoir proposer des prix compatibles avec les besoins de ses clients.

Au-delà de cet effort de modernisation immédiat, le but est de trouver des marchés nouveaux avec des volumes un peu supérieurs afin que les besoins de personnel soient inférieurs à la croissance du chiffre d'affaires.

Parallèlement, le groupe souhaite lancer des projets de recherche afin de faire évoluer les technologies utilisées : nouvelle formulation de céramique, impression 3D...

12.2.3 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les événements exceptionnels.

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

La société ne communique traditionnellement pas de prévisions et s'était risquée à annoncer ses ambitions d'équilibre pour l'année 2020, malgré le Covid et grâce aux subventions américaines PPP. Malgré l'incendie qui n'était pas prévu, cette ambition s'est réalisée.

Tout en restant toujours extrêmement prudent, tant à cause de l'environnement incertain que de son historique, le groupe ambitionne de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 34 M€ avec un bénéfice net supérieur à 5%.

Les hypothèses qui sous-tendent cette ambition, sont : un nouveau prêt PPP transformé en subvention pour 0,6M€, des investissements financés par l'assurance et comptabilisés en profit pour 2,5M€ et la taxation des profits américains.

14 Organes d'administration, de direction et direction générale

14.1 Composition des organes d'administration et de direction

14.1.1 Conseil d'administration

En date du présent rapport, le conseil d'administration de la société Egide SA est composé de cinq membres, dont quatre de nationalité française et Monsieur Collins, de nationalité américaine :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Administrateur	11/09/2014	30/06/2021
	Président du conseil	16/06/2016	30/06/2021
	Directeur général	11/09/2014	30/06/2025
Monsieur Jean-Louis MALINGE	Administrateur	07/07/2014	30/06/2024
Madame Véronique LAURENT- LASSON	Administrateur	16/06/2016	30/06/2024
Monsieur Michel FAURE	Administrateur	16/06/2016	30/06/2024

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au sens du code de gouvernance Middledext, Madame Véronique Laurent-Lasson ainsi que Messieurs Jean-Louis Malinge et Michel Faure sont considérés comme administrateurs indépendants car répondant aux critères résumés dans le tableau ci-dessous :

Critères d'indépendance	V. Laurent-Lasson	J-L. Malinge	J. F. Collins	M. Faure
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Non	Non	Oui	Non
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Oui	Oui	Non	Oui

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

14.1.2 Direction générale

En date du présent rapport, la direction générale de la société Egide SA est composée comme suit :

Nom	Fonction	Depuis	Jusqu'au
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	11/09/2014	30/06/2025
Monsieur Eric DELMAS	Directeur général délégué	16/04/2019	30/06/2025

Il est précisé que Monsieur Eric Delmas est salarié de l'entreprise depuis février 2018 et qu'il exerce également la fonction de directeur d'usine sous la responsabilité du directeur général.

Les administrateurs et les membres de la direction n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

14.1.3 Comité de direction du groupe

En date du présent document, le comité de direction du groupe est composé de 6 membres :

Nom	Fonction actuelle au sein du groupe	Entré dans le groupe le
Monsieur James F. COLLINS	Directeur général	29/12/2000
Monsieur Luc ARDON	Directeur administratif et financier	01/10/2019
Monsieur Vincent COURTY	Directeur commercial Monde	01/06/2018
Monsieur Eric DELMAS	General Manager d'Egide SA (Bollène)	29/01/2018
Monsieur Scott MACKENZIE	General Manager de Santier (San Diego)	01/10/2019
Monsieur John TRADER	General Manager d'Egide USA (Cambridge)	27/11/2006
Monsieur Gary WATERHOUSE	Directeur développement commercial	08/03/2021
Monsieur David HIEN	Directeur développement commercial	03/04/2021

14.1.4 Comité de direction d'Egide SA

Nom	Fonction actuelle au sein d'Egide SA	Entré dans le groupe le
Monsieur Eric DELMAS	General Manager d'Egide SA (Bollène)	29/01/2018
Madame Fatiha GAYE	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	08/09/2008
Monsieur Gérard GUILOINEAU	Directeur des achats	15/03/1993
Monsieur Wladimir MUFFATO	Directeur composants céramique	19/12/1994
Romain DELLEMME-LAUTARD	Directeur Production	19/09/2011
Monsieur Vincent COURTY	Directeur commercial Monde	01/06/2018
Monsieur Luc ARDON	Directeur administratif et financier	01/10/2019
Monsieur David HIEN	Directeur développement commercial	03/04/2021

14.1.5 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les dirigeants de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
- CS = conseil de surveillance
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2020
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2020

- Monsieur James F. Collins

Société	Adresse	Poste	2020
Egide	Bollène (84)	Administrateur et PDG	Oui
Egide USA LLC	Wilmington, DE (USA)	Administrateur et Président	Oui
Egide USA Inc.	Cambridge, MD (USA)	Administrateur et Président	Oui
Santier Inc.	San Diego, CA (USA)	Administrateur et Président	Oui

- Monsieur Jean-Louis Malinge

Société	Adresse	Poste	2020
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
ARCH Ventures Partners	Chicago, IL (USA)	Venture Partner	Oui
Yadais SARL	Paris (75)	Gérant	Non
POET Technologies	San José, CA (USA)	Administrateur	Oui
CaiLabs	Rennes (35)	Administrateur	Oui
Aeponyx	Montréal (Canada)	Administrateur	Oui

- Monsieur Michel Faure

Société	Adresse	Poste	2020
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Sogefip	Paris (75)	Président	Oui
SCI Ambercelles	Paris (75)	Cogérant	Oui
SCI Anne-Cecile	Paris (75)	Cogérant	Oui
SCI La Lézardière	Paris (75)	Cogérant	Oui
ACCO Semi Conductors Inc.	Sunnyvale, CA (USA)	Board Observer	Non
X-Création	Palaiseau (91)	Président	Oui
Digital District Group	Paris (75)	Membre du CS	Oui
SOMOS Semiconductor	Marly-le-Roi (78)	Président	Oui

- Madame Véronique Laurent-Lasson

Société	Adresse	Poste	2020
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Miliboo	Annecy (74)	Administratrice	OUI
Sponsor Finance	Paris (75)	Président	Oui

- Monsieur Eric Delmas

Société	Adresse	Poste	2020
Egide	Bollène (84)	Directeur général délégué	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

A la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Enfin, aucun des administrateurs de la société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

14.1.6 Informations relatives aux membres du conseil d'administration

- Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers NJ (USA). Il a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur process dans l'industrie de l'acier chez General Refractories (Chicago, IL). En 1983, il rejoint la société Coors Ceramics (Golden, CO) où pendant 14 ans, il occupe diverses fonctions d'ingénierie et de management, essentiellement dans le domaine de la céramique pour l'électronique. En 1996, il entre dans une division de Philips Electronics (Cambridge, MD), où il exerce diverses fonctions de management. Cette unité est ensuite vendue pour créer Electronic Packaging Products, qui deviendra Egide USA Inc. en décembre 2000. Il en prend la direction opérationnelle et en est nommé vice-président. Il est nommé directeur général d'Egide SA en septembre 2014 et président directeur général en juin 2016.
- Monsieur Jean-Louis MALINGE est ingénieur diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School de Boston. Il a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice-Président & General Manager. En 2004, il prend le poste de CEO de Kutura,

une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.

- Monsieur Michel FAURE est diplômé de l'École Polytechnique Paris et ingénieur des Mines Paristech. Il a effectué son début de carrière en tant que haut fonctionnaire (développement industriel et assistance aux entreprises privées) avant de rejoindre le secteur privé, d'abord en qualité de responsable marketing dans une entreprise d'électronique puis en qualité de dirigeant d'un groupe industriel du secteur aéronautique et de défense. Il se tourne ensuite vers le monde financier en rejoignant le groupe Siparex, et prend en charge un portefeuille d'investissements dans le secteur de la sécurité et des télécommunications.
- Madame Véronique LAURENT-LASSON a commencé sa carrière chez Euronext en tant que responsable des transactions internationales (admission des actions étrangères, des produits de taux et produits dérivés). En 2000, elle fonde le département ECM chez le broker du groupe Crédit Mutuel CIC « CM-CIC Securities » constitué de 24 professionnels (plus de 1 milliards d'euros levés avec plus de 40 introductions en bourse, 25 augmentations de capital réalisées et plus de 40 contrats de liquidité sous gestion). En 2006, elle rejoint Kepler comme responsable de l'équipe ECM puis Aelios Finance en novembre 2010 où elle crée Aelios Bourse et effectue le placement privé de Antenne Réunion et l'introduction en bourse de EOS Imaging. A ce jour, elle dirige la société Sponsor Finance et accompagne les PME-ETI dans leur recherche de financements adaptés à leurs besoins (placements privés, introductions en bourse, augmentations de capital, ...). Diplômée de Dauphine, elle est également administrateur de la SFAF, présidente du groupe IT ainsi que du groupe Valeurs Moyennes.

14.1.7 Informations sur les membres des comités de direction

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

- Madame Fatiha GAYE est titulaire d'une maîtrise en génie mécanique et d'un DESS en management des entreprises. Ingénieur qualité production dans l'industrie médicale puis ingénieur qualité achats chez un grand équipementier automobile français, elle rejoint Egide en septembre 2008 en qualité de responsable qualité fournisseur puis responsable qualité produits en 2014. En juin 2015, elle se voit confier la direction qualité, environnement et satisfaction client en remplacement de Frédéric Disperati, appelé à d'autres fonctions au sein de l'entreprise.
- Monsieur Vincent COURTY est ingénieur diplômé de l'École Spéciale de Mécanique et d'électricité – ESME SUDRIA. Il débute sa carrière en 1990 en tant que Responsable Grands Comptes Scientifiques Europe, Inde chez Thales Electron Devices, filiale de Thales, avant d'être nommé, en 1995, Directeur Commercial et Marketing de Thales CEPE, fabricant de composants électroniques, racheté depuis par C-MAC. En 2000, il rejoint Keithley Instruments, fabricant américain d'équipements de tests et mesures pour l'industrie high-Tech, en tant que Directeur Général Europe du Sud. En 2009, il est nommé Directeur Général Acal BFI France, filiale de DiscoverIE Group plc (GB), distributeur et fabricant britannique spécialisé dans les solutions électroniques et photoniques. Le 1^{er} juin 2018, il rejoint le groupe Egide en qualité de directeur commercial Monde.
- Monsieur Eric DELMAS débute sa carrière en 1994 chez Motorola Semiconductor à Toulouse (France), après une double formation MBA + Ingénieur (Robotique & Intelligence Artificielle, INSA/ENSEEIH/UPS). En 1999, il rejoint Texas Instruments pour un parcours international, d'abord à Nice (France) en tant que Business Development Manager pour la division Chipset GSM/GPRS/EDGE servant les marchés télécom, puis au Japon en tant que Directeur Marketing pour le groupe 3G à Tokyo de 2005 à 2006. Il devient Directeur Business Development à Munich (Allemagne) en 2007, puis Directeur Systèmes et Marketing pour les produits ASSP en 2009 (toujours à Munich) avant d'être nommé en 2011, Directeur Général d'une division pour les solutions de Battery Management à Dallas, TX (USA). Il rejoint Egide en qualité de responsable du site de Bollène en janvier 2018, et succède à Monsieur Didier MARTIN appelé à d'autres fonctions.
- Monsieur Gérard GUILOINEAU est titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en bureau d'études. Après avoir débuté sa carrière chez Dassault Electronique, il rejoint le service achat d'Egide SA en 1993 puis prend la direction des achats du groupe en juin 2015, poste jusque-là occupé par Wladimir Muffato.
- Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction de l'usine de Bollène en janvier 2003. Suite à une réorganisation interne, il prend la direction d'un nouveau service « Composants céramique groupe » en juin 2015.

- Monsieur John TRADER débute sa carrière au sein du Corps des Marines des Etats-Unis (US Marine Corps). Durant sa période d'engagement de 1977 à 1981, il y est formé en tant que technicien en électronique spécialisée sur les avions F4 et TA4 et finira technicien inspecteur. Sa période terminée, il travaille comme technicien de maintenance chez Cambridge Scientific Industries. En 1985, il est promu superviseur de production puis responsable de l'usine en 2000. En 2003, il devient directeur des opérations de la société jusqu'à la fermeture du site en 2006. Il rejoint alors Egide USA en tant que directeur industriel, position qu'il occupe jusqu'à sa nomination de General Manager de la société en 2014.
- Monsieur Gabriel VITORLA est titulaire d'un MBA, Quantitative Analysis de St Johns' University (NY). Il a occupé plusieurs postes de direction des ventes aux Etats-Unis dans l'industrie électronique (Mini Circuits), dans le secteur des communications par satellite chez L-3 Communication, puis au sein de General Dynamics – C4S Satcom, depuis devenue filiale du Groupe Airbus. En 2018, il rejoint le groupe Egide en qualité de directeur régional des ventes pour toute la zone Midwest des Etats-Unis. Le 1^{er} février 2019, il est nommé vice-président des ventes pour l'Amérique du Nord.
- Monsieur Luc ARDON est ancien élève de l'ESC Reims et titulaire d'un MBA de l'ESC Paris. Il a occupé différentes fonctions de direction financière et générale, notamment chez Kodak-Trophy, fabricant d'équipements de radiologie digitale dentaire et chez Quantel, devenu Lumibird, fabricant de Lasers.
- Monsieur Scott MACKENZIE est ingénieur en Mechanical engineering et diplômé de Stanford en Management Sciences. Il a diverses expériences de terrain en matière de Lean et Processes. Il a aussi des expériences de management obtenues chez Garret Motion (ex Honeywell Turbo) et chez Fox Factory.
- Monsieur Romain DELLEMME-LAUTARD est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieur en Recherche en Matériaux – ESIREM Dijon. Il rejoint Egide en 2011 en prenant en charge le pilotage de projets R&D ainsi que l'industrialisation de nouveaux produits. En 2015, il se voit confier la responsabilité du service assemblage et contrôle des boîtiers. En 2018, il prend la tête de la direction de production.
- Monsieur David HIEN est ingénieur diplômé de l'ISEN (École d'ingénieurs des Hautes Technologies et du Numérique). Expert senior en développement commercial et en marketing dans le domaine de l'électronique, il a travaillé pour Texas Instruments en Europe, à Taiwan et à Dallas, ainsi que pour Dekra en Espagne. Il apporte au Groupe sa compréhension de l'utilisation des emballages et des composants électroniques. Il est basé à Bollène (Vaucluse – France).
- Gary WATERHOUSE a une formation technique en métallurgie et en gestion organisationnelle. Il a plus de 20 ans d'expérience dans l'électronique et l'industrie des semi-conducteurs, pour Amkor Technology, Texas Instruments et Tessera. Son expérience du développement commercial comprend des responsabilités aux États-Unis, en Asie et en Europe. Gary WATERHOUSE est basé aux États-Unis, où il apporte son soutien aux sites de Cambridge et de San Diego.

14.1.8 Autres informations

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société Egide, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur James F. COLLINS	Président d'Egide USA LLC	29/12/2000
	Président d'Egide USA Inc.	29/12/2000
	Président de Santier Inc.	28/02/2017
Monsieur Luc ARDON	Secrétaire d'Egide USA LLC	01/11/2019
	Secrétaire d'Egide USA Inc.	01/11/2019
	Secrétaire de Santier Inc.	01/11/2019
Monsieur Scott MACKENZIE	Administrateur de Santier Inc.	01/11/2019
Monsieur John TRADER	Administrateur d'Egide USA Inc.	21/07/2016

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

Dans le respect de la réglementation des conventions réglementées, le conseil d'administration a un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts à tous les niveaux du groupe. Chaque année, le conseil invite les administrateurs à débattre sur les conventions réglementées et justifie, le cas échéant, leur existence et leur poursuite, en conformité avec les dispositions du code de commerce et la recommandation R2 du code Midlenext.

15 Rémunérations et avantages

La présente partie expose le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux de la Direction financière, le service de Ressources Humaines et le conseil juridique de l'entreprise. Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 29 avril 2021 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

15.1 Rémunération versée et avantages en nature

15.1.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute natures versés par Egide SA durant l'exercice 2020 à chaque mandataire social de la société sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations annuelles et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2019	Exercice 2020
James F. COLLINS – Directeur général (depuis le 11/09/14) – Renouvelé pour 5 ans lors du Conseil d'Administration du 24/4/19 - Mandat de 5 ans.		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.1)	61 478 €	64 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	26 000 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
Eric DELMAS – Directeur général délégué (depuis le 16/04/19) – Renouvelé pour 5 ans lors du Conseil d'Administration du 24/4/19 - Mandat de 5 ans.		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf tableau 2.2)	125 095 €	134 267 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf tableau 4)	Néant	13 000 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (cf tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	186 573 €	237 267 €

Tableau n° 2.1 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
James F. COLLINS	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	61 478 €	61 478 €	64 000 €	64 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	24 095 €	Néant
Rémunération exception.	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Av. en nat. : voiture	Néant	Néant	Néant	Néant €
TOTAL	61 478 €	61 478 €	88 095€	64 000 €

Tableau n° 2.2 - Récapitulatif des rémunérations annuelles de chaque dirigeant mandataire social				
Eric DELMAS	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	122 023 €	122 023 €	131 797 €	131 797 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exception.	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	3 072 €	3 072 €	2 470 €	2 470 €
TOTAL	125 095 €	125 095 €	134 267 €	134 267

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Jim COLLINS est prise en charge à part égale par Egide SA, Egide USA et Santier sur l'ensemble de l'année 2020.

Tableau n° 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés en 2019	Montants versés en 2020
Colette LUCAS, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	3 500 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Louis MALINGE, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	7 000 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Véronique LAURENT-LASSON, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	7 000 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Michel FAURE, administrateur		
- Jetons de présence	10 500 €	7 000 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	42 000 €	24 500 €

Tableau n° 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
James F. COLLINS	10.1 du 30/06/2020	Stock-options	0,26 € l'option	100.000	0,86 €	Du 30/06/22 au 29/06/26
Eric DELMAS	10.1 du 30/06/2020	Stock-options	0,26 € l'option	50.000	0,86 €	Du 30/06/22 au 29/06/26
TOTAL			39 000 €			

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
James F. COLLINS		Néant	
Eric DELMAS		Néant	
TOTAL		-	

Tableau n° 6 - Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social						
Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
James F. COLLINS	Néant					
Eric DELMAS	Néant					
TOTAL		-	-			

Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
James F. COLLINS	Néant		
Eric DELMAS	Néant		
TOTAL		-	

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions				
Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2020				
Plan n°	6.3	8.1	9.2	10.1
Date d'assemblée	28/05/10	16/06/16	16/06/17	19/06/20
Date du conseil d'administration	30/01/13	19/05/17	25/01/18	30/06/20
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	740	380 000	30 000	620 000
Dont le nombre pouvant être souscrites :				
- par James F. COLLINS	0	100 000	0	100 000
- par Eric DELMAS	0		30 000	50 000
Point de départ d'exercice des options	30/01/15	19/05/19	29/01/20	30/06/20
Date d'expiration	29/01/20	18/05/24	28/01/25	29/06/26
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €	0,86 €
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	20	2 500	2 500	2 500
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2020	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	740	355 000	30 000	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2020	0	25 000	0	620 000

** Les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital*

Au cours de l'exercice 2020, 255 000 options du plan 8.1 ont été perdues suite à la renonciation de salariés, 618 du plan 6.3 suite à un départ et 30 000 du plan 9.2 ont également été abandonnées.

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites *	Prix moyen pondéré *
Options consenties durant l'exercice 2018	50 000	2,51 €
Options levées durant l'exercice 2018	-	-
Options consenties durant l'exercice 2019	-	-
Options levées durant l'exercice 2019	-	-
Options consenties durant l'exercice 2020	320 000	0,86 €
Options levées durant l'exercice 2020	-	-

* après ajustements suite à la réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 10 - Historique des attributions d'actions gratuites						
Information sur les actions attribuées gratuitement au 31 décembre 2020						
Plan n°	-	-	-	-	-	-
Date d'assemblée	-	-	-	-	-	-
Date du conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions attribuées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont à :	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des titres	-	-	-	-	-	-
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

Tableau n° 11 – Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
James F. COLLINS		XX		XX		XX		XX
Eric DELMAS	XX			XX	XX			XX

15.1.2 Principes de rémunération des dirigeants

C'est le conseil d'administration qui arrête et modifie la rémunération annuelle versée au président du conseil et au directeur général (mandataire social sans contrat de travail avec Egide SA). Jusqu'au 31 décembre 2013, la rémunération du directeur général était uniquement fixe. Depuis le 1^{er} janvier 2014, elle est assortie d'une part variable pouvant aller jusqu'à 60 % du salaire fixe, conditionnée par l'atteinte d'indicateurs de performance (objectifs de chiffre d'affaires et d'Ebit fixés annuellement). Ces indicateurs n'ayant été atteints en 2019 au niveau du groupe, aucune part variable n'a été versée à ce titre. En 2020, les indicateurs ont permis de provisionner une part variable de 30% qui sera verser en 2021.

Du fait de sa nationalité américaine, le président directeur général ne bénéficie pas des avantages en matière de couverture sociale. La société prenait en charge un logement de fonction en France jusqu'à la fin de 2018 dont la location a été résiliée. Il bénéficie d'un véhicule de fonction aux Etats-Unis (son pays de résidence).

Il est précisé que la rémunération globale de Monsieur James F. Collins est versée uniquement par Egide USA, qui en refacture un tiers à Egide SA et un tiers à Santier. Le montant qui est mentionné dans le tableau ci-dessus correspond à ce tiers refacturé à Egide SA, au titre de sa fonction de directeur général du groupe. Pour information, la rémunération brute annuelle versée à Monsieur Collins par Egide USA a été de \$275 000 en 2020, comme en 2019.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaire d'un contrat de travail attaché à ses fonctions de directeur de l'usine de Bollène antérieur à son mandat social, n'est pas rémunéré au titre de sa fonction de directeur général délégué. Sa rémunération au titre de son contrat de travail est fixée par le directeur général. Il dispose d'une voiture de fonction. Son contrat prévoit un bonus qui peut représenter 30 % de son salaire annuel sous condition d'atteinte d'un objectif d'Ebitda calculé au niveau du groupe pour 50% et au niveau d'Egide SA pour 50%.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'est mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise au profit des dirigeants. Le président directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide SA, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe. Ces dispositions s'appliquent également au directeur général délégué.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options aux dirigeants s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions de président ou de directeur général. Par extension, ces dispositions s'appliqueront également au directeur général délégué. En date du présent document, le président directeur général est titulaire de 100 000 options de souscription (attribuées le 30 juin 2020), soit 0,97 % du capital et le directeur général délégué est titulaire de 50 000 options de souscription (attribuées le 30 juin 2020), soit 0,48 % du capital.

L'enveloppe de jetons de présence accordée par l'assemblée générale des actionnaires est répartie entre administrateurs indépendants, au prorata de leur présence aux conseils d'administration. Les montants votés en 2020 sont inférieurs à ceux de 2019, soit un total de 30 K€ versés aux 3 membres indépendants du conseil d'administration auxquels il a été rajouté 5 K€ exceptionnels pour l'administrateurs non renouvelé en milieu d'année.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions.

Aucune rémunération ou avantage de toute nature autres que ceux mentionnés ci-avant n'a été reçu par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2020 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L233-16 du code de Commerce.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Liberty. La garantie est de 5 000 K€ maximum, la franchise aux USA est de 100 KUSD et la prime annuelle de 10 K€ hors taxes.

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, nous vous présentons pour approbation les principes et critères retenus pour déterminer la rémunération du président directeur général et du directeur général délégué au titre de l'exercice 2020 :

Rémunération	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué
Part fixe	Définie par le conseil d'administration en fonction de la structure de la société (taille, caractère international, capitalisation boursière), des comparables du secteur et de l'équivalent aux Etats-Unis	Définie par le président directeur général en fonction de la structure de la société (taille, caractère international, capitalisation boursière) et des comparables du secteur
Part variable	Définie annuellement et correspond à un pourcentage du salaire fixe en fonction de deux critères liés au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel du groupe (maxi cumulé : 60 %)	Définie annuellement et correspond à un pourcentage du salaire fixe en fonction du critère d'excédent brut d'exploitation (EBITDA) du groupe (maxi : 30 %)
Part exceptionnelle	Décidée par le conseil d'administration annuellement en fonction de critère(s) qualitatif(s), sans caractère automatique	Décidée par le président directeur général
Avantages en nature	Définis par le conseil d'administration en tenant compte du fait que le PDG est citoyen américain et résident fiscal US plus de la moitié du temps	Décidée par le président directeur général
Stocks options	Attribuées sans conditions de performances, selon les mêmes modalités que pour les bénéficiaires parmi le personnel de la société et de ses filiales, avec néanmoins une obligation de conservation d'au moins 20 % pendant la durée du mandat	
Missions	Pas de missions spécifiques car entrent dans le cadre des fonctions exercées	
Autres	Aucun élément de type Golden Hello, Golden Parachute ou indemnités de retraites (hors dispositions légales)	

15.1.3 Montants versés par la société et ses filiales au directeur général et au directeur général délégué

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du code de commerce, nous vous présentons pour approbation la rémunération qui a été versée au président directeur général au titre de son mandat social au cours de l'exercice 2020, dont les principes et les critères retenus avaient été approuvés par l'assemblée générale du 19 juin 2020 dans la 6^{ème} résolution. Nous vous précisons que le directeur général délégué ne recevant de rémunération que dans le cadre de son contrat de travail et non au titre de son mandat social, il ne figure pas dans le tableau ci-dessous.

Rémunération brute	Montant versé/attribué	Montant proposé au vote
Part fixe	\$275 000	\$275 000
Part variable	\$82 500	Jusqu'à 60% du salaire si budget Ebitda dépassé de 30%
Part exceptionnelle	\$0	\$0
Avantages en nature	\$10 766	\$10 766
Missions	0	0
Autres	0	0

Il est précisé que le directeur général est titulaire de 100 000 options de souscription d'actions au prix d'exercice unitaire de 0,86 €. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2020 est de 6 662 €.

Le directeur général délégué, qui n'a pas reçu de rémunération au titre de son mandat social, est titulaire de 50 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 0,86 €. La juste valeur de ces options dans les comptes consolidés en date du 31 décembre 2020 est de 3 331 €.

15.2 Ratios d'équité

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-3 le tableau ci-après présente le ratio de la rémunération des directeurs généraux sur la moyenne des salaires et sur la médiane, avec l'évolution sur 5 ans.

Les rémunérations prises en compte sont les salaires bruts payés en France ; tant pour les directeurs généraux que pour la moyenne et la médiane.

Ratio/Moyenne	2020	2019	2018	2017	2016
Jim Collins	2,0	2,4	3,2	10,1	7,4
Eric Delmas	5,4	4,9	4,6	-	-
Philippe Lussiez	-	3,3	2,8	3,5	2,9
Moyenne des salaires hors dirigeants en k€	31,1	32,9	30,4	27,0	27,8

Ratio/Médiane	2020	2019	2018	2017	2016
Jim Collins	2,9	3,7	4,6	13,6	10,4
Eric Delmas	7,7	7,6	6,6		
Philippe Lussiez	-	5,0	4,0	4,8	4,0

Conformément aux recommandations du code Middlednext le tableau ci-après présente le ratio de la rémunération des directeurs généraux comparé au Smic annuel, avec l'évolution sur 5 ans.

Ratio/Smic	2020	2019	2018	2017	2016
Jim Collins	4,4	5,7	7,0	21,1	15,9
Eric Delmas	11,8	11,7	10,2		
Philippe Lussiez		7,8	6,2	7,4	6,2

15.3 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non-renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.4).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Date d'expiration des mandats

Voir le chapitre 14 du présent document pour la liste des membres du conseil d'administration ainsi que la liste de leurs mandats.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Comités du conseil d'administration

16.3.1 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Comme le prévoient les dispositions de l'article L823-20 al.4 du code de Commerce et la recommandation R6 du code Middlenext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs indépendants de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le directeur général, administrateur non indépendant exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du comité d'audit. La présidence de la réunion est confiée à un administrateur indépendant et compétent en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général peut être invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats. Les réunions du comité d'audit sont tenues indépendamment de celles du conseil d'administration et font l'objet d'un procès-verbal distinct. Le comité rend compte de sa mission à chaque réunion du conseil.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son conseil d'administration, ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

16.3.2 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Depuis le 25 mars 2014, avec effet au 2 avril 2014, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général étaient séparées au sein de la société. Le 16 juin 2016, le conseil d'administration a décidé de fusionner à nouveau ces deux fonctions. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R7 du code Middlenext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R4 du code Middlenext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées.

En général, le conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite, dans les locaux de la société ou de ses avocats et, conformément à la recommandation R5 du code Middlenext, essaie de tenir le rythme de quatre fois par an. Les membres du comité social et économique assistent systématiquement aux conseils (présence physique ou par visioconférence le cas échéant), ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président ou le directeur général doivent s'abstenir. Un procès-verbal de réunion est systématiquement rédigé et

communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès-verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2020, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois, contre 4 fois en 2019). Le taux de participation a été de 100 % en 2020, comme en 2019. Le comité d'audit s'est également réuni 4 fois en 2020.

Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions formelles du conseil, lorsque l'actualité de la société le justifie, de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président et du directeur général, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2020, il a été alloué la somme totale de 35 000 euros bruts au titre des jetons de présence (montant en baisse par rapport à 2019). Lors de la dernière Assemblée Générale des actionnaires il a été décidé d'allouer une rémunération annuelle de 10 000€ par administrateur.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.22-10-11 du code de Commerce).

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 4 années conformément à la loi et à la recommandation R9 du code Middlednext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Il est précisé que cette durée, qui était de 6 ans, a été réduite à 4 ans par approbation de la dix-septième résolution qui était proposée au vote de l'assemblée générale tenue le 16 juillet 2015. Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Cette disposition s'applique à tout nouvel administrateur qui est nommé à compter du 16 juillet 2015.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R1 du code Middlednext).

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

16.3.3 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué (article 18 al.3 des statuts)

Depuis le 16 juin 2016, le conseil d'administration d'Egide SA a décidé que les fonctions de président et de directeur général seraient fusionnées.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général, qui les exerce donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros (conseil du 27 septembre 2018), autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 16 avril 2019, confirmé par celui du 24 avril 2020, a également décidé que les pouvoirs du directeur général délégué (Eric Delmas) seront exercés conformément aux dispositions légales, en précisant qu'au-delà des limitations ci-dessous, ils requerront l'accord du directeur général pour les approuver :

- Signature de tout engagement supérieur à 150 000 € hors taxes,
- Embauche de tout salarié affecté aux domaines directement rattachés au directeur général délégué qui est également le directeur du site de Bollène,
- Modification des salaires des employés directement rattachés au directeur du site de Bollène (production, bureau d'études, marketing, achats et R&D),
- Choix ou changement des conseils de la Société (commissaires aux comptes, juristes, fiscalistes, communication, etc.).

16.3.4 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris ».

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Le conseil d'administration apporte une attention particulière au dialogue entre les actionnaires et les dirigeants et s'assure que les conditions de la tenue de l'assemblée générale soient réunies pour qu'elle soit matériellement accessible à tous. Préalablement à la tenue de cette assemblée, les administrateurs débattent des projets de résolutions qui seront proposées au vote et instaurent, le cas échéant, un dialogue avec les actionnaires significatifs qui en auraient émis le souhait. A l'issue de l'assemblée, le conseil se penche sur le résultat des votes et en tient compte lors de l'établissement des projets de résolutions qui seront soumis à la prochaine assemblée, respectant en cela la recommandation R12 du code Middenext.

16.4 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 avait décidé d'appliquer le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par Middenext pour l'établissement du présent rapport. Une nouvelle édition de ce code, intitulé « Code de gouvernance d'entreprise », a été publié septembre 2016. En conformité avec la recommandation R19 dudit code, le conseil examine régulièrement les 18 points de vigilance qui y sont mentionnés. Il est précisé que les 19 recommandations de la nouvelle édition du code sont suivies par la société.

Le code de gouvernance de Middenext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :
http://www.middenext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddenext-PDF_Version_Finale.pdf

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés et répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2018	2019	2020
Administration et commercial	32	29	31
Production, qualité et R&D	250	252	222
Total	282	281	253

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2018	2019	2020
Egide Trappes et Bollène	141	132	122
Egide USA	74	80	70
Santier	67	69	61
Total	282	281	253

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

(Présents au 31/12)	2018	2019	2020
Contrats à durée déterminée	3	4	1
Contrats à durée indéterminée	278	276	252
Apprentis	1	1	0
Total	282	281	253

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- A tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par les délégués syndicaux de l'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.
- A tous les collaborateurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats de quatre indicateurs liés à la production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients, rendements composants céramique et rendements fabrication boîtiers : depuis le 1^{er} janvier 2019, un 5^{ème} indicateur : EBITDA > 0). Cet intéressement (c'est la PRIME NAO) est versé trimestriellement et prend la forme d'une prime acquise à concurrence de 20 % par indicateur atteint. Les seuils à atteindre pour chacun des indicateurs est fixé par le directeur général en début d'année alors que le montant de la prime trimestrielle servant de base au calcul est fixé lors des négociations annuelles obligatoires sur les rémunérations et les conditions de travail.
- A certains collaborateurs (comité de direction et cadres clés), depuis le 1^{er} janvier 2016, un intéressement en fonction des résultats d'indicateurs de production cités ci-dessus, de chiffre d'affaires, de prises de commandes, de taux de consommations matières ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Il est précisé que les bénéficiaires de cet intéressement ne le cumuleront pas avec celui éventuellement versé trimestriellement, ce dernier venant s'imputer sur le montant global annuel.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation ou de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le calcul de cet intéressement est identique à celui retenu pour les salariés d'Egide SA ; il est fonction des résultats d'indicateurs de production (taux de livraisons à l'heure, taux de retours clients et rendements fabrication boîtiers), de chiffre d'affaires, de prises de commandes ou d'Ebitda. Cet intéressement, versé annuellement, suppose avant tout que le budget annuel d'Ebitda soit dépassé, ce qui déclenche ensuite le versement lié aux indicateurs propres à chaque bénéficiaire ou groupe de bénéficiaire. La prime est un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire, avec un coefficient multiplicateur pour les membres du comité de direction fonction du taux de dépassement de l'objectif annuel d'Ebitda. Au titre de l'exercice 2019, il n'a été versé aucun bonus. A l'exception du personnel direct de production, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs de la filiale américaine bénéficie d'une rémunération fixe.

Chez Santier, aucun bonus n'avait été versé pour 2019. L'harmonisation des systèmes de bonus est en cours avec Egide USA. Pour 2020, les résultats ont permis de calculer 135k€ de bonus qui seront versés en 2021.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

17.3.1 Situation au 31 décembre 2020

Depuis l'introduction en bourse de la société, les assemblées générales successives ont autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixe les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options.

L'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 18 août 2023, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Au cours de l'exercice 2020, 280 618 options des plans 6.3 et 8.1 ont été perdues suite au départ des salariés ou abandonnées. Dans le cadre de sa nouvelle délégation, le Conseil d'Administration du 30 juin 2020 a distribué 620 000 options nouvelles d'un plan 10.1 avec un cours d'émission à 0,86 € l'action, la période d'acquisition des droits s'étend jusqu'au 30 juin 2020 et la fin de la période d'exercice est fixée au 29 juin 2026.

A l'exception du directeur général, aucun membre du conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société et au 31 décembre 2020, le directeur général est titulaire de 100 000 options attribuées le 29 juin 2020 (plan n° 10.1). A cette même date, le directeur général délégué est titulaire de 50 000 options attribuées le 29 juin 2020 (plan n° 10.1). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du directeur général ou du directeur général délégué.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 décembre 2020 :

Numéro du plan	Plan n° 6.3	Plan n° 8.1	Plan n° 9.2	Plan n° 10.1	Total
Assemblée générale du	28/05/2010	16/06/2016	16/06/2017	19/06/20	
Conseil du	30/01/2013	19/05/2017	25/01/2018	30/06/20	
Nombre d'actions initial	651	380 000	30 000	620 000	1 030 651
- dont aux mandataires sociaux	0	0	0	150 000	150 000
- dont aux 10 premiers salariés	651	255 000	30 000	320 000	606 651
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	740	380 000	30 000	620 000	1 030 740
Date de départ d'exercice	30/01/2015	19/05/2019	29/01/2020	30/06/20	
Date de fin d'exercice	29/01/2020	18/05/2024	28/01/2025	29/06/26	
Levée minimum (nombre d'actions)	20	2 500	2 500	2500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	2 ans	Aucune	Aucune	Aucune	
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €	0,86 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	740	355 000	30 000	0	385 740
Nombre restant à lever	0	25 000	0	620 000	645 000

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Autorisés par l'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA, le conseil d'administration a consenti le 30 juin 2020 au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social.

Pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution.

Il a ainsi été attribué et accepté 620 000 options. Parallèlement, 285 000 options anciennes ont été perdues ou abandonnées.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 10 % des actions composant le capital (soit 1 034 687 options attribuables au 31 décembre 2020), il reste donc un solde disponible de 389 886 options, soit 3,77 % du capital. A cette même date, les 645 000 options non exercées représentent une dilution potentielle de 6,23%.

En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, et en cas d'attribution de stocks options au Président, au Directeur Général ou au Directeur Général Délégué, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

A chaque clôture d'exercice, l'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.1.1). La durée de vie moyenne des options est de 6 ans avec un taux de volatilité de 36 %.

17.3.2 Situation au 30 mai 2021

Depuis la clôture de l'exercice 2020, il est intervenu les évènements suivants :

- 2 attributions nouvelles ont été décidées par le conseil d'administration :

Numéro du plan	Plan n° 10.2	Plan n° 10.3	Total
Assemblée générale du	19/06/20	19/06/20	
Conseil du	22/03/21	22/03/21	
Nombre d'actions initial	40 000	20 000	60 000
- dont aux mandataires sociaux	20 000		20 000
- dont aux 10 premiers salariés			
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	60 000	20 000	60 000
Date de départ d'exercice	22/03/21	03/04/21	
Date de fin d'exercice	21/03/28	02/04/28	
Levée minimum (nombre d'actions)	2 500	2 500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	Aucune	Aucune	
Prix de souscription *	1,01 €	1,05 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0
Nombre d'options perdues	0	0	0
Nombre restant à lever	40 000	20 000	60 000

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Ainsi, en date du 30 mai 2021, il existe un total de 705 000 options de souscription non exercées, représentant une dilution potentielle de 6,81 %. Le nombre d'options de souscription pouvant être attribué est de 329 686 soit 3,19% du capital.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

L'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 remplacent les informations sociales et environnementales qui étaient prévues à l'article L225-102-1 du code de Commerce en vigueur jusqu'au 22 juillet 2017 par une déclaration de performance extra-financière qui doit être insérée dans le rapport de gestion de certaines grandes sociétés dont les titres sont admis ou non aux négociations sur un marché réglementé. Le seuil des 500 salariés permanents n'étant pas atteint, la société Egide n'est pas soumise à cette nouvelle réglementation. Cependant, le groupe a décidé de maintenir une communication sur les indicateurs qui lui semblent pertinents dans le cadre de son activité. Le périmètre inclut la société Egide SA et ses filiales américaines Egide USA et Santier.

17.4.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

17.4.1.1 Emploi

17.4.1.1.1 Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2019 et 2020, l'effectif rémunéré total du groupe incluant le président directeur général est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2020		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	4	2	6	2	2	4
Egide SA (France – Bollène)	40	86	126	35	83	118
Egide USA (USA - Cambridge)	33	47	80	27	43	70
Santier (USA – San Diego)	50	19	69	43	18	61
Total	127	154	281	107	146	253

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2020		
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70
Egide SA (France – Trappes)	0	4	2	0	4	0
Egide SA (France – Bollène)	23	80	23	20	73	25
Egide USA (USA - Cambridge)	19	25	36	18	26	26
Santier (USA – San Diego)	16	33	20	13	30	18
Total	58	142	81	51	133	69

La répartition des effectifs ci-dessus par type de contrat est la suivante :

	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2020		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	6	0	0	4	0	0
Egide SA (France – Bollène)	121	4	1	117	1	0
Egide USA (USA - Cambridge)	80	0	0	70	0	0
Santier (USA – San Diego)	69	0	0	61	0	0
Total	276	4	1	252	1	0

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2020, Egide a employé 25 salariés à temps partiel (20 à Bollène, 5 à Cambridge et 0 à San Diego). En 2019, Egide avait employé 24 salariés à temps partiel (18 à Bollène, 4 à Cambridge et 2 à San Diego). Il est précisé que le temps partiel répond uniquement à une demande des salariés et concerne toutes les catégories de personnel (ingénieurs, techniciens, opérateurs, hommes et femmes).

L'ancienneté moyenne est de 14,2 ans chez Egide SA, de 11,6 ans chez Egide USA et de 5,4 ans chez Santier (étant précisé que pour Santier, la première date d'embauche est le 16 octobre 2012, date de création de la société TMS avant la reprise par Egide SA en février 2017).

17.4.1.1.2 Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2019 et 2020, le groupe a procédé aux embauches ou constaté les retours suivants :

Embauches ou retours	Exercice 2019			Exercice 2020		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	2	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	6	4	0	6	10	0
Egide USA (USA - Cambridge)	35	0	0	10	0	0
Santier (USA – San Diego)	17	0	0	11	0	0
Total	60	4	0	26	10	0

En 2019, les CDD étaient liés à un surcroît d'activité ponctuel et avait représenté, chez Egide SA, 1 personnes en équivalent temps plein. Aux USA, la distinction CDD/CDI n'existe pas vraiment et de nombreux essais n'ont pas été concluants entraînant ce grand nombre d'embauches et de sorties.

En 2020, le recours aux contrats à durée déterminés a été ponctuel notamment à la fin du premier semestre pour rattraper les perturbations liées au confinement.

Au cours des années 2019 et 2020, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs hors licenciements	Exercice 2019			Exercice 2020		
	CDI	CDD	Apprentis	CDI	CDD	Apprentis
Egide SA (France – Trappes)	2	0	0	1	0	0
Egide SA (France – Bollène)	6	1	0	8	13	1
Egide USA (USA - Cambridge)	29	0	0	14	0	0
Santier (USA – San Diego)	12	0	0	12	0	0
Total	49	1	0	35	13	1

En 2019, les départs en CDI chez Egide SA faisaient suite à 1 rupture conventionnelle, 1 mutation, 1 démission, 4 départs en retraite, 1 fins de CDD et la fin de 2 contrats d'apprentissage. Chez Egide USA, il y a eu 2 départs en retraite, 27 démissions. Chez Santier, il y a eu 11 démissions, 1 départ en retraite.

En 2020, les départs en CDI chez Egide SA faisaient suite à 3 ruptures conventionnelles, 2 démissions, 2 départs en retraite, 1 décès, 13 fins de CDD et la fin de 1 contrat d'apprentissage. Chez Egide USA, il y a eu 14 démissions. Chez Santier, il y a eu 8 démissions, 3 départs en retraite et 1 longue maladie.

Au cours des années 2019 et 2020, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2019			Exercice 2020		
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Egide SA (France – Trappes)	9	0	0	1	0	0
Egide SA (France – Bollène)	1	0	0	2	0	0
Egide USA (USA - Cambridge)	0	0	0	6	0	0
Santier (USA – San Diego)	1	0	0	7	0	0
Total	11	0	0	16	0	0

En 2019, il y a eu 9 licenciements économiques dans le cadre de la réorganisation de Trappes et 1 licenciement pour faute chez Egide SA, et chez Santier, 1 licenciement pour impossibilité de reclassement d'un salarié après plus de 2 ans d'absence.

En 2020, il y a eu 3 licenciements pour motifs personnels chez Egide SA, 6 chez Egide USA et chez Santier, 2 licenciements économiques et 5 pour insuffisance de résultat.

17.4.1.1.3 Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA et de Santier est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2019 et en 2020 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 5 096 855	€ 2 045 722	€ 4 298 751	€ 1 661 491
Egide USA (USA)	\$ 3 461 753	\$ 423 614	\$ 3 388 482	\$ 748 447
Santier (USA)	\$ 3 544 967	\$ 974 885	\$ 3 519 794	\$ 1 091 566

En 2019, chez Egide SA, une enveloppe de 1,2% de la masse salariale a été attribuée au mérite conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux. Chez Egide USA, des augmentations ont été accordées individuellement. Chez Santier, il n'y a pas eu d'augmentation en 2020, mais un rattrapage en 2020 a été accordé.

En 2020, chez Egide SA, une enveloppe de 1,7% de la masse salariale a été attribuée au mérite conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui avait été signé entre la société et ses délégués syndicaux. Chez Egide USA et Santier, quelques augmentations ont été accordées individuellement, sans aucune règle collective.

17.4.1.1.4 Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 27 juin 2019 entre la société Egide SA et les délégués syndicaux de l'entreprise. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2020 ; il en était de même pour l'exercice 2019.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2019 et 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2019, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Retraite (PERCO) est en place et proposé aux salariés.

Chez Egide SA, Egide USA et Santier, un système de bonus est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède le budget. Au titre de l'exercice 2019, il n'avait été versé aucun bonus, les objectifs n'ayant pas été atteints. En 2020, aux USA, les résultats ont permis de provisionner 135k€ de bonus pour le management d'Egide USA et Santier.

17.4.1.2 Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, chez Egide USA, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés. Chez Santier, l'horaire hebdomadaire était de 40 heures sur 5 jours (du lundi au vendredi) a été aligné sur la pratique de Cambridge au cours de l'année 2020. Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière de d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Cette organisation habituelle a évolué en 2020 pour faire face à la crise sanitaire et aucune décision ou négociation sur le système futur ne sont envisagées.

17.4.1.2.1 Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2019 et 2020, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Egide SA (France – Trappes)	1 583	561
Egide SA (France – Bollène)	8 955	9 888
Egide USA (Etats-Unis)	12 915	6 493
Santier (Etats-Unis)	8 134	7 849
Total (heures)	31 587	24 791

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et de 40 heures aux Etats Unis. La majeure partie des heures supplémentaires chez Egide SA est liée aux 2 heures bonifiées comprises entre 35 et 37 heures.

17.4.1.2.2 Absentéisme

Au cours des exercices 2019 et 2020, les heures d'absence ont été les suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Egide SA (France – Trappes)	1 114	327
Egide SA (France – Bollène)	22 984	27 976
Egide USA (Etats-Unis)	660	1 005
Santier (Etats-Unis)	5 202	4 896
Total (heures)	29 960	34 204

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité. 5 personnes étaient en longue maladie en 2019 et en 2020 (représentant au total respectivement 10 010 heures et 10 400 heures par an). Ces heures n'incluent pas l'activité partielle le cas échéant.

En France, le chômage partiel lié au confinement a représenté 4 872 heures presque intégralement rémunérées aux salariés et indemnisés par l'Etat à hauteur de 56k€.

17.4.1.2.3 Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2020, Egide SA n'a pas eu recours à des sociétés d'intérim et a enregistré 4 826€ de charges HT pour le gardiennage des sites, ce qui représentait l'équivalent de 0,11 % de sa masse salariale annuelle, près de la moitié de 2019.

Santier n'a eu recours à aucun intérim durant l'exercice 2020, comme en 2019.

Egide USA, en revanche avait eu massivement recours à l'intérim en 2019 pour faire face à l'accroissement de son activité avec environ 5 personnes minimum sur l'année et un accroissement en fin d'année jusqu'à 14 personnes, pour un coût total de \$259,310. En 2020, le premier semestre était sur la même tendance jusqu'à l'incendie pour baisser très fortement ensuite. L'amplitude sur l'année va de 12 personnes au maximum à 1 seule avec une moyenne à 7 et un coût total sur l'année de \$227,783.

17.4.2 Relations sociales

17.4.2.1 Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité social et économique (CSE) ont été organisées fin 2018. Un seul CSE regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. Aux USA, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Un accord collectif a été signé entre Egide SA et ses salariés : il s'agit de l'accord d'intéressement aux résultats. Pour ce qui concerne le contrat de génération, la société se réfère à l'accord de branche de la métallurgie. Dans une démarche volontaire, elle a maintenu les entretiens avec ses salariés de plus de 55 ans (plan Emploi des Salariés Agés – PESA).

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et Force Ouvrière ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA ni chez Santier.

17.4.2.2 Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales de Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. Le service des ressources humaines participe également aux forums emplois organisés par les autorités locales. Les filiales américaines utilisent les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégient les embauches locales. Les services des ressources humaines contactent également les écoles d'ingénieur afin de présenter les potentiels débouchés offerts par les sociétés du groupe.

17.4.2.3 Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de partenaires similaires aux Etats-Unis en relation avec les filiales.

17.4.2.4 Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient deux filiales basées aux Etats-Unis, l'une sur la côte Ouest, l'autre sur la côte Est, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

17.4.2.5 Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2020, la société a ainsi engagé 100 766 euros au titre des tickets restaurant (115 109 euros en 2019), 56 977 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle-prévoyance (61 056 euros en 2019) et 52 567 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (62 085 euros en 2019). Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 50 759 euros pour l'exercice 2020 (57 808 euros en 2019), soit 1,2 % de la masse salariale (dont 0,2 % affecté au budget de fonctionnement). Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté \$237,767 à la société en 2020 (\$195,604 en 2019). Chez Santier, la prise en charge a coûté \$219,745 à la société en 2020 (\$210,606 en 2019).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge la totalité des premiers 3 % de cotisations salariales et ajoute la moitié de la cotisation supplémentaire qui peut aller jusqu'à 2 % (soit un maximum pris en charge par Egide USA de 4 %). En 2020, la contribution de l'entreprise représente \$73,272 alors qu'il avait été décidé de tout suspendre en 2019.

Santier participe également au plan de retraite au profit de ses salariés (401K) et à ce titre, a pris en charge la somme de \$123,277 en 2020 (\$119,969 en 2019).

17.4.2.6 Santé et sécurité

17.4.2.6.1 Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2020 (3 fois en 2019). Bien qu'aucune disposition de la sorte ne soit obligatoire aux Etats-Unis, Egide USA et Santier ont un comité similaire sur chacun de leur site, qui se charge une fois par trimestre de vérifier un certain nombre d'indicateurs liés à la sécurité et à l'hygiène au travail.

En 2020, la société française a été amenée à déclarer 9 accidents de travail, dont 3 avec arrêt de travail, tous sans gravité majeure et 6 sans (7 en 2019, dont 6 avec arrêt de travail et 1 sans), soit un taux de fréquence¹¹ de 13,79 (14,01 en 2019) et un taux de gravité² de 0,36 (0,95 en 2019). Pour information, Egide SA n'a déclaré aucun accident de trajet en 2020 (comme en 2019).

La filiale américaine Egide USA a constaté 5 accidents de travail en 2020, tous mineurs (2 chutes, 1 coupure mineure, 1 difficulté respiratoire et 1 début d'insolation (10 en 2019). Chez Santier, il a eu 1 accident de travail en 2020 (coupure) et 1 en 2019.

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2019	Cotisation 2019	Taux 2020	Cotisation 2020
Trappes (FR)	0,78 %	9152 €	0,71 %	2 872 €
Bollène (FR)	3,42 %	125 100 €	2,62 %	100 668 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-
San Diego (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revues par le comité de direction dans le cadre de ses réunions.

Dans le cadre de la loi Rebsamen du 17 août 2015, qui révisait la loi sur la pénibilité, Egide SA a examiné les 10 critères et a conclu qu'aucun d'entre eux ne s'appliquaient à la société (car en dessous des seuils légaux).

¹¹ Taux de fréquence : nombre d'accident avec arrêt x 1 000 000 / heures travaillées

² Taux de gravité : nombre de jours perdus * 1 000 / heures travaillées

17.4.3 Formation

17.4.3.1 Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a lieu en début d'année. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes au directeur des ressources humaines qui en présente une synthèse lors d'un comité de direction. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Compte Personnel de Formation.

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans les filiales étrangères du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

17.4.3.2 Heures de formation

Les heures totales de formation (internes et externes) en 2020 ont été de 877 heures chez Egide SA (780 en 2019), 210 heures chez Egide USA (30 en 2019) et 268 heures chez Santier (contre 360 en 2019). En 2020, Egide SA a engagé un total de 22 505€ (15 750 € en 2019), Egide USA \$2 700 (\$540 en 2019) et Santier environ \$225 (\$2 439 en 2019) au titre de la formation externe.

17.4.4 Egalité de traitement

17.4.4.1 Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Chez Egide SA, un accord sur l'égalité professionnelle Femmes/Hommes a été signé le 4 juillet 2018 pour une durée de 4 ans. De plus en conformité, avec les obligations mises en place en France, la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes d'Egide SA fait ressortir une impossibilité de calculer l'index de différence de salaire du fait d'un nombre insuffisant de salariées ou salariés dans certaines catégories. Le reste des critères permet d'établir un ratio de 55 sur 60.

17.4.4.2 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2020, Egide SA a employé 14 salariés reconnus handicapés non-moteur sur le site de Bollène comme en 2019, ce qui équivalait à 11,00 unités dans l'ancienne nomenclature et dépassait les obligations d'emploi de l'entreprise (loi du 11 février 2005. Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.

La loi du 5 septembre 2018 a réformé ces obligations et la première déclaration n'interviendra qu'en mai 2021. Les premiers calculs indiquent que l'entreprise dépasse toujours ses obligations.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour les filiales américaines du groupe, qui n'emploient par ailleurs aucun travailleur handicapé.

17.4.4.3 Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Au niveau du groupe, il est précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

17.4.4.4 Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Egide, société française, et ses filiales américaines respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

17.4.5 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

17.4.5.1 Politique générale en matière environnementale

17.4.5.1.1 Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CARSAT ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est soumise à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works). L'activité de Santier est soumise à autorisation de la ville de San Diego (City of San Diego Business Licence) et du comté de San Diego (County of San Diego Environmental Health Permits).

17.4.5.1.2 Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène, Cambridge et San Diego) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) pour la France, ou les comités ad-hoc pour les Etats-Unis, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

17.4.5.1.3 Démarches de certification en matière d'environnement

Bien que non certifiées en matière environnementale, les trois entités du groupe respectent les normes en vigueur dans leur pays respectifs et s'appuient sur les dispositions de leur certification ISO 9001 pour maintenir leurs efforts en matière environnementale.

17.4.5.1.4 Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable maintenance et sécurité de l'usine, assisté du responsable qualité et environnement. Chez Egide USA et chez Santier, de telles formations sont également dispensées annuellement.

17.4.5.1.5 Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA fin 2000, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Une démarche identique avait été engagée début 2017, préalablement à la création de Santier, afin de s'assurer que la nouvelle unité américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation californienne. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par ses filiales les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les normes environnementales propres à leur pays respectif.

17.4.6 Economie circulaire (pollution, gestion des déchets et gaspillage alimentaire)

17.4.6.1 Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA, Egide USA et Santier possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés de chaînes semi-automatiques et/ou manuelles de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

17.4.6.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et coproduits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en place pour certains déchets non dangereux ou dangereux. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier, le verre, le plastique, les papiers et cartons, les palettes en bois, les métaux, les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes ainsi que les néons usagés dans le but de les réutiliser ou les recycler. De même, et bien que non soumise à la directive sur les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE), les équipements informatiques usagés (PC, écrans, imprimantes) sont regroupés et envoyés en recyclage par le biais d'une filière dédiée. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium, des bouteilles en plastique et des papiers sont installés dans les locaux de l'entreprise. Rien de spécifique n'a été mis en place chez Santier

Aucune des unités du groupe ne dispose de cantine dans ses locaux ; elles n'ont donc aucun levier pour agir dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

17.4.6.3 Nuisances sonores et olfactives

Egide SA exerce ses activités dans des locaux fermés, lesquelles ne sont pas la source de nuisances olfactives vers l'environnement.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéroréfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA, zone industrielle pour Santier).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, certaines sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur. Le port de protections auditives est obligatoire sur ces postes de travail.

17.4.7 Utilisation durable des ressources

17.4.7.1 Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

2020	Fluide	Mesure	Bollène		Cambridge		San Diego	
			Quantité	K€	Quantité	K\$	Quantité	K\$
	Electricité	MWh	2 929	223	3 394	284	2 242	478
	Gaz	MWh	1 178	45	2 405	89	154	5
	Eau	m ³	6 545	11			1 555	7
	Hydrogène	m ³	13 729	23	14 136	47	Non utilisé	
	Azote	tonne	783	65	1 683	168	Générateur	

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci de préservation des ressources naturelles, Egide SA, Egide USA et Santier ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain recyclé", c'est à dire que les bains de rinçage sont filtrés / purifiés chimiquement pour être réutilisés plusieurs fois au lieu d'être en eau perdue. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA. Chez Santier, le refroidissement des fours s'effectue en circuit fermé.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Le groupe s'assure par ailleurs que ses fournisseurs respectent les accords internationaux en vigueur en matière d'extraction de minerais (« Conflict Mineral »).

17.4.7.2 Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols. Les surfaces utilisées par les bâtiments industriels sont de 5 700 m² à Bollène, 1 300 m² à Trappes, 5 000 m² à Cambridge, MD et 2 400 m² à San Diego, CA. Aucune extension n'a été réalisée en 2019 et 2020 sur ces sites.

17.4.8 Changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 71 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

17.4.8.1 Protection de la biodiversité

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Santier est situé dans une zone d'activité, au bord d'une route passante et proche d'une autoroute interurbaine. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA et Santier stockent leurs effluents dans des citernes construites à cet effet, puis les font évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA neutralise les éléments polluants pour traitement avant de rejeter ses effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH).

Par ailleurs, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, tri sélectif, ...).

Enfin dans le cadre des projets de modernisation de l'usine de Bollène, un volet économie d'énergie et réduction de la consommation d'eau est en cours de formalisation.

17.4.9 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

17.4.9.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

17.4.9.1.1 Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

17.4.9.1.2 Populations riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et les sites américains sont situés soit en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale, soit dans une zone d'activité. Du fait de leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.

17.4.10 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

17.4.10.1 Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

17.4.10.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.

17.4.10.3 **Sous-traitance et fournisseurs**

Une clause éthique est incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (également en ligne sur le site web), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. La grande majorité des fournisseurs qui travaillent avec Egide sont européens ou américains ; la société est donc globalement à l'abri du non-respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Pour ce qui concerne les autres fournisseurs, notamment asiatiques pour lesquels l'application des conventions pourrait parfois être mise en doute, l'existence de la charte d'achat Egide permet de s'assurer au mieux de l'application des conventions de l'OIT. Par ailleurs, les fournisseurs d'Egide sont régulièrement audités par le service qualité du groupe, afin notamment de s'assurer du respect de la charte achat.

Egide s'interdit par ailleurs de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

17.4.11 Loyauté des pratiques

17.4.11.1 **Actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale**

La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption et d'évasion fiscale. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

17.4.11.2 **Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs.

En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH par exemple).

17.4.11.3 **Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Aucune action spécifique en la matière n'est mise en place au sein des sociétés du groupe.

18 Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital

18.1.1 Répartition du capital et droits de vote

Le capital social en date du 31 décembre 2020 est de 5 173 434 euros, divisé en 10 346 868 actions de 0,50 euros de nominal. La répartition des actions et des droits de vote est indiquée ci-après :

Situation au 31 décembre 2020	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
<i>James F. Collins (au porteur)</i>	88 687	0,86 %	88 687	0,85 %
Total Président Directeur Général	88 687	0,86 %	88 687	0,85 %
<i>Public (titres au porteur)</i>	10 148 342	98,08 %	10 148 342	97,56 %
<i>Public (titres au nominatif)</i>	109 839	1,06 %	165 563	1,59 %
Total public	10 258 181	99,14 %	10 313 905	99,15 %
TOTAL	10 346 868	100,00 %	10 402 592	100,00 %

Ce tableau a été établi sur la base d'informations communiquées par la banque CM-CIC Market Solutions, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur. Le nombre de droits de vote théoriques est égal au nombre de droits de vote réels, aucune action n'étant privée du droit de vote.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 – Modifications intervenues au cours des trois dernières années

18.1.2 Franchissement de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L233-13 du code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, le tableau ci-dessous présente l'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2020 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
Vatel Capital ¹	X	X	X	X	X	X		
Sigma Gestion ²	X	X						

¹ Avis AMF du 11 juin 2020 (franchissement de seuil à la suite d'augmentation de capital)

² Avis AMF régularisé le 22 mars 2021 (franchissement à la baisse)

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote. Aucune mesure spéciale n'est prise par la société en dehors des dispositions légales en matière de détention d'actions. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.2 Droits de vote différents

Conformément à l'article 27 des statuts, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes. Il peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (article L225-99 du code de Commerce).

Au 31 décembre 2020, 109 839 actions étaient inscrites au nominatif dont 55 724 bénéficiaient d'un droit de vote double.

18.3 Frais liés à la gestion des titres

Suivant la recommandation de l'AMF Doc 2015-10, nous vous informons que le suivi des titres de la société en tant qu'émetteur par CM-CIC représente moins de 4k€ par an, hors opération type augmentation de capital.

19 Opérations avec des apparentés

19.1 Conventions réglementées

Il est rappelé que les dispositions légales en matière de conventions réglementées telles que définies par l'article L225-38 du code de commerce ont changé depuis le 3 août 2014 (ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014) et que dorénavant, les conventions conclues entre la société et ses filiales détenues à 100 % n'entrent plus dans ce champ. Ainsi, les conventions qui existaient entre Egide SA et ses filiales Egide USA LLC et Egide USA Inc. ne sont plus considérées comme réglementées.

Les conventions réglementées en vigueur en date du 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Convention conclue au cours de l'exercice 2019 et préalablement autorisée

- Néant

Convention conclue au cours de l'exercice 2019, préalablement autorisée et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée durant l'exercice

- Néant

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

« A l'assemblée générale d'Egide SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry Charron

RSM Paris
Régine Stéphan »

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques (2018 et 2019)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document d'enregistrement universel.

Version imprimée du document de référence (ex URD)	2018	2019
Fiche de dépôt AMF	n° D19-0715 du 18 juillet 2019	n° D20-0539 du 15 juin 2020
Comptes consolidés et annexes	Pages 80 à 102 (§ 20.3.1)	Pages 86 à 114 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 120 (§ 20.4.1)	Page 134 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 102 à 120 (§ 20.3.2)	Pages 114 à 134 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 123 (§ 20.4.2)	Page 139 (§ 20.4.2)

20.1.1 Informations financières consolidées 2018, 2019 et 2020

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2020.

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe en date du 31 décembre 2020 sont les quinziesmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2018, 2019 et 2020 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2018 IFRS	2019 IFRS	2020 IFRS
Chiffre d'affaires	31 735	31 782	29 973
Excédent brut d'exploitation	678	(762)	3 521
Résultat opérationnel	(1 526)	(2 178)	1 971
Résultat financier	(645)	(634)	(561)
Impôt sur le résultat (produit)	(110)	0	424
Résultat net	(2 281)	(2 815)	985
Actifs non courants	8 335	11 575	10 008
Trésorerie disponible	2 360	1 458	1 403
Dettes financières	6 930	6 885	6 578
Capitaux propres	10 966	10 381	10 563
Total du bilan	23 423	27 203	27 752

En 2018, le premier semestre avait été encourageant, tant au niveau de la croissance du chiffre d'affaires que de la maîtrise des charges, ce qui avait conduit le groupe à afficher ses premiers bénéfices après impôts. Sur la seconde partie de l'exercice, Egide SA fait à dû faire face à la baisse de la demande de l'un ses principaux clients, dont la politique d'exportation a été impactée par le renforcement de la réglementation, et Santier a dû composer avec un environnement beaucoup plus concurrentiel sur la fin de l'année. Heureusement, Egide USA a bénéficié de la forte croissance de ses ventes de produits céramique, mais cela n'a pas été suffisant pour que le groupe affiche la hausse attendue de ses ventes sur l'ensemble de l'année. En conséquence de la baisse d'activité constatée chez Egide SA au second semestre, l'outil industriel n'a pas généré assez de cash-flows positifs pour s'affranchir d'un test de dépréciation, qui s'est traduit par l'enregistrement dans les comptes de l'exercice 2018 d'une dépréciation de 0,93 million d'euros.

Amorcée fin 2018, la baisse d'activité d'Egide SA liée à l'arrêt de fabrications récurrentes représentant 10% du volume d'activité s'est poursuivie tout le 1^{er} semestre 2019. En réaction, il a été décidé une restructuration et la fermeture de l'établissement de Trappes qui ne comportait déjà plus qu'un petit atelier d'usinage graphite et des fonctions administratives. La mise en œuvre effective du plan a été définitive en octobre et aura coûté 930k€ pour permettre des économies annuelles de l'ordre de 630k€ en année pleine. L'activité du 2^{ème} semestre 2019 avait été meilleure, notamment chez Egide USA et avait permis de finir l'année 2019 avec un chiffre d'affaires identique à 2018, aussi grâce à l'effet dollar (1,12 au lieu de 1,18) qui avait rapporté plus de 3%. Toutefois, cet équilibre apparent cachait mal une sous-activité forte en France, légère chez Santier et à l'inverse une course à la croissance de plus de 35% chez Egide USA. Ce déséquilibre expliquait une perte encore plus lourde que 2018, sachant que le coût de la restructuration 2019 était quasi identique à la dépréciation exceptionnelle des immobilisations de 2018. L'année 2019, malgré un nouveau résultat négatif, a été une année de transformation profonde avec le retour aux bénéfices d'Egide USA, un nouveau dirigeant de Santier et un seuil de rentabilité d'Egide SA abaissé de 2M€ de CA qui a porté ses fruits au 2^{ème} semestre 2020 avec le retour à l'équilibre. Egide SA reste négatif sur l'année 2020, mais environ moitié moins que les années précédentes. Aux USA, le Gouvernement a accordé des aides dites PPP qui ont représentées 1,45M€ et l'assureur d'Egide USA a bien couvert les dommages de l'incendie de Cambridge, avec notamment des immobilisations financées par les indemnités d'assurance qui constituent un profit comptable. Globalement, l'année 2020 est ainsi positive, ce qui n'était pas arrivé depuis 2011.

L'excédent brut d'exploitation est le résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations des immobilisations et avant dotations et reprises de dépréciations et provisions :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018 IFRS	2019 IFRS	2020 IFRS
Excédent brut d'exploitation	678	(762)	3 521
Amortissements & dépréciations des immobilisations	(1 901)	(1 359)	(1 584)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions	76	57	33
Résultat opérationnel	(1 526)	(2 178)	1 971

* voir ci-dessus

Voir chapitre 20.3.1 (comptes consolidés) du présent document.

20.1.2 Informations financières (comptes annuels) 2018, 2019 et 2020

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels d'Egide SA pour les exercices 2018, 2019 et 2020 peuvent être sélectionnées :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	15 128	12 485	13 707
Résultat exploitation	(1 791)	(1 800)	(920)
Résultat net	(1 726)	(2 468)	(758)
Actif immobilisé net	10 335	10 370	10 257
- dont financier	9 804	9 804	9 805
Trésorerie disponible	1 137	603	712
Dettes financières	1 725	1 839	2 062
Capitaux propres	11 002	10 940	10 182
Total du bilan	16 436	16 456	16 236

En 2017, la création de la nouvelle filiale Santier Inc. a augmenté la valeur des actifs immobilisés financiers. Cette opération a été financée par une augmentation de capital réalisée en février (8,2 millions d'euros), qui a renforcé les capitaux propres de la société. Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, les pertes se sont creusées notamment à cause des coûts liés au développement des ventes de produits pour les data-centers (embauche de contrats à durée déterminée et installations dédiées non enregistrées en immobilisations).

En 2018, Egide SA a dû faire face à une baisse de ses ventes annuelles (- 3,8%), principalement à cause de la réduction de la demande de l'un de ses principaux clients sur le second semestre. Les améliorations constatées en termes de maîtrise des coûts ont permis de réduire les pertes de l'exercice, mais l'activité n'a pas été suffisante pour atteindre le point d'équilibre. Dans cette situation difficile et avec des baisses d'activités annoncées par les plus gros clients, les tests de pertes de valeurs exigés par les normes comptables ont conduit à enregistrer la dépréciation immédiate d'immobilisations pour 936K€.

2019 avait mal commencé, toutefois, l'entreprise a été sauvée par une augmentation de capital fort opportune qui a permis de financer le plan de restructuration qui a permis d'abaisser le seuil de rentabilité de près de 2M€ de CA. 2019 est aussi l'année de la constitution d'une équipe de Direction soudée basée à Bollène avec une ambition et une envie commune.

2020 malgré le Covid, a conforté les actions menées en 2019, avec la poursuite des efforts de réductions de coûts et d'effectifs, une meilleure sélectivité sur les activités moins rentables et une amélioration du niveau d'activité de l'ordre de 10%, restant toujours inférieur à 2018, mais permettant une réduction des pertes.

Voir chapitre 20.3.2 (comptes sociaux) du présent document.

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers

20.3.1 Etats financiers consolidés 2020

20.3.1.1 Etat de situation financière

ACTIF (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2020	Valeurs nettes au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	2.1	996	1 127
Immobilisations corporelles	2.1	5 494	5 454
Droits d'utilisation des actifs	2.1	2 276	2 884
Autres actifs financiers	2.1	459	896
Impôts différés actif	2.7	783	1 214
Actifs non courants		10 008	11 575
Stocks	2.2	8 085	7 475
Clients et autres débiteurs	2.3	5 032	6 523
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 403	1 458
Autres actifs courants		3 225	172
Actifs courants		17 744	15 628
TOTAL ACTIF		27 752	27 203

PASSIF (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs au 31/12/2020	Valeurs au 31/12/2019
Capital apporté	3.1	5 174	20 694
Réserves consolidées		4 405	- 7 498
Résultat net		985	- 2 815
Capitaux propres	2.4	10 563	10 381
Provisions non courantes	2.5	836	847
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	2.6	2 936	1 774
Dettes des loyers non courantes	2.6	2 058	2 624
Autres passifs non courants		-	-
Passifs non courants		5 831	5 245
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	2.6	3 641	5 111
Dettes des loyers courantes	2.6	466	515
Fournisseurs et autres créditeurs	2.6	7 248	5 948
Autres passifs courants		3	3
Passifs courants		11 358	11 577
TOTAL PASSIF		27 752	27 203

20.3.1.2 Etat de résultat global

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en K€)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	2.8	29 973	31 782
Achats consommés	2.2	- 11 700	-13 864
Variations de stocks de produits finis & en cours	2.2	- 821	743
Charges de personnel		-13 638	- 13 706
Charges externes		-2 318	- 4 793
Impôts et taxes	2.7.	-307	- 398
Amortissements & dépréciations des immobilisations	2.1.	-1 584	- 1 359
Dotations et reprises de dépréciations & provisions	2.5.	33	- 57
Autres produits d'exploitation	2.9.	198	-
Autres charges d'exploitation	2.9.	-188	-228
Résultat opérationnel courant		-351	-1 881
Autres produits opérationnels	2.9.	12 418	414
Autres charges opérationnelles	2.9.	- 10 096	- 712
Résultat opérationnel	2.8.	1 971	-2 178
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2.10.		
Coût de l'endettement financier brut	2.10.	-592	- 618
Coût de l'endettement financier net	2.10.	-592	- 618
Autres produits financiers	2.10.	128	58
Autres charges financières	2.10.	-98	- 74
Résultat financier	2.10.	-561	- 634
Résultat avant impôt		1 409	-2 812
Impôt sur le résultat	2.7.	-424	-3
Résultat net		985	- 2 815
Part du Groupe		985	- 2 815
Résultat par action (en €)	3.2.	0.10	- 0.31
Résultat dilué par action (en €)	3.2.	0.10	- 0.31

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		985	- 2 815
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net :			
- pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		- 828	179
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			
- juste valeur des instruments de capitaux attribués	3.1	42	21
- écarts actuariels liés aux engagements au titre des régimes à prestations définies	2.5	-20	-32
Autres éléments du résultat global		- 806	168
Résultat global		179	- 2 647
Part du Groupe		179	- 2 647

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en k€, sauf pour les actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2018	7 900 366	15 801	2 904	- 2 364	- 2 281	- 3 094	10 966
Impact IFRS 16 et IAS 17				344			- 344
Situation au 01/01/2019	7 900 366	15 801	2 904	2 708	- 2 281	- 3 094	10 622
Résultat global 2019					- 2 815	168	- 2 647
Variation du capital de la société – mère	2 446 502	4 893	- 2 487				2 406
Affectation du résultat net de l'exercice 2018				- 2 281	2 281		0
Situation au 31/12/2019	10 346 868	20 694	417	- 4 989	- 2 815	- 2 926	10 381

(en k€, sauf pour les actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat net	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2019	10 346 868	20 694	417	- 4 989	- 2 815	- 2 926	10 381
Résultat net 2020					985		985
Autres éléments du résultat global 2020						- 806	- 806
Résultat global 2020	-	-	-	-	985	- 806	179
Variation du capital de la société – mère		- 15 520		15 520			-
Frais d'augmentation de capital							-
Affectation du résultat net de l'exercice 2019				- 2 815	2 815		-
Options de souscription d'actions							-
Autres variations				3			3
Situation au 31/12/2020	10 346 868	5 174	417	7 719	985	- 3 73	10 563

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en k€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2020	31/12/2019
Capacité d'autofinancement		2 482	-1 142
Résultat net des sociétés intégrées		985	-2 815
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Amortissements, dépréciations et provisions	3.1, 3.4	1 922	967
Amortissement du droit d'utilisation	3.1	501	473
Plus-values de cession d'immobilisations incorp. & corp.	3.1	493	29
Consommation d'impôt différé actif d'Egide USA	3.7	424	2
Indemnités d'assurance relative à l'incendie Egide USA (1)	2.4, 3.9	2 022	
Intérêts sur la dette de location		179	202
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		- 795	-185
(augmentation) / diminution des stocks	3.2	-1 053	-884
(augmentation) / diminution des créances clients	3.3	778	-525
(augmentation) / diminution des autres créances	3.3	-2 087	168
augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	3.6	1 058	1 448
augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	3.6	621	-78
augmentation / (diminution) des autres dettes	3.6	-111	-314
Flux de trésorerie liés à l'activité		1 688	-1 327
Acquisitions d'immobilisations	3.1	- 2 857	-888
Indemnités d'assurance relative à l'incendie Egide USA (1)		2 022	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		- 835	-888
Augmentations de capital	4.1	-	2 406
Variation des autres fonds propres		-	-
Attribution d'avance conditionnée		-	-
Souscriptions d'emprunts auprès d'établissements de crédit	3.6	613	759
Souscriptions d'emprunts divers	3.6	-	-
Remboursement d'emprunts obligataires	3.6	- 212	-238
Remboursements d'emprunts auprès d'établissements de crédit	3.6	- 965	-194
Remboursements d'emprunts divers	3.6	-	-
Remboursement des dettes de location et charges financières associés	3.6	- 692	-663
Dette financière relative à l'affacturage	3.6	575	-367
Dettes de loyers	3.6	-	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	3.6	- 167	-414
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		- 847	1 289
Incidence des variations de cours de devises		- 62	24
Variation de trésorerie		- 56	-902
Trésorerie de clôture		1 403	1 458
Trésorerie d'ouverture		1 458	2 360
Variation de la trésorerie		- 56	- 902
(1) hors dépréciations sur actif circulant			
(2) en valeurs nettes			

La trésorerie n'est constituée que de soldes de comptes bancaires.

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques ainsi que des composants métalliques et des matériaux dissipant la chaleur.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2020, dont le total de l'état de situation financière est de 27 752 K€, et l'état de résultat global, présenté par nature, dégage un bénéfice net de 985 K€ arrêtée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2021.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

20.3.1.5.2 Principes et périmètre de consolidation

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide (voir § 1.4) présente ses états financiers consolidés au 31 décembre 2020 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2020. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2020. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes, interprétations et méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à celles utilisées au 31 décembre 2019 à l'exception de certaines normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 01/01/2020 :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements à IFRS 3	Définition d'une entreprise	22/10/2018	15/03/2019
Amendements à IFRS 9	Instruments financiers	22/10/2018	22/04/2020
IAS 39	Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation	26/09/2019	15/01/2020
IFRS 7	Instruments Financiers – Informations à fournir – Réforme des taux d'intérêt de référence.	26/09/2019	15/01/2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8	Présentation des états financiers ; Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : définition de la matérialité.	31/10/2018	11/12/2019

Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2020 et non en vigueur ou non applicables dans l'Union Européenne sont les suivants :

Norme, interprétation	Thème	Date de publication IASB
IFRS 17	Contrats d'assurance	18/05/2017
Amendements IFRS 16	Contrats de location : allègements de loyers dans le contexte COVID-19.	26/05/2020
Amendements IAS 1	Présentation des états financiers : classification des passifs en courant et non-courant.	28/07/2020
Amendements IAS 16	Immobilisations corporelles : produits générés avant l'utilisation prévue.	20/06/2017
Amendements IAS 37	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires, coûts d'exécution des contrats.	13/12/2018
Amélioration annuelle des IFRS	Cycle 2018 – 2020.	

L'activité du Groupe n'est pas affectée par une saisonnalité particulière.

20.3.1.5.2.2 Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe peut être amené à réaliser. En effet, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale liée au Covid, le groupe a été globalement assez peu impacté et n'a pas jugé nécessaire de prendre des hypothèses alarmistes qui auraient pu changer les estimations.

20.3.1.5.2.3 Gestion du risque financier

- **Risque de change**

La gestion des risques est assurée par la société-mère selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société-mère et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la société-mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, mis en place une politique de couverture de change sur ces montants.

Chacune des principales zones de devises (Euro, Dollar US) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne les actifs incorporels, le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en USD.

En 2020, Egide a réalisé 78% de ses ventes à l'exportation (hors France), dont 49% à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 18% à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US.

Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 1,6 MUSD (contre-valeur : 1,4 ME), Egide USA Inc. a facturé pour 9,3 MUSD (contre-valeur : 8,1 ME) et Santier Inc. a facturé pour 9,6 MUSD (contre-valeur : 8,4 ME). En 2020, la parité du dollar face à l'euro (1,1413 en moyenne sur l'année contre 1,11958 en 2019) a impacté négativement le chiffre d'affaires du groupe de 1,1%.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (1,3MUSD en 2020) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,2 MUSD en 2020). Jusqu'en octobre 2020, les factures de ventes financées par les factors étaient financées en Euros et étaient donc converties. Elles sont maintenant financées en Dollars qui font donc parties des sommes encaissées pour payer les fournisseurs. Les risques de change sont donc marginaux et aucune couverture n'est mise en place.

En ce qui concerne les filiales américaines, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc. et de Santier Inc. converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à leur trésorerie libellée en dollars.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1 % défavorable du Dollar US par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos

au 31 décembre 2020, une variation de 0,2 M€ sur le chiffre d'affaires consolidé et quasiment aucune incidence sur le résultat net consolidé du Groupe.

- **Risque de taux**

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux. Ces taux sont les suivants selon le type de financement obtenu et décrit dans la note 2.5. :

- **Chez Egide SA :**

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant ses créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,60%. Ces contrats ne sont pas déconsolidant.

Un prêt SOFIREP-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 0,6 M€ dont 0,03 M€ ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. Cet emprunt ne présente aucun risque de taux puisqu'il supporte un taux fixe de 3,85 % l'an. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

En novembre 2017, Egide SA a émis un emprunt obligataire simple d'une valeur de 0,98 M€. Le taux d'intérêt fixe est de 7 %. L'emprunt est remboursable par mensualités fixes, sur une durée de 4 ans.

En 2020, Egide SA a souscrit un emprunt dans le cadre du Prêt Garanti par l'Etat, émis pendant la crise sanitaire, auprès du Crédit du Nord au taux de 0,25 %.

- **Chez Egide USA Inc. :**

Une ligne de financement comprenant un crédit revolving, un prêt de financement des équipements et un prêt immobilier, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank dont le taux d'intérêt est Prime Rate publié par le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 points (avec un taux plancher de 5,50%) pour le crédit revolving et de 1,75 points (avec un taux plancher de 5,75%) pour le prêt de financement des équipements et le prêt immobilier.

Au cours du second semestre 2018, la ligne de crédit revolving accordée à Egide USA Inc. par Midcap Business Credit LLC lui a été remboursée en totalité. Elle a été remplacée par un financement obtenu auprès de Pacific Mercantile Bank, constitué d'une ligne de crédit revolving de 2,0 M\$ maximum basée sur la valeur des créances clients et des stocks, d'un prêt immobilier de 1,5 M\$ basé sur la valeur du tenant immobilier de Cambridge et d'un prêt long-terme de 1,5 M\$. Ce financement a été accordé jusqu'au 28 septembre 2020 pour le crédit revolving et jusqu'au 28 septembre 2023 pour les prêts.

Ce financement est assorti de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » calculé à compter du 1er trimestre 2019 (ratio d'Ebitda sur intérêts, principal et frais relatifs à tout l'endettement versés sur la période + investissements non financés par le prêt, d'au moins 1,25) et l'autre un montant d'actif net (immobilisations hors incorporelles brutes moins les dettes) d'un minimum de 2,75 M\$ à compter du 31 décembre 2019. Les covenants sont respectés au 31 décembre 2020.

- **Chez Santier Inc. :**

Une ligne de financement comprenant un crédit revolving, deux prêts de financement des équipements et deux prêts à terme, souscrite auprès de Pacific Mercantile Bank, dont le taux d'intérêt de base est Prime Rate publié dans le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 point (plancher 6%) pour le crédit revolving et de 1 point (plancher 5.50%) pour les prêts de financement des équipements et à terme.

Le taux d'intérêt est Prime Rate publié dans le Wall Street Journal, augmenté de 1,50 point (plancher 6%) pour le crédit revolving, de 1 point pour le prêt à terme et de 1 point (plancher 5,5%) pour le prêt finançant les équipements. Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » (ratio d'Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes à long terme, supérieur à 1,25) et l'autre un montant d'actif net hors incorporel d'un minimum de 3,0 M\$. Les covenants sont respectés à la clôture du 31 décembre 2020. Le contrat initial signé pour une durée initiale de 2 ans (jusqu'au 5 mai 2019) et a été étendu jusqu'au 5 mai 2021 et est en cours de renégociation, sans difficulté.

La Société attribue à ce risque un niveau **modéré**.

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dettes financières au 31 décembre 2020 par société et par échéance en fonction du taux de financement (fixe ou variable) :

Montants en K€	Total	Taux fixe	%	Taux variable	%
Emprunt obligataire	271	271	100%		
Prêt Sofired PME Défense	300	300	100%		
Prêt BPI assurance prospection	49	49	100%		
Prêt BPI financement CIR	207	207	100%		
Dettes de loyer	1 231			1 231	100%
Dettes d'affacturage	2 019			2 019	100%
Emprunt PGE	400	400	100%		
Sous-total Egide SA	4 477	1 226	27%	3 250	73%
Emprunt immobilier	1 178			1 178	100%
Emprunt équipements	870			870	100%
Dettes de loyer	12			12	100%
Sous-total Egide USA	2 060	0	0%	2 060	100%
Emprunt immobilier	778			778	100%
Emprunt équipements	506			506	100%
Dettes de loyer	1 281			1 281	100%
Sous-total Santier	2 565	0	0%	2 565	100%
Total	9 102	1 226	13%	7 875	87%

Montants en K€	Total	Taux fixe	%	Taux variable	%
Emprunt obligataire	-				
Emprunts bancaires	2 501	400		2 101	84%
Prêt Sofired PME Défense	180	180	100%		
Prêt BPI Assurance prospection	49	49	100%		
Prêt BPI financement CIR	207	207	100%		
Dettes de loyer	2 058			2 058	100%
Sous-total dettes à long terme	4 995	836	17%	4 159	83%
Emprunt obligataire	271	271	100%		
Emprunts bancaires	1 231			1 231	100%
Prêt Sofired PME Défense	120	120	100%		
Dettes de loyer	466			466	100%
Dettes d'affacturage et crédit revolving	2 019			2 019	100%
Sous-total dettes à court terme	4 107	391	10%	3 716	90%
Total	9 102	1 226	13%	7 875	87%

20.3.1.5.2.4 Continuité d'exploitation et de liquidité

L'hypothèse de clôture des comptes présentés ici est la poursuite d'activité. Cette hypothèse a été challengée et étayée par un budget et une prévision de trésorerie mensualisée jusqu'en juin 2022. A l'échelle du groupe, ces éléments ont été jugés satisfaisants, notamment par le Comité d'Audit qui s'est réuni sur ce point en novembre 2020, confirmé par le Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 27 avril 2021. Les besoins de financement sont couverts par les lignes existantes américaines et par le financement du CIR en France auquel s'est rajouté un nouveau PGE 500k€ en janvier 2021.

En juillet 2020, l'usine d'Egide USA à Cambridge dans le Maryland a subi un incendie de son atelier de Galvanoplastie qui a eu de lourdes conséquences sur l'activité du second semestre 2020 sans jamais remettre en cause la continuité d'exploitation grâce à une couverture d'assurance excellente et efficace et à la loyauté des clients qui ont maintenu leurs commandes pour 2021 bien qu'ils aient dû trouver des solutions d'attente.

20.3.1.5.2.5 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington – Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge – Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Santier Inc.	San Diego – Californie (USA)	100%	Intégration globale	28/02/2017

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et ont un exercice de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle d'Egide SA et monnaie de présentation des comptes du Groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc. et Santier Inc. sont convertis selon la méthode du cours de clôture, l'état de situation financière étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les comptes d'Egide USA LLC sont convertis selon la méthode du cours historique, l'état de situation financière étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "autres capitaux propres".

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

20.3.1.5.3 Notes sur l'activité

20.3.1.5.3.1 Immobilisations

- Actifs dont le groupe est propriétaire

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts comptabilisés en charge sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.

Les actifs incorporels intègrent des éléments provenant de l'acquisition de Santier : une marque pour 0,25 M\$, des relations clients et une technologie pour 0,50 M\$ chacun et enfin un écart d'acquisition (goodwill) de 0,34 M\$. En 2020, le paramétrage d'un logiciel de suivi des relations clients (CRM) a été immobilisé. A la clôture du 31 décembre 2020, la valeur nette des actifs incorporels est de 996 K€.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe.

Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Marque Santier Inc.	15 ans
Relations clients et technologies Santier Inc.	10 ans
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans
Constructions	25 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement.

- Actifs loués traités en norme IFRS 16

Le Groupe identifie les biens objet d'un contrat de location. Est considéré comme contrat de location tout accord qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location d'une durée initiale inférieure à 12 mois ou portant sur des biens d'une valeur individuelle inférieure à 5 000 euros ne sont pas traités dans le cadre d'IFRS 16. Les loyers relatifs à ces contrats restent dans l'état du résultat.

À la date d'effet du contrat, le Groupe doit évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation au coût qui doit comprendre :

- le montant de l'évaluation initiale du passif locatif représentant la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés
- le cas échéant, le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par le preneur.

Le Groupe applique les dispositions relatives à l'amortissement énoncées dans IAS 16 Immobilisations corporelles pour amortir l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation.

La durée d'amortissement des biens loués portés à l'actif est la durée du contrat de location.

- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Selon IAS 36, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- la société Egide SA
- la société Egide USA Inc.
- la société Santier Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash-flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows (cash-flow, dépenses d'investissement, niveau de BFR et financements) est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations ont une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent comme suit :

Valeurs brutes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2018	1 962	1 857	18 035	2 161	123	24 138
Corr. Ouv. IFRS 16 valeur brute		4 144	36	68		4 248
Corr. Ouv. IFRS 16 amortissements		-1 426	-10	-10		-1 446
Au 1/1/2019	1 962	4 575	18 061	2 219	123	26 940
Augmentation	32	56	653	163	267	1 171
Cession			- 969	- 13	- 13	- 995
Ecart conversion	26	160	196	1	- 37	346
Autres Variations	152				112	264
Au 31/12/2019	2 172	4 791	17 941	2 370	452	27 726
Reclassement			- 1 759	1 759		0
Augmentation	38	1 056	573	183	1 015	2 866
Cession		-476	-1 981	-245	-3	-2 704
Ecart conversion	-113	-336	- 231	-216	-324	-1 221
Au 31/12/2020	2 097	5 035	14 544	3 851	1 141	26 667

Les nouvelles valeurs nettes au 1^{er} janvier 2019 corrigées suite à l'application de la norme IFRS 16 deviennent les nouvelles valeurs brutes à amortir à compter de l'exercice 2019.

Amortissements et dépréciations	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2018	745	371	14 642	1 718		17 476
Augmentation	141	440	750	198		1 529
Cession	- 29		- 946	- 15		- 990
Reprise dépréciation			- 99	- 45		- 144
Ecart conversion	4	10	100	12		126
Autres Variations	152				112	264
Au 31/12/2019	1 013	821	14 447	1 868	112	18 261
Reclassement			-821	821		0
Augmentation	93	430	615	391		1 530
Cession		-171	-1 873	-164		-2 208
Dotations dépréc.*		286	713			1 069
Reprise dépréciation			- 100	- 46		-145
Ecart conversion	-37	-68	- 305	- 126		464
Au 31/12/2020	1 069	1 298	12 677	2 745	112	17 901

* Voir note « tests de dépréciation » page suivante.

Valeurs nettes	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	En cours, acomptes	Total
Au 31/12/2018	1 217	1 486	3 393	444	123	6 661
Corr. Ouv. IFRS 16		2 718	26	58		2 804
Au 1/1/2019	1 217	4 204	3 419	502	123	9 465
Acquisitions	32	56	653	163	267	1 171
Dotations	- 141	- 440	- 750	- 198		- 1 529
Reprise			99	45		144
Ecart conversion	22	150	96	-11	- 37	220
Autres variations	29		-23	2	-13	-5
Au 31/12/2019	1 159	3 970	3 494	502	340	9 465
Augmentation	-55	340	-1 693	730	1 015	337
Cession	-	-305	- 108	-81	-3	-496
Reprises	0	0	-100	- 46	0	-146
Ecart conversion	-76	-269	74	-90	-324	685
Au 31/12/2020	1 028	3 736	1 867	1 106	1 029	8 765
<i>Dont droits d'utilisat. des actifs</i>	32	2 033	209	0		2 275
<i>Dont Immo. Incorp.</i>	996					996
<i>Dont Immo Corporelle</i>		1 703	1 657	1 106	1 029	5 494

Les autres actifs financiers s'élèvent à 459 K€ dont 450 K€ de dépôts de garantie des loyers immobiliers d'EGIDE SA. Le dépôt par Santier Inc. d'un gage espèce auprès de Pacific Mercantile Bank de 350 KUSD a été reclassé en autres créances courantes et a fait l'objet d'un remboursement au cours du 1^{er} trimestre 2021 à la suite du paiement du solde de l'emprunt garanti (cf § 2.3.).

Détail des immobilisations incorporelles :

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2020	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2020	Valeurs nettes au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	1 969	- 810	996	1 159
Actifs incorporels SANTIÉ	1 416	- 450	966	1 120
Concessions, brevets, licences	401	- 371	30	39
Fonds commercial	152	- 152	0	0

Les investissements du groupe pour l'exercice 2020 ont été de 2 866 K€ principalement à Cambridge suite à l'incendie.

Tests de dépréciation :

Au 31 décembre 2020, les 3 UGT du groupe (Egide SA, Egide USA et Santier) présentent un indice de perte de valeur en raison de la fragilité persistante des résultats.

Par conséquent, des tests de dépréciation ont été réalisés afin de comparer la valeur nette comptable de chacun des actifs à leurs valeurs actuelles au 31 décembre 2020. Les principales hypothèses de calcul retenues ont été les suivantes :

- Taux d'actualisation de 15 % ;
- Taux de croissance infinie de 1 % ;
- Taux d'imposition 21 %.

Les tests n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire pour Egide SA et Santier.

En revanche, pour Egide USA dont la valeur des immobilisations a été considérablement augmentée par l'effet des remplacements d'immobilisations financées par l'Assurance suite à l'incendie, le test d'impairment a révélé la nécessité de déprécier les actifs corporels à hauteur de 1,22M\$, soit 1,07 M€. Cette dépréciation concerne les équipements anciens, notamment la salle propre installée il y a 4 ans.

Enfin, les impôts différés actifs sont portés par Egide LLC (tête de groupe aux USA) pour 0,75 M€ en baisse par rapport à 2019 grâce à la comptabilisation d'une charge d'impôts sur les résultats positifs de l'année. Un test de dépréciation réalisé sur la

base des prévisions de résultats des 2 filiales américaines a conduit à estimer que le délai d'utilisation du reliquat d'impôts différés actifs n'appelait pas de dépréciation.

Détail des droits d'utilisation :

Droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Matériel industriel	Autres immobilisations	Total
BRUT					
Au 01/01/2020	267	4 324	436	129	5 156
Augmentation	-	-	-	-	-
Ecart conversion	-	- 147	-	- 2	- 150
Au 31/12/2020	267	4 177	436	127	5 006
AMORTISSEMENT					
Au 01/01/2020	235	1 808	147	82	2 272
Augmentation	-	376	79	45	501
Ecart conversion	-	- 41	1	0	- 40
Au 31/12/2020	235	2 143	227	127	2 733
Valeurs nettes	32	2 033	209	-	0

Au 31 décembre 2020, les amortissements des droits d'utilisation des bâtiments concernent Egide SA pour 1 637 KEUR et Santier Inc. pour 506 KEUR. La dotation aux amortissements 2020 relative aux droits d'utilisation concerne principalement les bâtiments d'Egide SA pour 195 KEUR et de Santier Inc. pour 182 KEUR.

20.3.1.5.3.2 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières et les produits semi-finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation. Pour les composants, une dépréciation de 5% est calculée dès la fin de la commande du client pour lequel les composants ont été approvisionnés. La dépréciation est portée à 50% la deuxième année et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant. Pour les produits finis sans perspectives de vente, la dépréciation est constituée dès la première année à hauteur de 100%.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées selon leur nature dans les postes « Achats consommés » ou « Variations de stocks de produits finis et en cours » de l'état de résultat global du Groupe.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Valeur brute	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2019	6 691	3 024	1 873	18	11 606
Augmentation	2 540	-	74	26	2 640
Réduction	- 703	- 1 419	- 826	2	- 2 949
Ecart conversion	- 430	- 98	- 39	2	- 568
Au 31/12/2020	8 098	1 508	1 082	41	10 728

Dépréciation	Matières prem. & approv.	Encours de biens & serv.	Produits finis	Marchandises	Total
Au 31/12/2019	3 292	12	814	13	4 131
Augmentation	103	-	16	1	121
Réduction	- 1 036	- 12	- 424	11	- 1 483
Ecart conversion	- 122	-	- 3	-	- 126
Au 31/12/2020	2 237	0	403	3	2 643

20.3.1.5.3.3 Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

Les deux rubriques du bilan « Clients et autres débiteurs » et « Autres actifs courants » ont été réallouées ; le détail est le suivant :

Rubriques	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	5 033	5 985
Avances et acomptes sur commandes	7	20
Personnel et comptes rattachés	-	0
Taxe sur la valeur ajoutée	94	193
Etat impôts divers (CIR)	415	272
Indemnités incendie EGIDE USA	2 057	53
Remboursement dépôt de garantie SANTIÉR	287	0
Débiteurs divers	47	0
Charges constatées d'avance	316	172
Autres actifs courants	3 224	710
Total	8 257	6 695

Les CIR 2020 et CICE 2019 ne bénéficient pas du régime des PME communautaires et sont remboursables dans un délai de 3 ans, ce qui explique l'augmentation de la créance sur l'état qui a été financée par ailleurs.

Au compte de résultat, le CIR 2020 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » et s'établit à 144 K€.

L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat (évalués à 588 K€ en 2020 et 1 003 K€ en 2019).

L'échéancier des créances clients et autres débiteurs est le suivant :

Créances clients et autres débiteurs	Total	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues à plus de 91 jours
Solde au 31/12/2020	5 065	4 084	620	107	47	206
Solde au 31/12/2019	5 985	4 094	1 282	252	207	150

Le solde au 31/12/2020 comprend des créances libellées en USD à hauteur de 2 317 KUSD, soit 1 898 K€ contre 3 583 K\$, soit 3 203 K€ au 31/12/2019.

Variation des dépréciations :

K€	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciation des créances	0	-62	-	-62

20.3.1.5.3.4 Capitaux propres

Lors de la dernière assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2020, il a été décidé de réduire le capital par réduction du nominal de chaque action de 2€ à 0,50€. Le capital social qui était de 20 693 736€ est donc maintenant de 5 173 434€. Parallèlement le Report à Nouveau qui était négatif de 7 741 519€ a été remis à zéro. Le solde de la réduction de capital, soit 5 311 006€ a été affecté dans un compte de Réserve spéciale. Ainsi globalement, la Situation nette de la société n'a pas été affectée par cette opération. Le nombre d'actions en circulation n'a pas changé et donc la valeur de chaque action n'a pas été affectée non plus.

20.3.1.5.3.5 Provisions

Variation des provisions

K€	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions	-847	-59	70	-836
Provision ancienneté et médaille trav.	-108	-3	0	-111
Provision retraite	-492	-56	57	-491
Provision restructuration	-247	-	12	-235

Détail des dotations et reprises de dépréciations et provisions

K€	Dotations	Reprises	Net
Provisions	-59	70	11
Provision avantages au personnel	-59	58	-2
Provision restructuration	-	12	12
Divers	-	-	-
Total	-1 314	1 698	384

Provisions pour restructuration

L'entreprise a décidé en 2019 de réunir à Bollène l'ensemble de ses services à l'exception du service commercial qui garde une base à Trappes. Il reste un reliquat de provision 235k€ correspondant en grande partie à des litiges prud'hommaux et aux frais de remise en état des locaux de Trappes. La provision a été reprise pour 12 K€ pour la part utilisée sur l'exercice.

Provisions pour avantages au personnel

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

La totalité de l'impact de la mise à jour du calcul prenant en compte ancienneté, mouvement de personnel...etc a été prise en résultat. Les écarts actuariels sont passés en « Autres capitaux propres ».

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est de 62 ou 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre ;
- le taux d'augmentation annuel moyen des salaires est de 1,01 % ;
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2014-2016 ;
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 0.34 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+).

Les provisions sont non courantes et sont les suivantes :

Provisions pour avantages au personnel	
Au 31/12/2018	730
Dotation	144
Reprise (provision utilisée)	- 100
Reprise (provision non utilisée)	- 174
Au 31/12/2019	600
Dotation	59
Reprise (provision utilisée)	- 9
Reprise (provision non utilisée)	- 48
Au 31/12/2020	602

Toutes les variations ont été comptabilisées en résultat.

20.3.1.5.3.6 Etat des emprunts et des dettes

Les dettes sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant, le cas échéant, actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat.

Conformément à IFRS 16, des dettes de loyers ont été comptabilisées au passif en contrepartie des droits d'utilisation activés pour les contrats de location. Ces dettes s'étalent sur les durées des contrats de locations. La norme IFRS 16 définit un contrat de location comme "un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif pour une période donnée moyennant une contrepartie".

En novembre 2017, Egide SA a émis un emprunt obligataire simple d'une valeur de 979 K€. L'emprunt est remboursable par mensualités fixes, sur 4 ans.

Un prêt SOFIREP-PME a été reçu en décembre 2015 par Egide SA, accordé par Bpifrance pour un montant de 600 K€ dont 30 K€ ont été retenus en gage espèces jusqu'au remboursement intégral de ce prêt. D'une durée de 7 ans, il bénéficie par ailleurs d'une franchise en capital de 2 ans.

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 1,50%. Ces contrats ne sont pas déconsolidant car Egide SA reste exposée au risque de retard de paiement et de défaillance des débiteurs.

Au 31 décembre 2020, le montant des créances cédées s'élevait à 2 496 K€, dont 2019 k€ effectivement financées n'ont pas été déconsolidées et figurent donc en emprunt à la clôture conformément à la norme IFRS 7.

Conformément à IFRS 16, la conclusion de contrats de crédit-bail et de location par Egide SA a conduit à activer les immobilisations concernées en contrepartie de l'inscription d'une dette de loyer à hauteur de 2 058 K€ à plus d'un an et 466 K€ à moins d'un an.

Egide USA Inc. a mis en place en septembre 2018 une facilité de crédit accordée par Pacific Mercantile Bank composée de :

- un crédit revolving d'un montant maximum de 2 000 KUSD basé sur la valeur des créances clients et des stocks
- un prêt de financement des investissements d'un montant maximum de 1 500 KUSD
- un prêt immobilier de 1 500 KUSD basé sur la valeur de l'ensemble immobilier représenté par l'usine de Cambridge MD.

La facilité de crédit est assortie de deux covenants, l'un étant « Fixed Charges Coverage Ratio » et l'autre un montant d'actif net minimum de 2 750 KUSD à compter du 31 décembre 2020. Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2020.

Santier Inc. a mis en place en mai 2017 une ligne de crédit accordée par Pacific Mercantile Bank. D'un montant total maximum de 5 499 KUSD, elle se décompose en :

- 2 500 KUSD maximum basé sur la valeur de l'encours client et des stocks (crédit revolving)
- 1 000 KUSD reçu sous forme de prêt remboursable sur 60 mois à compter du 1^{er} juin 2017
- 1 000 KUSD reçu en avril 2019 (remboursable en 60 mois à compter de mai 2019)
- 716 KUSD de prêt de financement d'équipements en 2018 (prêt remboursable sur 60 mois à compter d'avril 2019)
- 500 KUSD disponible pour financer l'acquisition d'autres d'équipements industriels (prêt remboursable en 48 mois à compter de sa mise à disposition).

Le prêt à terme de 1000KUSD d'avril 2019 était garanti par un gage espèces de 500 KUSD à récupérer trimestriellement au fur et à mesure de l'amortissement du principal du prêt et d'une limite de financement de 500 KUSD sur le crédit revolving. Ce prêt dont il reste 666 KUSD à rembourser au 31 décembre 2020, avec 35 KUSD de garantie a été remboursé par anticipation en janvier 2021.

Le prêt à terme et celui qui finance les équipements sont assortis d'un covenant « Fixed Charges Coverage Ratio », calculé à la fin de chaque trimestre civil, (ratio d'Ebitda sur intérêts et principal relatif à tout l'endettement, sauf pour le crédit revolving, + investissements non financés par le prêt + dividendes et assistance comptabilisés et/ou payés, sur la période, entre 1,25 et 1,00). Ce covenant est respecté au 31 décembre 2020 et les emprunts sont donc classés normalement contrairement à l'année précédente.

Egide USA et Santier avaient obtenu en avril 2020 un prêt respectivement de 794 k\$ et 850 k\$ au titre du Paycheck Protection Plan avec le soutien du Gouvernement Américain, destiné à éviter les licenciements liés à la crise sanitaire de la Covid 19. Conformément aux conditions d'attribution, ces emprunts ont été abandonnés en totalité et constituent donc une subvention exceptionnelle.

En France, en mai 2020, Egide SA avait obtenu auprès du Crédit du Nord un Prêt Garanti par l'Etat de 400k€ dont les conditions de remboursement ont été précisées ultérieurement avec 1 nouvelle année de franchise suivi de 4 ans de remboursement.

Au 31 décembre 2020 Egide USA Inc. n'utilisait pas la ligne de crédit-revolving octroyée par Pacific Mercantile Bank. Le calcul de la base d'emprunt (BBC) aurait permis d'emprunter 1.303 KUSD si nécessaire. De la même façon, Santier Inc. avait à cette même date une ligne de crédit non utilisée de 1.160 KUSD.

L'évolution des dettes financières, dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, est la suivante :

	Au 31/12/2020	Flux de trésorerie (1)		Variations « non cash »	Au 31/12/2019
		Encaissements	Décaissements	Effets de change	
Egide SA	4 477	1 182	(606)	-	3 902
Emprunt obligataire	271	-	(212)	-	483
Prêt Sofired PME Défense	300	-	(60)	-	360
Prêt BPI assurance prospection	49	-	-	-	49
Prêt BPI financement CIR	207	207	-	-	-
Dettes d'affacturage	2 019	575	-	-	1 445
Dettes de location-financement	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	1 231	-	(334)	-	1 565
Emprunt PGE*	400	400	-	-	-
Santier Inc.	2 565	6	(711)	(236)	3 506
Emprunt	778	-	(350)	(75)	1 204
Emprunt équipements	506	-	(198)	(47)	751
Emprunt PPP*	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	1 281	6	(163)	(114)	1 551
Egide USA Inc.	2 060	-	(372)	(185)	2 618
Emprunt immobilier	1 178	-	(34)	(103)	1 315
Emprunt équipements	870	-	(329)	(81)	1 280
Emprunt revolving	-	-	-	-	-
Emprunt PPP**	-	-	-	-	-
Dettes de loyers	12	-	(10)	(1)	23
Total	9 102	1 188	(1 689)	(421)	10 026

(1) ces flux peuvent être rapprochés de ceux de l'Etat de flux de trésorerie – flux liés aux opérations de financement

* PGE : Prêt Garanti par l'Etat ;

** PPP : Paycheck Protection Program

- Ventilation des échéances :

Au 31 décembre 2020

Rubriques	Solde au 31/12/2020	Dû à moins d'un an	Dû à plus d'un an	dont de 1 à 5 ans	dont à plus de 5 ans
Emprunt obligataire - Egide SA	271	271	-	-	-
Total autres emprunts obligataires	271	271	-	-	-
Emprunt PGE - Egide SA	400	-	400	400	-
Emprunt - Santier Inc.	778	710	68	68	-
Emprunt équipements - Santier Inc.	506	220	286	286	-
Emprunt PPP - Santier Inc.	-	-	-	-	-
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	1 178	20	1 158	1 158	-
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	870	282	588	588	-
Total auprès des établissements de crédit	3 732	1 231	2 501	2 501	-
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	300	120	180	180	-
Prêt BPI assurance prospection – Egide SA	49	-	49	49	-
Prêt BPI financement CIR - Egide SA	207	-	207	207	-
Dettes d'affacturage - Egide SA	2 019	2 019	-	-	-
Total divers	2 575	2 139	436	436	-
Total emprunts et dettes financières	6 578	3 641	2 936	2 936	-
Dettes de loyers - Egide SA	1 231	301	930	887	43
Dettes de loyers - Santier Inc.	1 281	154	1 127	521	607
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	12	11	1	1	-
Total dettes de loyers	2 524	466	2 058	1 409	650
Avances et acomptes reçus sur commandes	17	17	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 071	5 071	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 938	1 938	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	40	40	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-	-
Créditeurs divers	181	181	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	-
Total fournisseurs et autres créditeurs	7 248	7 248	-	-	-

31 décembre 2019

Rubriques	Solde au 31/12/2019	Dû à moins d'un an	Dû à plus d'un an	<i>dont de 1 à 5 ans</i>	<i>dont à plus de 5 ans</i>
Emprunt obligataire - Egide SA		256	227	227	-
Total autres emprunts obligataires		256	227	227	-
Emprunt PGE - Egide SA	-	-	-	-	-
Emprunt - Santier Inc.	1 202	1 202	-	-	-
Emprunt équipements - Santier Inc.	751	751	-	-	-
Emprunt PPP - Santier Inc.	-	-	-	-	-
Emprunt immobilier - Egide USA Inc.	1 280	22	1 258	1 258	-
Emprunt équipements - Egide USA Inc.	1 315	1 315	-	-	-
Total auprès des établissements de crédit	4 548	3 290	1 258	1 258	-
Prêt Sofired PME Défense - Egide SA	360	120	240	240	-
Prêt BPI assurance prospection - Egide SA	49	-	49	49	-
Prêt BPI financement CIR - Egide SA	-	-	-	-	-
Dettes d'affacturage - Egide SA	1 445	1 445	-	-	-
Total divers	1 854	1 565	289	289	-
Total emprunts et dettes financières	6 402	5 111	1 774	1 774	-
Dettes de loyers - Egide SA	1 565	340	1 225	880	345
Dettes de loyers - Santier Inc.	1 551	165	1 386	530	856
Dettes de loyers - Egide USA Inc.	23	10	13	13	-
Total dettes de loyers	3 139	515	2 624	1 423	1 201
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 301	4 301	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 371	1 371	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	3	3	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-	-
Créditeurs divers	129	129	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	-
Total fournisseurs et autres créditeurs	5 804	5 804	-	-	-

20.3.1.5.3.7 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé, selon la norme IAS 12 :

	2020	2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	985 -	2 815
CVAE	- 67	
Impôt sur les sociétés	- 358	3
Résultat avant impôt	1 343	- 2 818
Taux d'imposition français	28%	28%
Impôt théorique	- 376	
Produit d'impôt théorique	-	789
Effet des actifs non reconnus	- -	789
Effet de la fiscalité US	- 18	
Incidence des pertes reportables reconnues	30	-
Produit d'impôt dans le compte de résultat	-	-

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2020 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 57 985 K€ pour Egide SA et de 5 379 K€ pour Egide USA LLC. reportables indéfiniment et utilisables sur les deux sociétés américaines Egide USA Inc. et Santier Inc.. Ce montant reportable aux USA est calculé après affectation d'une charge d'impôts pour 2020 de 409 KUSD. Il convient en effet de noter que les subventions PPP ne sont pas taxables.

L'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA ne sera pas porté à l'actif à court terme étant donné le volume de ces déficits et les pertes encourues par Egide SA. Pour mémoire puisqu'il n'est pas activé, le taux d'imposition en France est de 28 %. D'une manière générale, les impôts différés ne sont pas constatés en raison de la situation fiscale déficitaire du Groupe.

Aux Etats-Unis, les pertes reportables d'Egide USA Inc. sont utilisables au sein du groupe fiscal composé de Santier Inc, Egide USA Inc. et Egide LLC (tête de groupe). Lors de l'acquisition de Santier en 2017, un impôt différé actif d'un montant de 1 364 KUSD avait été enregistré, dont il reste à ce jour 955 KUSD. Les perspectives de profits du groupe américain permettent de planifier l'utilisation de cet actif sous 3 à 4 ans. L'impôt différé n'a donc pas fait l'objet d'une dépréciation et s'élève à 759 K€ K€ à la clôture.

20.3.1.5.3.8 Information sectorielle

- Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant. Les facturations dans le cadre de contrats d'études sont enregistrées à l'avancement et représentent 151 K€ en 2020 et 260 K€ en 2019.

- Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du Groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible.

Ainsi, trois secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc.

Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

Par ailleurs, la répartition du chiffre d'affaires fait particulièrement l'objet d'une analyse en fonction des domaines d'application des produits chez les clients et en fonction du pays de ceux-ci.

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes :

	Au 31/12/2020				
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Egide USA LLC	Total
Chiffre d'affaires	13 412	8 139	8 422	0	29 973
Résultat opérationnel	(661)	2 390	241	0	1 971

	Au 31/12/2019				
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Egide USA LLC	Total
Chiffre d'affaires	12 094	11 331	8 357	0	31 782
Résultat opérationnel	(2 354)	138	(78)	(35)	(2 329)

	Au 31/12/2020				Au 31/12/2019			
	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total	Egide SA	Egide USA Inc.	Santier Inc.	Total
Actifs immobilisés nets	1 522	3 420	3 824	8 766	1 944	2 841	4 680	9 465
Dépenses d'investiss. de l'exercice	73	2 750	34	2 857	258	168	462	888
Emprunts et dettes fin. non courants	1 765	1 748	1 482	4 995	1 741	1 271	1 386	4 398
Emprunts et dettes fin. courants	2 711	313	1 083	4 107	2 161	1 347	2 118	5 626

Chiffre d'affaires par domaines d'application	31/12/2020	31/12/2019
Puissance	7 520	8 396
Hyperfréquence	4 965	5 251
Optronique	4 303	4 792
Imagerie thermique	9 433	9 268
Autres dont études	3 752	4 075
Total	29 973	31 782

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	31/12/2020	31/12/2019
France	6 737	5 723
CEE hors France	3 101	2 897
Etats-Unis et Canada	14 599	18 217
Autres pays	5 536	4 946
Total	29 973	31 782

Les clients avec lesquels le chiffre d'affaires réalisé représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé représentent 27% de ce chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 et 10% en 2019.

Le CA réalisé avec les 5 premiers clients représente 40% du CA consolidé sur l'année 2020, alors qu'il était de 31% sur l'année 2019.

20.3.1.5.3.9 Autres produits et charges opérationnels

Le détail de ce poste est le suivant :

Rubriques	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019	
	produits	Charges	produits	charges
Redevances de logiciels		(154)		(150)
Jetons de présence		(35)		(60)
Allocations de chômage partiel	55			
Créance irrécouvrable - Egide SA				(18)
Autres produits et charges d'exploitation :	55	(189)	-	(228)
Crédit d'Impôt Recherche - Egide SA	144		272	
Indemnité assurance			104	
Indemnités licenciements		(81)		
Remboursement taxes électricité	169			
Frais de restructuration*	12	(12)		(683)
Abandon PPP	1 440			
Stocks mis au rebut - Egide SA	1 026	(1 034)		
Immobilisations détruites et mises au rebut**		(622)		
Indemnités d'assurances pour les immobilisations détruites**	2 566			
Dépenses liées à l'incendie**		(7 232)		
Indemnités d'assurances pour les dommages**	7 198			
Impairment test - dépréciation des immobilisations***		(1 069)		
Divers	5	(46)	38	(29)
Autres produits et charges opérationnels	12 561	(10 096)	414	(712)
Total	12 616	(10 285)	414	(940)

* Voir la note 2.5 relative aux provisions.

** Produits et charges relatifs à l'incendie de l'usine de Cambridge.

*** Voir la note 2.1.

20.3.1.5.3.10 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Les autres produits et charges financiers résultent de différences de change pour les exercices 2020 et 2019.

20.3.1.5.4 Capitaux propres et résultat par action

20.3.1.5.4.1 Informations sur le capital apporté

Au 31 décembre 2020, le capital social est composé de 10 346 868 actions de 0,5 euros de nominal représentant 5 174 K€.

- **Plans d'options de souscription d'actions**

L'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 18 août 2023, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixera les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options

Au cours de l'exercice 2020, 280 618 options des plans 6.3 et 8.1 ont été perdues suite au départ des salariés ou abandonnées. Dans le cadre de sa nouvelle délégation, le Conseil d'Administration du 30 juin 2020 a distribué 620 000 options nouvelles d'un plan 10.1 avec un cours d'émission à 0,86 € l'action, la période d'acquisition des droits s'étend jusqu'au 30 juin 2020 et la fin de la période d'exercice est fixée au 29 juin 2026.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 8.1	Plan 10.1	Total
Options attribuées non exercées	25 000	620 000	645 000
Prix de souscription	2,57 €	0,86 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2020 a été de 0,83 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2020 était de 1,125 euros.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (pour les émissions de l'exercice : durée de vie de l'option de 6 ans, volatilité de 36%, taux sans risque de -0,53 % et sans clause d'exercice anticipée ni dividende attendu). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2020. A cette date, la juste valeur des 930 618 options d'achat d'actions, calculée avec la formule la plus pertinente concernant les conditions et le règlement de chaque plan est enregistrée dans les capitaux propres pour un total de 267 K€ et la moyenne pondérée du prix de souscription est de 1,43 €.

En application d'IFRS 2, la Société comptabilise la juste valeur de ces attributions comme une charge de rémunération à base d'actions sur la période au cours de laquelle les services connexes sont reçus avec une augmentation correspondante des capitaux propres. La rémunération en actions est comptabilisée selon la méthode linéaire. La charge de rémunération en actions est basée sur les attributions qui devraient finalement être acquises et, est réduite des déchéances prévues. Ces charges se sont élevées à respectivement 42 K€ et 21 K€ pour les exercices 2020 et 2019. La charge 2020 est essentiellement constituée de l'amortissement linéaire de la juste valeur du plan 10.1 sur la période d'acquisition, soit 2 ans.

- **Autorisations d'augmentation de capital**

L'assemblée générale mixte du 1^{er} juillet 2019 a par ailleurs délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 6 000 K€ par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle a également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence sont données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 31 août 2021.

Aucune autre délégation de pouvoir d'augmenter le capital n'est plus valable à ce jour.

20.3.1.5.4.2 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le "Résultat net - part du groupe" tel qu'il ressort de l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions pris en compte :

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2020		Au 31/12/2019	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	1	493 080
04/04/2012	5 417	1	5 417	1	5 417
30/06/2014	2 280 573	1	2 280 573	1	2 280 573
13/11/2015	406 536	1	406 536	1	406 536
24/02/2017	3 428 460	1	3 428 460	1	3 428 460
07/06/2019	2 446 502	1	2 446 502	0,5	1 223 251
Actions ordinaires		10 346 868		9 123 617	
Nombre d'actions théoriques supplémentaires		-		-	
Impact des instruments dilutifs		10 346 868		9 123 617	

20.3.1.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

	RSM				PricewaterhouseCoopers Audit			
	2020		2019		2020		2019	
- Audit du groupe	121 570	100%	115 383	97%	86000	100%	83 500	97%
- Services autres que la certification des comptes	0		3 298	3%	0		2 719	3%
Total	121 570	100%	118 681	100%	86 000	100%	86 219	100%

Aucun service autre que la certification des comptes (SACC) n'a été nécessaire cette année. Il s'agissait d'attestation de dépenses déclarées dans le cadre de marché d'études les années précédentes.

20.3.1.5.6 Parties liées

20.3.1.5.6.1 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont le Président directeur général et le directeur général délégué. Les administrateurs (hormis le Président) étaient quatre et sont trois depuis la dernière Assemblée. Ils sont tous indépendants.

La rémunération brute cumulée versée au directeur général et au directeur général délégué s'est élevée à 236 K€ en 2020, y compris les avantages en nature.

Les jetons de présence versés en 2020 aux 3 membres indépendants du conseil d'administration représentent 30 K€ (montant brut) au titre de l'exercice 2020, auxquels il a été rajouté 5k€ exceptionnels pour l'administrateurs non renouvelé en milieu d'année.

Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Liberty. La garantie est de 5 000 K€ maximum, la franchise aux USA est de 100 KUSD et la prime annuelle de 10 K€ hors taxes.

20.3.1.5.6.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2020	2019
Cadres et assimilés	63	62
Agents de maîtrise et techniciens	28	32
Ouvriers et employés	180	193
Total	270	287

20.3.1.5.7 Engagements et autres obligations contractuelles

20.3.1.5.7.1 Engagements liés au financement de la société

- Engagements donnés

- Engagements en faveur des sociétés liées

Egide USA LLC s'est portée caution en faveur de la société H.G. Fenton Development Company, propriétaire du bâtiment loué par Santier Inc. à compter du 1er janvier 2018 afin de garantir les loyers dus pour un montant estimé à 2 132 KUSD soit 1 746 K€ au 31 décembre 2020.

20.3.1.5.7.2 Engagements en faveur des établissements de crédit

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Nantissements		
Cautions données	1 746	2 050
Total	1 746	2 050

- Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

- Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA doit souscrire une police d'assurance-crédit changée en 2020, qui désigne les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000 K€ HT.

20.3.1.5.8 Evènements postérieurs à la clôture

La pandémie mondiale n'est pas terminée mais ne constitue toujours pas un frein majeur au fonctionnement du groupe. Chez Egide USA, la fin des travaux de rénovation post-incendie est prévue pour le milieu du 2^{ème} trimestre, signifiant redémarrage de l'activité normale dans une usine rénovée, mais signifiant aussi des profits comptables liés aux immobilisations remplacées par l'assureur. Il convient aussi de signaler qu'Egide USA a pu bénéficier d'un nouveau prêt PPP, qui sera sans doute encore abandonné.

Egide SA a répondu à des appels à projets dans le cadre des plans de relance du Gouvernement et de la Région Sud. Deux dossiers ont été acceptés pour 336K€ et 800K€ dans le cadre des projets Aéro et Electronique. Cela signifie que les plans de modernisation et d'automatisation de l'usine de Bollène ont démarré puisque les financements sont sécurisés par les aides et les banques pour le complément. Les plans prévoient 1,7M€ d'investissements et des efforts en matière de R&D. Enfin, Egide SA a obtenu un nouveau prêt PGE pour 500k€.

20.3.2 Etats financiers annuels 2020 d'Egide SA

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2020	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2020	Valeurs nettes au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	543 571	513 322	30 249	7 754
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	391 122	360 873	30 249	7 754
Fonds commercial	152 449	152 449		0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 239 033	9 817 839	421 194	558 565
Terrains				
Constructions				
Install. techniques mat. & out. industriels	8 851 205	8 574 992	276 213	372 203
Autres immobilisations corporelles	1 269 547	1 130 526	139 021	180 402
Immobilisations corporelles en cours	118 281	112 321	5 960	5 960
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	83 434 463	73 629 295	9 805 168	9 803 819
Participations	82 984 842	73 629 295	9 355 547	9 355 547
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	449 621		449 621	448 272
ACTIF IMMOBILISE	94 217 067	83 960 456	10 256 611	10 370 138
Stocks et encours	4 030 174	1 254 815	2 775 359	2 894 011
Matières premières & approvisionnements	2 687 158	848 185	1 838 973	1 726 938
En cours de production de biens	602 364		602 364	692 036
En cours de production de services	16 000		16 000	45 212
Produits intermédiaires & finis	707 917	403 317	304 600	424 337
Marchandises	16 735	3 313	13 422	5 488
Créances	2 245 279	32 436	2 212 843	2 489 038
Avances & acomptes versés sur commandes	7 362		7 362	19 838
Clients et comptes rattachés	1 239 592	32 436	1 207 156	1 370 971
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	998 529		998 529	1 098 229
Disponibilités	711 979		711 979	602 813
Disponibilités	711 979		711 979	602 814
Charges constatées d'avance	277 984		277 984	65 501
ACTIF CIRCULANT	7 265 620	1 287 251	5 978 369	6 051 363
Ecart de conversion actif	662		662	34 062
TOTAL GENERAL	101 483 349	85 247 707	16 235 642	16 455 563

PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2020	Valeurs au 31/12/2019
Capital	5 173 434	20 693 736
Primes d'émission, de fusion	99 976	99 976
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 666 882	355 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		-7 741 519
Résultat de l'exercice	-757 925	- 2 467 777
CAPITAUX PROPRES	10 182 366	10 940 292
Provisions pour risques	662	34 062
Provisions pour charges	836 130	846 787
PROVISIONS	836 793	880 849
Dettes financières	2 062 174	1 838 996
Autres emprunts obligataires	270 930	482 700
Emprunts & dettes auprès des états de crédit	955 545	408 750
Emprunts et dettes financières divers	835 699	947 546
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	17 184	148 786
Dettes diverses	3 092 470	2 646 640
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 517 601	1 358 831
Dettes fiscales et sociales	1 489 390	1 052 888
Dettes fournisseurs d'immobilisations	6 099	113 830
Autres dettes	79 380	121 091
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 171 828	4 634 422
Ecart de conversion passif	44 655	
TOTAL GENERAL	16 235 642	16 455 563

20.3.2.2 Compte de résultat

1^{ère} partie

Rubriques	France	Export	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	127 115	141 647	268 762	153 311
Production vendue (biens)	6 444 751	6 285 640	12 730 391	11 217 343
Production vendue (services)	165 389	541 958	707 347	1 113 974
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 737 255	6 969 245	13 706 500	12 484 628
Production stockée			-256 591	28 962
Subventions				
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			192 960	663 337
Autres produits			5 468	39 682
Produits d'exploitation			13 648 337	13 216 609
Achats de marchandises			60 374	72 181
Variations de stocks de marchandises			-8 673	-797
Achats matières premières et approvis.			4 756 400	3 914 634
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			-129 168	249 224
Autres achats et charges externes			3 105 792	3 352 225
Impôts et taxes			263 314	265 721
Salaires et traitements			4 321 544	4 630 849
Charges sociales			1 654 117	1 829 021
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			338 925	320 729
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			66 945	93 456
Dotations aux provisions			2 973	143 782
Autres charges d'exploitation			135 883	145 097
Charges d'exploitation			14 568 426	15 016 122
RESULTAT D'EXPLOITATION			-920 089	-1 799 513
Intérêts et produits assimilés				194
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			34 061	42 816
Différences positives de change			23 400	15 224
Produits financiers			57 461	58 234
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			662	53 306
Intérêts et charges assimilés			90 490	113 451
Différences négatives de change			28 504	5 398
Charges financières			119 656	172 155
RESULTAT FINANCIER			- 62 195	-113 921
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 982 284	-1 913 434

Compte de résultat (en euros) - 2ième partie

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	168 689	103 943
Produits exceptionnels sur opérations en capital	417	
Autres opérations en capital		
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.	1 038 598	
Produits exceptionnels	1 207 704	103 943
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 126 987	682 751
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions		247 293
Charges exceptionnelles	1 126 987	930 044
RESULTAT EXCEPTIONNEL	80 717	-826 101
Impôt sur les bénéfices	- 143 642	- 271 758
Participation des salariés		
TOTAL DES PRODUITS	14 913 502	13 378 786
TOTAL DES CHARGES	15 671 427	15 846 563
BENEFICE OU PERTE	- 757 925	- 2 467 777

20.3.2.3 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels d'Egide SA

20.3.2.3.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2020, dont le total du bilan est de 16 235 642 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de -757 925 euros arrêté par le conseil d'administration du 27 avril 2021. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (KE), sauf indication contraire.

20.3.2.3.2 Règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2020 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Cette dernière a été évaluée au moyen d'un budget et d'une prévision de trésorerie mensualisée jusqu'en juin 2022 et ces éléments ont été jugés satisfaisants, notamment par le Comité d'Audit qui s'est réuni sur ce point le 25 janvier 2021, confirmé par le dernier Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 27 avril 2021. Les besoins de financement sont couverts en France par un nouveau PGE (Prêt Garanti par l'Etat) 500k€ encaissé en janvier 2021.

La crise sanitaire mondiale a peu affecté l'activité de l'entreprise en 2020 sauf pour les activités commerciales qui ont été ralenties sans que l'impact sur la prise de commande ne soit mesurable, notamment sur le carnet de commandes qui reste au niveau habituel. Dans ce contexte, il n'est pas anticipé de difficulté majeure liée à la pandémie.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L123-12 à L123-28 du code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du règlement ANC 2014-03, à jour des différents règlements complémentaires.

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué.

Crise sanitaire :

Dans le contexte de crise économique mondiale liée à la pandémie de Covid, le groupe Egide dans son ensemble, y compris la société Egide SA en France, a été assez peu impacté. Au tout début de la crise, quelques approvisionnements ont été retardés mais sont vite revenus à la normale après quelques semaines. Quelques commandes ont été annulées, notamment en Inde, mais l'impact sur le chiffre d'affaires est marginal. Les restrictions imposées au personnel ont nécessité une certaine flexibilité dans l'organisation du travail (horaires décalés, télétravail...) mais ont globalement permis de fonctionner presque normalement. L'activité commerciale a été perturbée, mais le carnet de commande de fin d'exercice est très similaire à celui du début d'année. Les aides perçues sont : 56k€ d'indemnité de chômage partiel perçue par l'entreprise, des reports d'échéances sociales représentant 409K€ de crédit au 31 décembre 2020 et un emprunt PGE pour 400k€.

Les comptes présentés ici n'intègre donc aucun changement majeur qui aurait pu être imposé par la crise sanitaire.

20.3.2.3.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat d'Egide SA

20.3.2.3.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 8., les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

20.3.2.3.3.2 Capital social

L'assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020 a décidé de réduire le capital par réduction du nominal des actions de 2€ précédemment à 0,50€. Le capital social, toujours composé de 10 346 868 actions est donc devenu 5 173 434 euros.

20.3.2.3.3.3 Prime d'émission

Elle reste inchangée depuis la dernière augmentation de capital de 2019 et s'élève à 99 975,69 euros.

20.3.2.3.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

Autorisés par l'assemblée générale du 19 juin 2020 d'Egide SA, le conseil d'administration a consenti le 30 juin 2020 au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues directement ou indirectement, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social.

Il a ainsi été attribué et accepté 620 000 options. Parallèlement, 285 000 options anciennes ont été perdues ou abandonnées.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice est la suivante :

Numéro du plan	Plan 8.1	Plan 9.2	Plan 10.1	Total
Options attribuées non exercées	25 000	0	620 000	645 000
Prix de souscription	2.57 €	2.52 €	0,86€	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2020 a été de 0,83 euros, et le cours de clôture du 31 décembre 2020 est de 1,12 euros.

20.3.2.3.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 1^{er} juillet 2019 avait délégué au conseil d'administration la compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de titres de capital de la société et/ou de titres de créance donnant accès à des titres de capital de la société, régis par les articles L228-91 et suivants du code de Commerce, pour un montant nominal maximum de 6 000 KE par catégorie de titre, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Elle avait également délégué au conseil la compétence d'augmenter le nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché. Ces délégations de compétence ont été données pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

L'assemblée du 1^{er} juillet 2019 a également délégué au conseil d'administration la compétence pour émettre des titres de capital de la société par une offre visée à l'article L411-2 II du code monétaire et financier pour un montant maximum, en valeur nominale, de 20 % du capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette délégation de donnée pour 18 mois est arrivée à échéance le 31 décembre 2020, sans avoir été utilisée en 2020.

20.3.2.3.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net comptable	-757 925	- 2 467 777
Soit par action	- 0,07	- 0,24
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus)		0
Soit par action		0
Dividende proposé		-
Soit par action		-
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation	13 408 068	12 728 301
Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable		-
Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO	-2 467 777	- 1 725 960
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	10 940 291	11 002 341
Variations en cours d'exercice :		
Variations du capital social :		
- 4/06/2019 : émission de 2 446 502 actions de 1,05 euros		2 568 827
- 4/06/2019 : imputation des frais d'augmentation de capital		- 163 100
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	10 940 291	13 408 068
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	-757 925	- 62 049

20.3.2.3.3.7 Provisions

Provision pour restructuration et litiges sociaux : En 2019, l'établissement de Trappes a été presque intégralement rapatrié sur Bollène. Il restait au 31 décembre 2019 une provision pour restructuration et litiges sociaux de 247 K€. Au cours de l'exercice 2020, 12k€ ont été consommés pour des charges sociales et le reliquat reste en attente des jugements prud'hommaux en cours. L'estimation des risques n'a pas conduit à réviser les montants provisionnés.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

Autres provisions pour risques et charges

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêtés des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

Les principales hypothèses de calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 et 65 ans, en fonction du statut non-cadre ou cadre,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 1 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'INSEE 2014-2016,
- Les taux de rotation retenus sont : 6,60% constant pour les Cadres et 3,50% constant pour les Employés
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 0,34 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+).

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provisions pour perte de change	34 062	662	34 062	662
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	599 494	2 973	1 416	601 051
Provisions pour restructuration et litiges sociaux	247 293		12 214	235 079
Total	880 849	3 635	47 692	836 792
Dotations et reprises d'exploitation		2 973	1 416	
Dotations et reprises financières		662	34 062	
Dotations et reprises exceptionnelles			12 214	

Le montant des reprises utilisées est de 12 214 euros et concerne les coûts de restructuration.

20.3.2.3.3.8 Tableau des dépréciations

Actifs non financiers

En application des dispositions du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT.

Egide procède à l'évaluation des cash-flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash-flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

Actifs financiers

Les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Stocks et encours

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées à hauteur de 5 % dès que l'article n'est pas réservé pour une commande client et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Créances

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non-recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Rubriques (euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	903 905		145 292	758 613
Immobilisations financières	73 629 295			73 629 295
Stocks et encours	2 288 896	34 509	1 068 590	1 254 815
Créances	0	32 436		32 436
Total	76 974 545	66 945	1 197 095	75 827 608

La reprise de dépréciation des immobilisations corporelles correspond à la dotation aux amortissements selon le plan normal qui a été poursuivi pour des raisons fiscales. Au-delà de la fluctuation normale de la dépréciation des stocks, il a été procédé à une mise au rebus importante portant sur 1 033 983€ de stocks, compensée par une reprise de provision sur stock pour 1 026 384€. Afin de ne pas perturber les calculs de marges et de consommation de matière, les deux parties ont été classées en exceptionnel.

20.3.2.3.3.9 Concessions, brevets, licences

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2020
Concessions, brevets, licences	353 177	37 945		391 122

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2019	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2020
Concessions, brevets, licences	345 423	15 450		360 873

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 15 450 euros.

20.3.2.3.3.10 Fonds commercial

Euros	31/12/2020	31/12/2019
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	-152 449	-152 449
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

20.3.2.3.3.11 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, conformément au règlement ANC 2014-03.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'équipement remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2020
Install. techniques et outillage industriel	8 852 228	34 143	35 166	8 851 205
Autres immobilisations corporelles	1 262 878	6 669		1 269 547
Immobilisations corporelles en cours	118 281			118 281
Total	10 233 387	40 812	35 166	10 239 033

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2019	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2020
Install. techniques et outillage industriel	8 016 801	229 886	35 166	8 211 521
Autres immobilisations corporelles	754 117	93 588		847 705
Total	8 770 918	323 474	35 166	9 059 226

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 323 474 euros toutefois, 145 292 euros avait déjà fait l'objet d'une dépréciation en 2018 et cette dotation de l'exercice est compensée par une reprise de provision pour dépréciation d'immobilisation (exploitation).

Les investissements pour l'exercice 2020 ont été de 78 757 euros et concerne l'installation d'un logiciel de suivi de l'activité commerciale (CRM) et le renouvellement de quelques moyens de production.

Les sorties concernent divers équipements dont la valeur nette comptable était déjà nulle.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2020
Install. techniques et outillage industriel	463 225		99 754	363 471
Autres immobilisations corporelles	328 359		45 538	282 821
Immobilisations corporelles encours	112 321			112 321
Total	903 905		145 292	758 613

Au 31 décembre 2018, la présence d'un indice de perte de valeur à cause de la baisse persistante d'activité dans le domaine de l'imagerie thermique avait nécessité un test de dépréciation. La valeur actuelle des actifs inscrits dans le bilan au 31 décembre 2018 ne permettant pas de couvrir leur valeur nette comptable, une dépréciation de 936 000 euros avait été enregistrée. La reprise correspond à l'amortissement normal.

20.3.2.3.3.12 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2019	Variation	Valeur brute au 31/12/2020	Dépréc. au 31/12/2019	Variation	Dépréc. au 31/12/2020
Participation Egide USA LLC	82 984 842		82 984 842	73 629 295		73 629 295
Autres titres immobilisés	100		100			
Dépôts de garantie	418 172	1 349	419 521			
Gage espèce prêt Sofired-PME Défense	30 000		30 000			
Total	83 433 114	1 349	83 434 463	73 629 295		73 629 295

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritère pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les

performances récentes, les perspectives financières ou le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide au prorata du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

La valeur d'utilité déterminée au 31 décembre 2020 selon cette approche a conduit à n'enregistrer aucune dépréciation pour l'exercice 2020.

20.3.2.3.3.13 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	Valeur brute au 31/12/2019	Valeur brute au 31/12/2020	Dépréc. au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2020
Mat. prem. & approv.	3 390 472	2 687 158	1 663 533	13 552	828 900	848 185
Encours	748 856	618 364	11 607		11 607	
Produits finis	1 025 109	707 917	600 772	19 491	216 946	403 317
Marchandises	18 472	16 735	12 984	1 466	11 137	3 313
Total	5 182 909	4 030 174	2 288 896	34 509	1 068 590	1 254 815

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

Il est à noter une forte baisse de la provision pour dépréciation des matières premières et approvisionnement, suite à une opération de mise au rebut de vieux composants. La consommation de matière correspondante a été reclassée en exceptionnel, comme la reprise de provision, afin de ne pas perturber les calculs de marge.

20.3.2.3.3.14 Créances clients

Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative.

La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 KE.

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2019	Valeur brute au 31/12/2020	Dépréc. au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2020
Créances clients	1 370 971	1 239 592	0	32 436		32 436

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 80 % du chiffre d'affaires réalisé en 2020. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 2 010 K€ au 31 décembre 2020, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 3 217 k€ au 31 décembre 2020 contre 3 366 k€ au 31 décembre 2019.

20.3.2.3.3.15 Etat des créances et des dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	449 621		449 621
Avances et acomptes versés	7 362	7 362	
Créances clients non litigieuses	1 207 156	1 207 156	
Clients douteux	32 436	32 436	
Fournisseurs : avoirs à recevoir	14 122	14 122	
Personnel et comptes rattachés	997	997	
Etat : crédit d'impôt recherche	415 400		415 400
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	93 859	93 859	
Factors	203 829	203 829	
Débiteurs divers	270 321	270 321	
Charges constatées d'avance	277 984	277 984	
Total	2 973 087	2 108 066	865 021

La créance relative aux factors représente les quittances en attente de financement et le fonds de garantie non financé.

La créance de Crédit d'Impôts Recherche est à plus d'un an car la société n'a plus le statut de PME et doit donc attendre 3 ans avant d'encaisser la créance de l'état. Toutefois, son financement est assuré par la BPI au fur et à mesure.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	270 930	270 930		
BPI France Avance prospection	48 750		48 750	
BPI Sofired	300 000	120 000	180 000	
BPI financement CIR	206 795		206 795	
PGE	400 000		400 000	
Compte courant Egide USA LLC.	459 014		459 014	
Compte courant Santier Inc.	376 685		376 685	
Clients acomptes reçus	17 184	17 184		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 517 601	1 517 601		
Personnel et comptes rattachés	539 812	539 812		
Sécurité sociale, autres org. soc.	801 084	801 084		
Etat : autres impôts et taxes	148 494	148 494		
Dettes sur immobilisations	6 098	6 099		
Autres dettes	79 380	79 380		
Total	5 171 828	3 500 584	1 671 244	

Au début de la période de confinement lié à la crise sanitaire, des reports d'échéances ont été consenti par Vatel pour 41 858€, soit 2 échéances et par BPI Sofired pour 60 000€ soit aussi 2 échéances.

La fin de l'emprunt obligataire Vatel (dont le taux d'intérêt est de 7%) sera donc reportée au 31 décembre 2021.

L'emprunt BPI SOFIRE – PME Défense (dont le taux d'intérêt est de 3,85%) se terminera en juin 2023.

20.3.2.3.3.16 Charges constatées d'avance

Rubriques (euros)	31/12/2020	31/12/2019
Achat matière première	49 643	
Loyers et charges locatives	87 782	21 040
Assurances	85 534	6 059
Redevances de logiciels	26 183	22 966
Divers (Maintenance...)	28 842	15 435
Total	277 984	65 500

20.3.2.3.3.17 Charges à payer

Rubriques (euros)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs - factures non parvenues	251 197	259 240
Clients – avoirs à établir	5 000	
Personnel – indemnités de sécurité sociale	4 607	733
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	707 311	648 124
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	28 000	4 033
Urssaf – cotisations redressées à payer		
TVA sur avoirs à recevoir	0	2 210
Etat – Autres charges à payer	90 429	46 582
Notes de frais à payer	776	5 810
Commissions à payer	73 604	91 838
Autres charges à payer	0	23 443
Total	1 164 924	1 082 013

20.3.2.3.3.18 Produits à recevoir

Rubriques (euros)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs - avoirs à recevoir	14 122	13 263
Clients factures à établir		
Autres produits à recevoir	13 585	3 715
TVA sur factures non parvenues	39 953	42 068
Etat – produit à recevoir		
Total	67 660	59 046

20.3.2.3.3.19 Tableau des filiales et participations

	Egide USA, LLC Wilmington DE - USA
Capital	78 181 828 USD
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	1 469 494 USD
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- Brute	82 984 842 €
- Nette	9 355 547 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Néant
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	0 USD
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant
Autres informations	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'Egide USA Inc.

20.3.2.3.3.20 Ecart de conversion

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

Poste concerné	Devise	Ecart actif (euros)	Ecart passif (euros)
Fournisseurs	YEN		33
Fournisseurs	USD		2015
Clients	USD	662	
Compte courant	USD		42 607
Total		662	44 655

Une provision pour perte de change de 662€ a été comptabilisée.

20.3.2.3.3.21 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 57 985k€.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2020 pour 144 k€. La société ayant perdu son statut de PME au sens Européen, ce crédit d'impôt ne sera remboursé que dans 3 ans. Un financement relai est en cours de mise en place.

20.3.2.3.3.22 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (euros)	2020	2019
Ecart de conversion actif 20.3.2.3.3.1	662	34 062
20.3.2.3.3.2 Total	662	34 062
20.3.2.3.3.3 Taux d'imposition	28 %	28%
20.3.2.3.3.4 Soit un accroissement de la dette future d'impôt	185	9 537

20.3.2.3.3.5 Allègements (euros)		
Indemnité de départ en retraite	-1 050	84 293
Allocation ancienneté et médaille du travail	2 607	21 687
Ecart de conversion passif	44 655	
Provision pour risque de change	662	34 062
Déficits reportables fiscalement	57 984 950	56 995 585
Total	57 942 514	57 135 627
Taux d'imposition	28%	28%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	16 223 904	15 997 975

20.3.2.3.3.8 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine (incoterm EXW). Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine. Le bon de livraison et la facture sont émis le jour de l'enlèvement effectif des produits.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et de marchandises ainsi que les frais d'outillages s'y rapportant, les facturations dans le cadre de contrats d'études et des prestations de service.

Le chiffre d'affaires 2020 (hors Groupe) correspond majoritairement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité (euros)	31/12/2020	31/12/2019
Verre métal	5 459 529	5 275 203
Céramique	7 613 306	6 363 544
Etudes	151 226	259 822
Activités annexes	187 869	196 148
Groupe	294 570	389 911
Total	13 706 500	12 484 628

20.3.2.3.3.9 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (euros)	31/12/2020	31/12/2019
France	6 152 195	5 722 557
CEE hors France	2 143 359	1 962 853
USA et Canada	875 602	785 896
Autres pays	4 240 774	3 623 411
Groupe	294 570	389 911
Total	13 706 500	12 484 628

20.3.2.3.3.10 Résultat financier

Rubriques (euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des emprunts	-51 051	- 59 672
Résultat net des opérations en devises	28 295	- 664
Commission spéciale de financement - affacturage	- 20 580	- 21 169
Autres charges et produits financiers	0	- 13 529
Charges intérêts groupe	-18 859	-18 887
Total	-62 195	- 113 921

20.3.2.3.3.11 Résultat exceptionnel

Rubriques (euros)	31/12/2020	31/12/2019
Indemnité Licenciement et rupture conventionnelle	-93 004	
Provision / Restructuration et litiges sociaux	12 214	-247 293
Dépenses de Restructuration (salaires et charges)		-682 707
Mise au rebut de stocks dépréciés	7 599	
Indemnités d'assurance		103 943
Divers	417	-44
Remboursement TICFE et CSPE (EDF)	168 689	
Total	80 717	- 826 101

La mise au rebut de stocks dépréciés est l'impact net entre 1 033 983€ de réduction de stocks et 1 026 384€ de reprise sur dépréciation de stocks. Cette opération a été classée en exceptionnel afin de ne pas perturber les calculs de marge.

20.3.2.3.3.12 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée dans le cadre de la fonction de Président directeur général s'est élevée à 64 k€ en 2020.

Le directeur général délégué, par ailleurs titulaires d'un contrat de travail pour ses fonctions techniques distinctes de directeur d'usine, ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Les jetons de présence versés en 2020 au conseil d'administration représentent 35 000 euros (montant brut) au titre de l'exercice 2020, soit 30 000€ de rémunération fixe pour les 3 membres du conseil d'administration et 5 000€ exceptionnels pour l'administrateur sortant non renouvelé.

20.3.2.3.3.13 Autres engagements

- **Engagements donnés :**

- Engagements en faveur des sociétés liées :

Néant

- Engagements en faveur des établissements de crédit :

Néant

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques (euros)	31/12/2019	31/12/2018
Nantissements		
Cautions données		
Total	Néant	Néant

- Engagements de crédit-bail :

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement les postes suivants et se résument comme suit :

Matériel industriel (euros)	31/12/2020
Valeur des biens à la date de signature du contrat	371 514
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :	
- au cours de l'exercice	47 269
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	100 413
Redevances payées :	
- au cours de l'exercice	88 085
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	178 704
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	170 668
Prix d'achat résiduel	4 869

- **Engagements reçus :**

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

- **Engagements réciproques :**

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance-crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 000k€.

20.3.2.3.3.14 Ventilation de l'effectif moyen

	2020	2019
Cadres et assimilés	27	30
Agents de maîtrise et techniciens	22	25
Employés	5	6
Ouvriers	81	77
Effectif moyen	135	138

20.3.2.3.4 Evénements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 se poursuit et les mesures prises par le gouvernement évoluent régulièrement en fonction de l'évolution de l'épidémie. Cet événement postérieur, par nature incertain n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos à la fin de cet exercice, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat à la fin de l'exercice sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

La direction de la Société surveille étroitement les conséquences de l'épidémie de la COVID-19 sur ses activités. Ces dernières seront amenées à évoluer pour respecter les mesures indispensables de sécurité et de prévention de son personnel.

Par ailleurs, la société a présenté un plan d'investissements pour moderniser son outil de production, notamment dans le cadre de projets dits Industrie 4.0 ou Industrie du futur. Le plan prévoit 1,7M€ d'investissements en matériel et des recrutements d'ingénieurs. Le but poursuivi est de réduire les coûts de production afin de pouvoir capter des marchés de moyens volumes que les clients industriels cherchent à relocaliser en Europe. Il s'agit donc d'investir pour croître et pérenniser l'entreprise et l'emploi. Afin de conforter le financement du projet, l'entreprise a déposé plusieurs dossiers d'aides dans le cadre des plans Résilience gouvernementaux, notamment Aéro et Electronique. A ce jour, ces deux plans ont déjà été acceptés pour un total de 1 136k€.

Parallèlement, afin de sécuriser sa trésorerie dans cette période de transformation industrielle, l'entreprise a sollicité et obtenu un nouveau PGE (prêt garanti par l'état) d'un montant de 500k€, auprès de la Banque Populaire.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2020

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du Groupe (Note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les droits d'utilisation des actifs du Groupe s'élèvent à 8,8 M€ en valeur nette au 31 décembre 2020 dont 1,6 M€ détenus par Egide SA (salle blanche et chaîne de dorure chimique pour les activités optroniques, équipements pour améliorer la productivité, entretien des bâtiments auxquels il convient d'ajouter les droits d'utilisation des actifs reconnus suite à la mise en place d'IFRS 16), 3,4 M€ détenus par Egide USA Inc. (équipements de production) et 3,8 M€ par Santier Inc. (centres d'usinage et autres équipements de production, ainsi que le droit d'utilisation du bâtiment de San Diego).

Au 31 décembre 2020, l'endettement financier du Groupe est de 9,1 M€ (dont 2,5 M€ correspondant à des dettes locatives IFRS 16).

Etant donné l'importance des montants d'investissements historiques et d'endettement conjugués aux résultats déficitaires historiques du Groupe, nous considérons que le suivi des investissements, de l'endettement et de la trésorerie du Groupe est un point clé de notre audit.

Procédure d'audit mise en œuvre face aux risque identifié

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la direction pour l'élaboration des plans d'affaires et des projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Evaluation des actifs incorporels des filiales américaines (Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Les actifs incorporels de Santier Inc. s'élèvent à 0,97 M€ au 31 décembre 2020. En outre, les impôts différés actifs sont portés par Egide LLC (tête de groupe américaine) pour 0,75 M€ au 31 décembre 2020.

Comme précisé dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le chiffre d'affaires des filiales opérationnelles américaines est en hausse sur 2020 et elles enregistrent un résultat net positif sur l'exercice. Cependant, lors des précédents exercices, ces entités ont connu plusieurs années de baisse significative de leur activité. Ainsi, malgré des résultats encourageants sur 2020, la fragilité des résultats des 3 UGT du groupe (Egide SA, Egide USA Inc. et Santier Inc.) a amené la direction à considérer cette situation comme un indice de perte de valeur et à mener des tests de dépréciation de façon à apprécier l'opportunité ou non de déprécier ces actifs incorporels.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des actifs incorporels des filiales américaines constitue un point clé de l'audit. En effet, le jugement de la direction dans la détermination de la valeur d'utilité de ces actifs incorporels est primordial dans le choix des éléments à considérer (données historiques ou prévisionnelles) et dans leurs estimations (budgets, hypothèses de développement, hypothèses actuarielles).

Procédure d'audit mise en œuvre face aux risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des actifs incorporels des filiales américaines, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction s'appuie sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels relatives aux filiales américaines, nos travaux ont consisté à :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des filiales établies par la direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- Comparer les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EGIDE SA par votre assemblée générale du 29 juin 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 5^{ème} année. Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International, était précédemment commissaire aux comptes de la société de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCooper Audit
Thierry Charron

RSM Paris
Régine Stéphan

Les notes 2.6 et 2.1 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.1.5.3.6 et 20.3.1.5.3.1 du présent document d'enregistrement universel.

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2020

« A l'assemblée générale de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EGIDE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Suivi de l'endettement et de la trésorerie (Note 15 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les dettes financières d'Egide SA s'élève à 2,1 millions d'euros.

Etant donné l'importance de l'endettement et des résultats déficitaires de la société, nous considérons que le suivi de l'endettement et de la trésorerie est un point clé de notre audit.

Procédure d'audit mise en œuvre face aux risque identifié

Nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance et apprécier le processus mis en œuvre par la direction pour l'élaboration des plans d'affaires et des projections de flux de trésorerie ;
- Analyser la cohérence des projections de flux de trésorerie validées par le conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire avec les prévisions des exercices précédents et les flux de trésorerie réels ;
- Effectuer des entretiens avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses aux explications obtenues ;
- Revoir le niveau de trésorerie pour vérifier qu'il permet de financer l'activité des douze prochains mois.

Evaluation des titres de participation détenus par Egide SA (Notes 8 et 12 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2020, pour un montant net de 9,4 millions d'euros, représentent 57% du bilan. Ils reflètent l'activité d'Egide aux USA au travers de ses deux filiales opérationnelles, Egide USA Inc. et Santier Inc..

Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 8 « Tableau des dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour Egide SA.

Egide USA Inc. a réalisé un bénéfice en 2019 et 2020 mais était déficitaire depuis plusieurs exercices. Santier Inc. a réalisé un bénéfice sur 2020 alors qu'elle avait connu une perte en 2019 pour la première fois depuis sa création en 2017. Les efforts d'investissements dans Egide USA Inc. n'ont pas encore totalement abouti, les temps de qualification des produits commercialisés ayant été plus longs que prévu. Ces efforts ont été encore ralentis par l'incendie qui a endommagé notamment l'atelier de galvanoplastie et a ralenti l'activité d'Egide USA sur le deuxième semestre 2020.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation des filiales américaines constitue un point clé de notre audit. En effet, l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, qui peuvent correspondre à des données historiques (situation nette), ou à des données prévisionnelles (performances récentes, perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

Procédure d'audit mise en œuvre face aux risque identifié

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction s'appuie sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les estimations reposant sur des éléments prévisionnels relatifs à Egide USA Inc. et Santier Inc., nos travaux ont notamment consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation établies par la direction et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et

d'établissement des comptes ;

- comparer les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EGIDE SA par votre assemblée générale du 29 juin 2001 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 20^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 5^{ème} année. Par ailleurs, le cabinet SYC SAS, membre du réseau RSM International, était précédemment commissaire aux comptes de la société de 2009 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM Paris

Thierry Charron

Régine STEPHAN

Notes :

Les notes 8 et 12 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.4.3.8 et 20.3.2.4.3.12 du présent document d'enregistrement universel.

20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 13,70 M€ en 2020 contre 12,48 M€ en 2019, soit une augmentation de 9,8%. Pour mémoire 2018 était à 15,13M€. Hors transactions intra-groupe, les ventes sont respectivement de 13,42 M€ et 12,09 M€, soit une augmentation de 11 %.

Le secteur de l'imagerie thermique explique à lui seul la totalité de l'amélioration de l'année sans revenir encore à son niveau de 2018. Ce secteur représente 65% de l'activité. Les autres secteurs qui avaient commencé à représenter une alternative se sont peu développés et les efforts pour être moins dépendant de quelques clients historiques ont été contrecarrés par les restrictions de déplacements.

La facturation intra-groupe correspond à la refacturation d'Egide SA à ses filiales Egide USA et Santier des frais de direction commerciale, financière et d'assistance technique. Ces refacturations diverses représentent 0,29 M€ en 2020 contre 0,39 M€ en 2019.

Après une anomalie en 2019, la tendance à l'augmentation de la technologie céramique, par opposition à la technologie verre-métal, a repris avec 57% en 2020, contre 53% en 2019, mais 56% en 2018.

La société a facturé 0,15 M€ au titre d'études au cours de l'exercice 2020, un montant en baisse sensible par rapport à l'année passée (0,26M€). Les efforts de Recherche & Développement ont eux aussi baissés à 589k€ contre près d'1 million en 2019, du fait essentiellement de retards pris par les études durant les confinements et aussi du décès brutal du plus fort contributeur de ces études.

Egide SA réalise 46 % de son chiffre d'affaires 2020 (hors groupe) en France, contre 47 % en 2019. L'Europe (hors France) représente 15 % et l'Amérique du Nord 7% des ventes de l'exercice. La part réalisée dans le reste du monde est de 32 % en 2020, contre 30 % en 2019, et comme l'année passée, concerne principalement Israël, la Chine et la Thaïlande.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 9,66 M\$ en 2020 (dont 0,39 M\$ intra-groupe) contre 13,25 M\$ en 2019 (dont 0,56 M\$ avec le groupe). Cette chute de 27 % (hors groupe) est due à l'incendie déclaré en juillet 2020 dans l'atelier de galvanoplastie de Cambridge. Après cet incendie, les ventes ont été très perturbées avec 2,6M\$ au 2^{ème} semestre 2020 contre 7M\$ à la même période 2019 et 6,7 M\$ au 1^{er} semestre 2020.

Aucune annulation de commande n'a été enregistrée durant cette période, en revanche, l'activité commerciale a été réduite et il n'y a pas de majoration importante du carnet de commandes. Compte tenu des perturbations et de la priorité donnée aux clients historiques, la notion d'application n'a pas beaucoup de sens.

20.5.1.3 Activité de Santier

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 s'établit à 10,4 M\$ (dont 0,80 M\$ avec le groupe), contre 9,80 M\$ en 2019 (0,46 M\$ avec le groupe). On constate une très légère croissance de 2,6% du CA hors-groupe. La croissance importante du CA groupe est liée au transfert de travaux de traitement de surface de Cambridge à San Diego, pour essayer de palier les effets de l'incendie.

La répartition des ventes par marché Optronique et hyperfréquence représentent respectivement 30% et 35% des ventes hors-groupe, alors que la Puissance représente 14%, sans que l'on puisse établir une vraie évolution significative par rapport à l'année précédente.

Le marché nord-américain représente 70 % des ventes de Santier en 2020 alors que c'était 77% en 2019 ; avec un développement des ventes en UK et Turquie, mais aussi quelques clients en Europe et en Asie.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes, étant précisé que le groupe ne dispose d'aucune succursale :

- Egide SA, maison mère
- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %
- Egide USA Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC
- Santier Inc., détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC

Il est précisé que chez Egide SA, les produits et les charges sont principalement libellés en euros. Les ventes en dollars de l'entité française payées en dollars (1,29 M\$) ont été compensées par les achats en devises (1,56M\$) effectués auprès de fournisseurs étrangers. Il convient d'ajouter que d'autres facturation en dollar pour 0,36M\$ ont été effectuées mais ont été payées en euros par le factor. En fin d'année 2020, un nouveau contrat de financement en Dollars a été signé avec le Factor afin d'éviter d'acheter les Dollars manquants pour payer les fournisseurs. Pour ce qui concerne les filiales Egide USA et Santier, l'ensemble des produits et charges sont libellés en dollar américain. La variation de la parité euro/dollar entre 2019 et 2020 (cours moyen respectivement de 1,11958 et 1,1413) a impacté négativement le chiffre d'affaires. Compte tenu des équilibres respectifs des entités du groupe au regard des monnaies, aucune couverture de change n'est jugée nécessaire.

Les principaux éléments de l'état de résultat global de l'exercice sont les suivants :

En millions d'euros, en IFRS	2020	2019
Chiffre d'affaires	29,74	31,78
Excédent brut d'exploitation	1,06	0,11
Résultat opérationnel courant	(0,35)	(1,65)
Autres produits opérationnel	12,42	0,41
Autres charges opérationnelles	(10,10)	(0,94)
Résultat opérationnel	1,97	(2,18)
Résultat financier	(0,56)	(0,63)
Impôt sur le résultat	(0,42)	-
Résultat net	0,98	(2,81)
Autres éléments du résultat global	(0,81)	0,17
Résultat global	0,18	(2,65)

La marge sur matière et main d'œuvre directe est stable d'une année sur l'autre au niveau consolidé cependant, l'analyse détaillée montre de grosses disparités selon les semestres et les établissements avec de grosses perturbations liées à l'incendie à Cambridge, une amélioration sur le second semestre pour Egide SA et au contraire une petite réduction sur le second semestre pour Santier.

Cette même analyse plus détaillée montre que l'activité pour Egide USA a été bonne au 1^{er} semestre et très perturbée au 2nd ; Santier a été correcte au 1^{er} et plutôt faible au 2nd ; Egide SA a été assez moyenne au 1^{er} semestre et correcte au 2nd. Au milieu de toutes ces perturbations, Egide SA a continué à améliorer sa rentabilité, soucieux de faire baisser son point d'équilibre.

La lecture des comptes 2020 est compliquée par divers éléments liés au Covid et à l'incendie de Cambridge :

Covid : Egide USA et Santier ont obtenu des aides gouvernementales sous forme d'abandon des prêts de 0,69M€ et 0,74M€ obtenus dès le début de la crise, intitulés Paycheck Protection Program.

Incendie : Une perte correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations détruites s'établit à 0,49M€ ; un profit de 2,56M€ a été constaté pour les immobilisations neuves de remplacement financées par l'assurance. Les coûts exceptionnels de remises en état s'élèvent à 7,36M€ couverts par l'assureur à hauteur de 7,20M€. La perte d'exploitation couverte par l'assurance a été indemnisée à hauteur de 1,62M€ et ce revenu a été enregistré en moins des charges externes ; il a donc été considéré comme un revenu courant, sans être ajouté au chiffre d'affaires. Une dépréciation des immobilisations d'Egide USA a été comptabilisée en 2020 suite à un constat de perte de valeur, pour un montant de 1,07M€. Cette dépréciation a été classée en autres charges opérationnelles et n'apparaît donc pas en dotation aux amortissements.

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,14 M€. L'ensemble des frais de R&D est intégralement enregistré en compte de résultat.

La dotation aux amortissements de 1,58M€ en 2020 comprend 0,50M€ liés à l'IFRS16 pour des montants très similaires à 2019.

Le résultat financier de l'exercice comprend le coût de l'endettement financier (intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage, intérêts des emprunts bancaires et de l'emprunt obligataire) pour 0,59 M€ en 2020 contre 0,62 M€ en 2019. Le retraitement des loyers selon IFRS16 génère des frais financiers pour 0,17M€ en 2020 et 0,20M€ en 2019.

En 2017, lors de l'acquisition de Santier une créance d'impôt née des reports déficitaires d'Egide USA Inc. avait été comptabilisée pour un montant de 1,29 M€. En 2020, cet actif a été consommé par la charge d'impôts constaté sur les bénéfices d'Egide USA pour 0,42M€. Il est à noter que les subventions américaines PPP, ne sont pas taxables.

Les autres éléments du résultat global regroupent les pertes et profits liés aux écarts de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère et les écarts actuariels liés à la provision pour avantages au personnel. La création de la société Santier avait été enregistrée au cours du dollar du 28 février 2017, qui était de 1,05 euros. Le taux de clôture 2019 était de 1,12\$ pour 1€, alors qu'il est de 1,21 au 31 décembre 2020. Un actif en USD a donc perdu de la valeur convertie en Euros, ce qui conduit à une perte de 0,83M€. Ainsi, le résultat global de l'exercice 2020 affiche un bénéfice de 0,18M€.

Les principaux éléments de l'état de situation financière au 31 décembre 2020 sont les suivants :

ACTIF (en M€)		PASSIF (en M€)	
Immobilisations	6,49	Capitaux propres	10,56
Droits d'utilisations d'actifs loués	2,28	Provisions	0,84
Autres actifs financiers	0,46	Dettes des loyers > 1an	2,06
Impôts différés actif	0,78	Dettes financières >1 an	2,94
Stocks	8,08	Dettes des loyers < 1an	0,47
Clients et autres	5,03	Dettes financières < 1 an	3,64
Trésorerie	1,40	Fournisseurs et autres	7,25
Autres actifs courants	3,22	Autres passifs courants	0,00
Total actif	27,75	Total passif	27,75

Les actifs incorporels intègrent des éléments provenant de l'acquisition de Santier: une marque pour 0,25 M\$, des relations clients et une technologie pour 0,50 M\$ chacun et enfin un écart d'acquisition (goodwill) de 0,34 M\$. Ces actifs incorporels sont amortis sur respectivement 15, 10 et 10 ans , le goodwill non affecté n'étant pas amorti. A la clôture du 31 décembre 2020, la valeur nette des actifs incorporels est de 1,00 M€.

La créance d'impôt différé actif est issue de l'activation des déficits reportables d'Egide USA Inc. Cette créance d'impôt est considérée comme un actif non courant. Les tests d'évaluation d'utilisation future n'ont pas conduit à la déprécier.

La trésorerie courante s'élève à 1,40 M€, contre 1,46 M€ un an plus tôt. Il convient d'ajouter que Egide USA et Santier ont chacune une ligne de crédit revolving appuyée sur leur Besoin en Fonds de Roulement, respectivement pour 0,82 M€ et 0,96M€ non utilisées au 31 décembre 2020.

Il est précisé que le groupe Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 105 jours de chiffre d'affaires contre 94 jours en 2019. Dans ce calcul, les autres actifs courants expliquent l'allongement du BFR et correspond à une créance sur l'assureur de Cambridge qui a été versée en janvier 2021. Il convient de souligner que l'ensemble du règlement du sinistre par l'assureur de Cambridge a été particulièrement efficace, rapide et bien veillant.

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés à la date du 31 décembre 2020 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 13,71 M€ contre 12,48 M€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,8 %. Hors refacturations intra-groupe, la croissance du CA est de 11%. Le résultat d'exploitation s'établit à -920k€ contre -1 800k€ en 2019 et le résultat net à - 758€ contre - 2 468k€. L'amélioration de la rentabilité est mesurable sur toutes les lignes de dépenses et correspond à l'effort de restructuration menée en 2019 et poursuivi en 2020. Il est particulièrement notable que la perte nette intégrée dans la consolidation de mi-année était supérieure à celle présentée ici, ce qui signifie que le second semestre 2020 était légèrement positif, sans effet comptable particulier et avec une amélioration du chiffre d'affaires qui reste encore inférieur à 2018.

Globalement ces résultats confirment les économies annoncées au moment du plan de restructuration de 2019 et l'abaissement de 2M€ de CA du seuil de rentabilité.

L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 138 personnes en 2019 à 135 personnes en 2020.

Comme chaque année, un test de dépréciation consistant à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base des plans de développement et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent a été réalisé. En 2018, ce test avait conduit à constater une dépréciation exceptionnelle de 0,94M€. En 2020, alors que les perspectives commerciales sont meilleures et que les immobilisations ont déjà été dépréciées, le test ne requière pas de nouvelle dépréciation (comme en 2019)

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice, tel qu'il est évalué pour le Crédit d'Impôt Recherche, a baissé fortement à environ 0,59 M€ contre 1M€ en 2019, pour des raisons liées à la définition des études éligibles et du temps imputable. Ces frais ne sont pas immobilisés et intégralement enregistrés en charges.

Le résultat financier est légèrement meilleur que les années précédentes grâce à l'évolution du Dollar en fin d'année. Il est négatif de 0,06M€ contre une perte de 0,11 M€ en 2019.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2020 ressort positif de 0,08M€ avec essentiellement des gains sur une réclamation de taxes sur électricité et des coûts liés à des départs de personnel. Un montant de l'ordre d'1M€ en charges et reprise de provision se neutralise et correspond à une opération de nettoyage de vieux stocks totalement dépréciés. En 2019, la charge nette de 0,83 correspondait pour l'essentiel au frais de restructuration.

Les crédits d'impôts assis sur les dépenses de Recherche & Développement de l'exercice ont été enregistrés dans les comptes pour 0,14 M€ en 2020 en forte baisse par rapport à 2019 : 0,27M€

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la société s'élève à 16,24 M€ quasi identique à 2019 (16,46). La trésorerie est de 0,71 M€ à la fin de l'exercice, contre 0,60 M€ en 2019. La dette financière de 2,06M€ à la clôture du 31 décembre 2020 est constituée d'un nouveau prêt PGE de 0,40M€, d'un nouveau financement du CIR auprès de BPI pour 0,2 M€, des prêts Sofired-DGA pour 0,30 M€ et BPI prospection pour 0,05M€, de l'emprunt obligataire pour 0,27 M€ et des comptes courants avec Egide USA LLC pour 0,46 M€ et Santier Inc. pour 0,37M€.

Le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 al.2 du code de Commerce ainsi que le tableau des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice sont joints en annexe au présent rapport.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application des dispositions de l'article D441-14 du code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux fournisseurs et aux clients hors groupe d'Egide SA pour l'année 2020 :

	Article D441 I. 1 ^{er} du code de commerce : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 I. 2 ^o du code de commerce : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	397					27	28					36
Montant total des factures concernées	1 189 545 €	17 474 €	7 200 €	9 360 €	0€	34 034 €	543 746 €	378 166 €	56 285 €	30 256 €	17 962 €	482 668 €
% du montant total des achats de l'exercice TTC	12,5 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,4 %						
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							3,5 %	2,4 %	0,4 %	0,2 %	0,1 %	3,1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant											
Montant total des factures exclues	Néant											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais contractuels : 30 jours fin de mois ou 30 jours fin de mois le 15						Délais contractuels : 30 jours nets à 30 jours fin de mois le 15					

20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/20 12 mois	31/12/19 12 mois	31/12/18 12 mois	31/12/17 12 mois	31/12/16 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 173 434	20 693 736	15 800 732	8 943 812	8 943 812
Nombre d'actions :					
- ordinaires	10 346 868	10 346 868	7 900 366	4 471 906	4 471 906
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	1 034 687	1 034 687	790 036	223 595	223 595
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	13 706 500	12 484 628	15 725 480	14 267 976	12 342 120
Résultat avant impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	719 083	(2 587 122)	(1 294 626)	(2 020 445)	(1 072 881)
Impôts sur les bénéfices	(143 642)	(272 758)	(251 182)	(281 010)	(243 045)
Participation des salariés					
Dotations amortissements et provisions	182 484	152 413	1 386 382	502 556	(1 055 813)
Résultat net	(757 925)	(2 467 777)	(1 546 000)	(683 622)	(1 051 859)
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements et provisions	(0,06)	(0,22)	(0,04)	(0,13)	(0,39)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(0,07)	(0,24)	(0,22)	(0,20)	(0,15)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	135	138	157	174	154
Masse salariale	4 298 751	5 096 855	4 951 081	5 044 640	4 531 769
Sommes versées en avantages sociaux [Sécurité Soc., œuvres sociales...]	1 661 491	2 045 722	1 961 125	1 870 696	1 666 231

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA en date du 31 décembre 2020 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
<u>Titres immobilisés</u>		
Actions Egide USA LLC	-	9 355 547
Sous total titres immobilisés		9 355 547
<u>Valeurs mobilières de placement</u>		
-	-	0
Sous total VMP		0
Total valeur nette comptable		9 355 547

20.5.6 Informations sur les charges non fiscalement déductibles (Egide SA)

Une quote-part des loyers des véhicules de tourisme est considérée comme non-déductible par le C.G.I. En 2020, il s'agit d'une somme de 14 296€.

20.5.7 Informations sur les dividendes (Egide SA)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

20.5.8 Informations sur les prêts consentis par la société (Egide SA)

Il n'existe aucun prêt accordé par la société à des microentreprises, des PME ou des ETI avec lesquelles elle entretient des liens économiques (article L511-6, 3bis du code Monétaire et financier).

20.6 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. A court terme, la société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2021.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Procédures administratives

Il n'existe aucune procédure administrative en cours.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document d'enregistrement universel, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2020.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2020, le capital social est de 5 173 434 euros, divisé en 10 346 868 actions de 0,5 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en date du 31 décembre 2020 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en valeur nominale	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	1/07/19	31/08/21	<u>Actions</u> 6 000 000 € <u>Titres créance</u> 6 000 000 €	Non	Non	<u>Actions</u> 6 000 000 € <u>Titres créance</u> 6 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec DPS	1/07/19	31/08/21	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	1/07/19	31/08/21	<u>Maximum</u> 1 % du capital	Non	Non	<u>Actions</u> 206 934 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	19/06/20	18/08/23	10 % du capital	Non	Oui	3,18 % du capital

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, toutes jouissant d'un droit préférentiel de souscription.

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 19 juin 2020 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 10 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, éventuellement diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 18 août 2023.

La situation des plans en vigueur au 31 décembre 2020 et mai 2021 est donnée au § 17.3 du présent document.

21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission Brute (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15.24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15.24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ^{(1) (2)}	654 311			93 920	15.24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15.24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ^{(1) (3)}	449 725			150 920	15.24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9.15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9.15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9.15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9.15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9.15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9.15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9.15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation ⁽²⁰⁾	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction ⁽²¹⁾		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600
16/02/12	Augmentation ⁽²²⁾	986 160		1 479 240	1 779 380	2 €	3 558 760
31/12/12	Augmentation ⁽²³⁾	10 834		18 093	1 784 797	2 €	3 569 594
30/06/14	Augmentation ⁽²⁴⁾	4 561 146		570 143	4 065 370	2 €	8 130 740
16/11/15	Augmentation ⁽²⁵⁾	813 072		243 922	4 471 906	2 €	8 943 812
24/02/17	Augmentation ⁽²⁶⁾	6 856 920		1 371 384	7 900 366	2 €	15 800 732
07/06/19	Augmentation ⁽²⁷⁾	4 893 004		(2 324 177)	10 346 868	2 €	20 693 736
19/06/20	Réduction ⁽²⁸⁾		15 520 302		10 346 868	0,5 €	5 173 434

⁽¹⁾ Apports en numéraire

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

⁽⁶⁾ Levée de stock-options suite au décès d'un bénéficiaire

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

⁽¹⁰⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2001

⁽¹¹⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2003

⁽¹²⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2004

⁽¹³⁾ Levée de stock-options au cours de l'exercice 2005

⁽¹⁴⁾ Levée de stock-options au 28 février 2006

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles

⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles

⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles

⁽²⁰⁾ Levée de stock-options au 28 novembre 2011

⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011

⁽²²⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012

⁽²³⁾ Levée de stock-options au 31 décembre 2012

⁽²⁴⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 14-247 du 28 mai 2014

⁽²⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire – Placement privé sans offre au public

⁽²⁶⁾ Augmentation de capital en numéraire – Visa AMF n° 17-034 du 25 janvier 2017

⁽²⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire par offre au public avec maintien du DPS (sans visa AMF) – Prix d'émission de 1,05 €

⁽²⁸⁾ Réduction du nominal de 2,0 € à 0,5 € - AGE du 19 juin 2020

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/20			Situation au 31/12/19			Situation au 31/12/18		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
J. F. Collins	88 687	0,86%	0,85%	88 687	0,86%	0,85%	69 375	0,88%	1,30%
Public	10 258 181	99,14%	99,15%	10 258 181	99,14%	99,15%	7 830 991	99,12%	98,70%
Total	10 346 868	100,00	100,00	10 346 868	100,00	100,00	7 900 366	100,00	100,00

Il n'y a pas eu de changement en 2020.

La situation de l'actionariat en date du 31 mai 2021 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,
- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,
- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de quatre années. Tout administrateur est rééligible. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 67 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L232-1 et L233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. ». L'article 16 bis prévoit la possibilité de consultation écrite.

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

Article 17bis des statuts : « La société est dotée d'un collège de trois censeurs au maximum, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Ils sont nommés chacun pour une durée de 4 ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Si un ou plusieurs sièges de censeurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, le conseil d'administration peut procéder ou non à une ou plusieurs nominations qui seront soumises à ratification lors de la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le censeur est nommé pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur. Les censeurs, au terme de leur mandat, sont rééligibles. Les censeurs participent aux réunions du conseil d'administration où ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du conseil, aux comités créés par celui-ci. Ils ont communication de tous les documents fournis au conseil. Ils sont tenus au secret des délibérations. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision mais sont à la disposition du conseil et de son président pour fournir leurs avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Au cours des délibérations du conseil, ils ne disposent que d'une voix consultative, et ne participent pas au vote. Sur proposition du président, le conseil d'administration décide de la rémunération éventuelle des censeurs. »

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelle que soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L228-2 et L228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale,

les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respective, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix *exprimées, non blanc, non nulles*, dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen

d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société deux jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix *exprimées, non blanc, non nulles*, dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait) : « Conformément aux dispositions de l'article L233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

Il n'avait pas été demandé d'autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions à l'assemblée des actionnaires réunie en 2020. Il en sera de même à l'assemblée générale convoquée le 18 juin 2021.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2020 de 10 346 686 et d'un cours de clôture au 31 décembre 2020 de 1,17 €, la capitalisation boursière était de 12,1 M€.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours (ajustés) et le volume des transactions de l'action depuis le 1^{er} janvier 2020 (Source : Euronext), la moyenne des transactions journalières effectuées en 2020 a été de 48 980 titres échangés :

	Cours ajusté de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres ajustés
Janvier 2020	0,94	0,81	0,88	14 453
Février 2020	0,86	0,72	0,81	17 152
Mars 2020	0,78	0,41	0,62	21 539
Avril 2020	0,84	0,61	0,67	23 209
Mai 2020	1,12	0,82	0,90	91 150
Juin 2020	1,02	0,79	0,87	22 107
Juillet 2020	0,90	0,72	0,79	20 247
Aout 2020	0,80	0,73	0,76	17 604
Septembre 2020	0,88	0,69	0,79	49 385
Octobre 2020	1,18	0,75	0,90	71 930
Novembre 2020	1,09	0,80	0,92	47 281
Décembre 2020	1,30	0,91	1,06	188 675

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ». Compte tenu de la liquidité quotidienne du titre Egide, inférieure à 100 000 euros sur Euronext Paris, les titres ne sont pas éligibles au SRD « Long seulement ».

Les cours extrêmes ont été les suivants au cours de l'exercice 2020 (source Euronext Paris) :

	Plus haut	Plus bas
Cotation en séance	1,30 €	0,41 €
Cours de clôture	1,25 €	0,49 €

22 Contrats importants

Les contrats long terme suivants signés et toujours en cours en date du présent document sont présentés ci-dessous :

Egide SA :

- Contrat de location du bâtiment de Bollène signé en 2010 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- Contrat de location du bâtiment de Trappes signé en 2016 (voir §8.1.1 et 20.3.1.5.7.2)
- Contrat de fabrication et d’approvisionnement avec le client Lynred (communiqué de presse du 3 juillet 2019)

Egide USA :

- Ligne de financement signée en 2018 avec la société Pacific Mercantile Bank (voir §10.3)
- Contrat de fabrication et d’approvisionnement avec le client Crane A&E (communiqué de presse du 29 juillet 2019)

Santier :

- Contrat de location du bâtiment de San Diego signé en 2017 (voir § 8.1.1)
- Ligne de financement signée en 2017 et mise à jour le 5 avril 2019 avec la société Pacific Mercantile Bank (voir §10.3)

En dehors des contrats ci-dessus, il n’existe aucun autre contrat long terme significatif signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 Documents accessibles au public

23.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- Statuts
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document d'enregistrement universel
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document d'enregistrement universel

23.2 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide-group.com).

23.3 Calendrier de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
26 janvier 2021	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} semestre 2020	Communiqué de presse
30 mars 2021	Présentation des comptes non audités de l'exercice 2020	Réunion SFAF Communiqué de presse
18 juin 2021	Première convocation	Assemblée générale
29 juin 2021	Seconde convocation	Assemblée générale
23 juillet 2021	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2021	Communiqué de presse
30 septembre 2021	Résultats semestriels 2020	Réunion SFAF Communiqué de presse
Janvier 2022	Chiffre d'affaires 2021	Communiqué de presse

24 Informations provenant de tiers et déclarations d'intérêts

Néant.

25 Ordre du jour et projet de texte des résolutions de l'AGM du 18 juin 2021

25.1 Ordre du jour

Ordre du jour ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, comprenant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2020,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce,
- Lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux,
- Affectation du résultat,
- Approbation des comptes consolidés,
- Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- Constatation de la fin du mandat d'Administrateur de M. James Collins, candidat à sa succession et renouvellement de son mandat
- Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2020,
- Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2021,
- Paiement de la rémunération du conseil d'administration,
- Pouvoirs pour formalités.

Ordre du jour extraordinaire :

- Lecture du rapport du conseil d'administration,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de créances donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise,
- Pouvoirs pour formalités.

25.2 Projet de texte des résolutions

Texte des résolutions ordinaires :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 757 925,21 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, elle prend acte que la perte intègre une somme de 14 296€ visée au 4 de l'article 39 du code général des impôts au titre de location de véhicules de tourisme.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité, dont le montant total s'élèvera désormais à (757 925,21) euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 894 748 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION – Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve, pour autant que de besoin, ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION – Constatation de la fin du mandat d'Administrateur de Mr James Collins, candidat à sa succession et renouvellement de son mandat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, constate la fin du mandat de Mr James Collins à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée la remercie pour son engagement durant son mandat.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Me James Collins pour une durée de 4 ans.

SIXIEME RESOLUTION – Approbation de l'application des règles de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 et de l'article L22-10-34 du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la rémunération totale versée et les avantages de toutes natures attribuables au président directeur général, approuve ladite rémunération versée au titre de l'exercice 2020 telle que présentée dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.5.

SEPTIEME RESOLUTION – Approbation du système de rémunération des dirigeants pour l'exercice 2021

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L22-10-8 et de l'article L22-10-34 du code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur les principes et critères retenus pour déterminer, répartir et attribuer les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général et au directeur général délégué au titre de leurs mandats respectifs, approuve le système de rémunération établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2021 tel que présenté dans le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise aux paragraphes 5.6 et 9.6.

HUITIEME RESOLUTION – Paiement de la rémunération fixe du conseil d'administration

L'assemblée générale autorise le paiement de la rémunération des 3 administrateurs non-salariés décidée par la vingtième résolution de l'Assemblée Générale de 2020, et la maintient inchangée.

NEUVIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Texte des résolutions extraordinaires :

DIXIEME RESOLUTION – Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d’actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L’assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d’administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, statuant conformément aux dispositions des articles L225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L225-129-2, L225-135, L225-136 2°, L228-92 du code de commerce et L22-10-49 et suivants du code de commerce,

1. Délègue sa compétence au conseil d’administration pour décider l’augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en France ou à l’étranger, dans la proportion et aux époques qu’il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l’émission d’actions ordinaires de la société ou, conformément aux dispositions de l’article L228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant précisé que la souscription des actions pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, et qu’est exclue toute émission d’actions de préférence ;
2. Décide de fixer le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d’être réalisées à :

1,5 millions (1 500 000) d’euros étant entendu que ce montant ne s’imputera pas sur le montant des autres délégations dont les projets sont soumis à l’approbation de la présente assemblée et que l’ensemble de ces montants pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant ;
3. Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
4. Décide que les actionnaires pourront exercer, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription aux titres émis en vertu de la présente délégation ;
5. Décide que le conseil d’administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s’exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
6. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n’ont pas absorbé la totalité de l’émission, d’actions, le conseil d’administration aura la faculté, conformément à l’article L225-134 du code de commerce, dans l’ordre qu’il déterminera, l’une ou l’autre des facultés ci-après :
 - Limiter l’augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l’augmentation décidée,
 - Répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
 - Offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
7. Prend acte que la présente décision emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donneront droit ;
8. Décide que le conseil d’administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la délégation de compétence avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l’effet notamment de :
 - Fixer les conditions d’émission (notamment le prix d’émission), de souscription et de libération des titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation ;
 - Sur sa seule décision et s’il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires d’augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - Constater la réalisation des augmentations de capital résultant des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - D’une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l’émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu’à l’exercice des droits qui y sont attachés ;

9. Prend acte du fait que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation des autorisations accordées au titre de la présente délégation ;
10. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

ONZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, statuant conformément aux dispositions des articles L225-129 et suivants du code de commerce, notamment des articles L225-129-2, et aux dispositions des articles L228-91 et suivants dudit code et L22-10-49 et suivants du code de commerce,

1. Délègue sa compétence au conseil d'administration, pour décider en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, l'émission de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, ou, conformément aux dispositions de l'article L228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant précisé que la souscription des titres de créance pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
2. Décide de fixer le montant nominal global de l'augmentation de capital pouvant résulter des titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre de la société à :

1,5 millions d'euros (1 500 000) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, étant entendu que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des autres délégations dont les projets sont soumis à l'approbation de la présente assemblée, et que l'ensemble de ces montants pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant ;
3. Décide qu'à ce montant maximum s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales, réglementaires ainsi qu'à toutes stipulations contractuelles, les droits des porteurs d'obligations donnant accès à des titres de capital à émettre de la société ;
4. Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
5. Décide que les actionnaires pourront exercer, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription aux titres de créance émis en vertu de la présente délégation ;
6. Décide que le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
7. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des titres de créance, le conseil d'administration aura la faculté, conformément à l'article L225-134 du code de commerce, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - Répartir librement tout ou partie des titres de créance non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
 - Offrir au public tout ou partie des titres de créance non souscrits.
8. Prend acte que la présente décision emporte de plein droit au profit des porteurs de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces obligations donneront droit ;
9. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la délégation de compétence avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à l'effet notamment de :
 - Fixer les conditions d'émission (notamment le prix d'émission), de souscription et de libération des titres de créance qui seraient émis en vertu de la présente délégation ;

- Décider, lors de l'émission de tout emprunt, de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L228-97 du code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé), leur durée (déterminée ou indéterminée) et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; fixer les conditions dans lesquelles les titres de créance donneront accès à des titres de capital à émettre de la société et/ou à l'attribution de titres de créances ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;
 - Fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres de créance à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
 - Suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces obligations en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
 - Sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - Procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de titres de créance donnant accès à des titres de capital à émettre ;
 - Constater la réalisation des augmentations de capital résultant des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - D'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres de créance émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
10. Prend acte du fait que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation des autorisations accordées au titre de la présente délégation ;
11. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire et constatant que le capital est intégralement libéré, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L225-135-1 du code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au conseil d'administration en vertu de la dixième résolution et/ou de la onzième résolution, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) ;
2. Fixe à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation ;
3. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

TREIZIEME RESOLUTION – Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission de titres de capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé visé à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, statuant conformément aux dispositions des articles L225-129 à L225-129-6, L225-136, L228-91 et suivants du code de commerce et L22-10-49 et suivants du code de commerce,

1. Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, à l'émission, par une offre visée à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société et/ou de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
2. Décide que sont expressément exclues de cette délégation l'émission d'actions de préférence ou toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence,
3. Décide de fixer comme suit les limites des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation de compétence :
 - Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de ladite délégation est fixé à 20 % du capital social de la société, étant entendu que ce montant ne s'imputera pas sur le montant des autres délégations dont les projets sont soumis à l'approbation de la présente assemblée et que l'ensemble de ces montants pourra se cumuler en tout ou en partie le cas échéant ;
 - A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales, réglementaires ainsi qu'à toutes stipulations contractuelles, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société ;
 - Le montant total des titres de capital susceptibles d'être émis au titre de la présente délégation ne pourra excéder 20 % du capital social par an ;
4. Décide que pour chacune des émissions décidées en application de la présente résolution, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L225-135-1 du code de commerce, si le conseil d'administration constate une demande excédentaire, cette augmentation du nombre de titres à émettre ne pouvant toutefois excéder 15 % de l'émission initiale ;
5. Décide, qu'en cas d'insuffisance des souscriptions, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il détermine, les facultés offertes par les 1° et 2° de l'article L225-134 du code de commerce ;
6. Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit immédiatement ou à terme ;
7. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente proposition, au profit des personnes visées à l'article L411-2 1° du code monétaire et financier,
8. Décide, conformément aux dispositions de l'article L225-136 et de l'article L22-10-52 du code de commerce que :
 - Le prix d'émission des actions qui seront émises en vertu de la présente délégation sera fixée par le conseil d'administration et sera au moins égal à la valeur nominale desdites actions à la date d'émission et décide en outre que le prix sera fixé en prenant en compte les opportunités de marché et ne sera pas inférieur à la moyenne des cours de clôture des trois (3) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission moins une décote maximum de 5 % et ce conformément à l'article L22-10-52 du code de commerce et à l'article R22-10-32 du code de commerce ;
 - Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital qui seront émises en vertu de la présente délégation, sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action émise en conséquence de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini à l'alinéa précédent ;

9. Fixe à dix-huit (18) mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation ;
10. Décide que le conseil d'administration aura toute compétence, dans les conditions fixées par la loi avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre, la présente délégation, à l'effet notamment :
 - De fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation ;
 - De fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
 - De suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois ;
 - De procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeur mobilières donnant accès à terme à des titres de capital à émettre ;
 - De constater la réalisation des augmentations de capital résultant des émissions qui seraient décidées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - D'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des titres de capital qui seraient émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
11. Prend acte du fait que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées au titre de la présente résolution ;
12. Constate que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

QUATORZIEME RESOLUTION – Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des dispositions des articles L225-129-6 et L225-138-1 du code de commerce, d'une part et des articles L3332-1 et suivants du code du travail, d'autre part :

1. Délègue sa compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social, d'un montant nominal maximum équivalent à 1 % du capital social, par émission d'actions ou de tout autre titre de capital réservés aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L 3332-18 du code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans les conditions équivalentes), mis en place par la société ou au sein du groupe constitué par la société et les sociétés incluses dans le même périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes en application des dispositions de l'article L3344-1 du code du travail (ci-après les « Adhérents à un PEE ») ;
2. Décide que le prix de souscription d'une action ou de tout autre titre de capital qui serait émis en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L3332-18 et suivants du code du travail ;
3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L225-132 du code de commerce et de réserver la souscription aux titres qui seraient émis en vertu de la présente délégation aux Adhérents à un PEE ;
4. Décide de fixer à vingt-six (26) mois, à compter de ce jour, la durée de la présente délégation ;
5. Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente délégation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire ;
6. Prend acte que le conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation de la présente délégation.

QUINZIEME RESOLUTION – Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise

Table de correspondance avec les éléments du Rapport sur la gouvernance d'entreprise	Pages du présent document
Informations relatives à la gouvernance	49 - 54 ; 62 - 64
Informations relatives aux rémunérations	55 – 61
Structure du capital	80
Informations requises par l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	62 – 63
Informations relatives aux conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote (article L. 225-37-4 2° du Code de Commerce)	81
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	147
En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, le Document d'enregistrement universel contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée	
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	82
Honoraires des Commissaires aux comptes	109
Attestation du responsable du document	8

Table de concordance avec les éléments du rapport de gestion

Élément du rapport de gestion de l'exercice 2020	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2020	12.1
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2020	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2020	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1
Événements postérieurs à la clôture 2020	12.1.2
Perspectives d'avenir	12.2.2 & 13
Informations sur le contrôle interne et sur la gestion des risques	4.5
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	9.1.2 & 9.1.3
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur le gouvernement d'entreprise	14 & 16
Informations sur la rémunération des dirigeants	15
Informations sur la détention du capital	18 & 21.1.5
Actionnariat des salariés	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	17.4.1
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.4.4
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	17.4.5
Engagements sociétaux en matière de développement durable	17.4.9
Informations sur les filiales et participations	7.2
Informations boursière	21.3
Informations sur les charges non fiscalement déductibles	20.5.6
Informations sur les dividendes	20.5.7
Informations sur les prêts consentis par la société	20.5.8
Utilisation des délégations de compétence	21.1.2
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.1.5.7